



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 10 février 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 janvier 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des communications - 1163292001

Accorder un contrat à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal - Somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1156682002

Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, 8 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 (4 soumissionnaires) (Montant estimé : Bell Canada (7 ententes) 5 507 523,25 \$ - Société TELUS Communications (1 entente) : 350 984,18 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1162645001

Accorder un contrat à Aréo-feu ltée pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14951 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la culture - 1150230010

Accorder un contrat à Alexandre David, artiste professionnel, pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Montant maximal de 960 041,25 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la culture - 1150230009

Accorder un contrat au collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche), pour réaliser l'oeuvre numérique « Cortège » dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Montant maximal de 390 915 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472004

Accorder un contrat à Motos Daytona inc., pour la fourniture de 18 motocyclettes de marque BMW 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14962 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154102001

Accorder un contrat à Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR) - Dépense totale de 3 697 566,26 \$ (contrat: 3 475 566,26 \$ + incidences: 222 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324001 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1165015001

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement et de mise à niveau de l'humidificateur du Quartier général de la police, situé au 1441, Saint-Urbain - Dépense totale de 152 916,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5824 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat de construction

CM Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1160185001

Accorder un contrat à Groupe Paquette-Mécanique du bâtiment inc. pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal - Somme maximale de 1 617 085,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00067 (6) soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1151009019

Accorder un contrat à Experts Géoconseils inc. pour les services professionnels d'un agent de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2016 - Dépense totale de 248 092,14 \$, taxes incluses (contrat : 221 510,84 \$ + incidences, contingences et déboursés : 26 581,30 \$) - Appel d'offres public 15-14847 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1154008001

Accorder un contrat de services professionnels à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017 - Somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1164102001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1161701002

Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester - Somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14931) (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1161375001

Accorder un contrat de services professionnels à Centre de référence du Grand Montréal pour la gestion de la Ligne Info-Aide Réfugiés - Somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses - Contre de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

20.016 Entente

CE Service de la concertation des arrondissements - 1164631001

Approuver le protocole d'entente entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal relatif à la disposition de la neige en provenance de terrains appartenant à l'AMT au lieu d'élimination de la neige Autoroute 13

20.017 Entente

CG Service du développement économique - 1165175001

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.018 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368015

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.020 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154602007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La compagnie d'investissement les cours du roi, à des fins d'assemblage, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, d'une superficie de 212 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.021 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1154386005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 308,9 m² pour le prix de 86 000 \$, plus les taxes applicables

20.022 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840001

Abroger la résolution CE15 1574 approuvant le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et du boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917004

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul (CM15 0797) afin de réduire la contribution totale de 210 000 \$, passant ainsi de 306 600 \$ à 96 600 \$

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1161179002

Accorder une contribution financière non récurrente de 10 500 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique - 1161179001

Accorder une contribution financière non récurrente de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 Contrat de services professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1155086002

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à Conseils Atelya inc. pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017 - Somme maximale de 119 574,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14877 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture - 1160230001

Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le Parterre du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense de 80 482,50 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1160160001

Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, d'acquiescer 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie, en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens

30.003 Administration - Nomination de membres

CE Outremont, Direction des services administratifs, du greffe et relations avec les citoyens - 1153489077

Nommer M. Michel Allen, directeur d'arrondissement par intérim à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et du Comité de gestion du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

30.004 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163720001

Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

30.005 Administration - Nomination de membres

CG Service des affaires juridiques, Direction des services judiciaires - 1156204003

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cour municipale

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679001

Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154396011

Adopter un projet de règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1167048001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.003 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1150870001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard

40.004 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1156807003

Adopter un projet de règlement modifiant l'emprunt RCG 13-020 pour en réviser la portée et en revoir le montant passant de 35 M\$ à 70,4 M\$ en vue de la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

40.005 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334040

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.006 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1155890003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et le report des années antérieures

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service de la culture - 1155890002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et les reports des années antérieures

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.008 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1164278001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.009 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1164278002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.010 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1164278003

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.011 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156767007

Attribuer le toponyme « patinoire Michel-Plasse » à une patinoire située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334001

Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Rapport final

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624003

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	20

CE : 10.002
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 janvier 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 janvier 2016, en y retirant les articles 20.005, 20.010, 20.018, 20.021 et 30.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0002

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0003

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0004

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0005

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 0006

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 0007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Supergravity Incorporated, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel *SUPERText* pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et l'acquisition de trente cinq nouvelles licences du progiciel *SUPERText* utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150206009

CE16 0008

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de contrat de services artistiques par lequel Yannick Pouliot, artiste en arts visuels, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art intitulée « Dialogue », intégrée à l'édifice Gaston-Miron, pour une somme maximale de 197 153,38 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156689003

CE16 0009

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 659,31 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de déchiquetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants dans le cadre du contrat accordé à Coupes Forexpert inc. (CE15 0374), majorant ainsi le montant total du contrat de 293 617,41 \$ à 308 276,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154631012

CE16 0010

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec L et M Uniforme inc. pour une période de douze mois (CE14 0064), pour la fourniture de blousons et de pantalons pour le Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13096;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156135009

CE16 0011

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Hewitt Équipement limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus compactes de 1.4 V3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 108 037,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14869;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150128004

CE16 0012

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Hiab QuébecV, division d'Atlas Polar Company Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une grue articulée 5,5 T.M. avec benne basculante en acier de 9 pieds sur un camion fourni par la Ville (Commission des services électriques de Montréal – CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 418,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14839 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1150128005

CE16 0013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156135010

CE16 0014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Linde Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14561 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156133004

CE16 0015

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 007 286,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des systèmes de transport verticaux, dans l'immeuble situé au 775 rue Gosford (0002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 660 291,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5789;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1155367004

CE16 0016

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 407 509,67 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement au 6150, rue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction J. Raymond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 674 797,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5821;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1153456006

CE16 0017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 687 611,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 448 611,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154139004

CE16 0018

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Communication Demo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'une revue de presse électronique journalière comprenant des articles issus des quotidiens, des hebdomadaires et des résumés de nouvelles radio, télé, journaux et tablettes et également pour les services de rétroinformation, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 143 454,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1152618001

CE16 0019

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour une étude de mobilité dans le secteur des abords du site Outremont, pour une somme maximale de 116 996,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14732 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156626001

CE16 0020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (15 -16 376 023) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1155138002

CE16 0021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour maintenir les activités de formation et bonifier l'offre de services, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1^{er} décembre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1156750001

CE16 0022

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 297 033,45 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel TLÃ Architectes inc. et Les Services exp inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 268 289,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14699 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1150749003

CE16 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH (CG09 0120), pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (contrat) en date du 1^{er} décembre 2015, et selon les termes et conditions y stipulés;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1150554002

CE16 0024

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre avec Homewood-Santé (anciennement connu sous le nom de Homewood Solutions Humaines Québec inc.) (CE13 0748), pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 140 800 \$, taxes incluses, aux mêmes termes et conditions;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154346003

CE16 0025

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell (CG13 0329) pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 370 979,88 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154346002

CE16 0026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire Expertise Sports Design LG inc., Cosigma structure inc., et Induktion groupe conseil, équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1156316016

CE16 0027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) et la Ville de Montréal dans lequel interviennent les titulaires de la Chaire, soit madame Michèle Prévost et monsieur Benoit Barbeau, ainsi que la directrice du Département des génies civil, géologique et des mines, madame Louise Millette, établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable, pour une période de cinq ans, débutant en juillet 2015 et se terminant en septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1152675004

CE16 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel The Royal Institution for the Advancement of Learning/McGill University s'engage à fournir à la Ville les services requis pour réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à son offre de service en date du 22 octobre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1155090001

CE16 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un soutien financier total de 105 000 \$, taxes applicables incluses, soit 35 000 \$ annuellement, à Vélo Québec Association afin de soutenir ses activités d'animation, de promotion et de développement du vélo offertes aux Montréalais, pour les années 2016, 2017 et 2018;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1151658006

CE16 0030

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description du lot 2 574 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1156896022

CE16 0031

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 597 163 et 2 456 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Anjou, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1156896045

CE16 0032

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 5 727 887, 2 246 973, 2 248 824 et 2 590 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156896042

CE16 0033

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description d'une partie du lot 2 246 388 d'une superficie de 70,8 mètres carrés et des lots 2 246 408, 2 246 855, 2 248 219, 2 247 231 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier;
- 3- de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 2 246 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 70,8 mètres carrés dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1156896043

CE16 0034

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'aménagement d'une piste cyclable, le tout tel qu'identifié au plan d'expropriation M-35 Saint-Laurent (ARR) préparé le 23 octobre 2015, par M. Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21168-1 de ses minutes 2923;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1154962005

CE16 0035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Le Grand Costumier, aux fins d'atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires pour le milieu télévisuel, théâtral, et cinématographique local et les productions internationales réalisées à Montréal, un espace à bureau d'une superficie d'environ 2 262,64 mètres carrés, à l'annexe de l'édifice Gaston Miron (bloc B), situé au 2207, rue Montcalm, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1155323011

CE16 0036

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2016;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1150679026

CE16 0037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 112 084 \$ à l'organisme Le Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1153751001

CE16 0038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un protocole d'entente de soutien technique pour un montant estimé à 365 000 \$ entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet événement qui aura lieu du 18 février au 5 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1151508003

CE16 0039

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser à la demande de l'organisme *United Irish Societies of Montreal inc.*, la tenue de l'événement « Défilé de la Saint-Patrick » le 20 mars 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick le 20 mars 2016, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'installation d'estrades d'honneur au coin sud/est et nord/est de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine Ouest;
- 4- d'autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Phillips pour cette occasion;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente avec *United Irish Societies of Montreal inc.*, accordant un soutien financier annuel de 30 000 \$ ainsi qu'un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1150679025

CE16 0040

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, pour l'année 2016, soit 20 000 \$, à La Mission St-Michael et 20 000 \$, à L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc., pour la mise en place et la coordination respective d'une halte-chaleur, dans le cadre de la mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016;
- 2- d'approuver deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1156794008

CE16 0041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Printemps numérique pour la préparation et la tenue de l'événement « Printemps numérique » du 21 mars au 21 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1150191009

CE16 0042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et cet organisme et établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1150498005

CE16 0043

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Conceptions Rachel-Julien inc., à installer un bureau des ventes sur un terrain appartenant à la Ville, situé sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, à l'est de la rue Clark, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie des lots 3 307 012 et 2 162 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à la demande d'autorisation ;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1151368019

CE16 0044

Vu la résolution CA15 30 12 0378 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1er décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour le compte de Les Entrepôts Gariépy inc.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154820006

CE16 0045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1156807001

CE16 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité du service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1154631013

CE16 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge certaines étapes de l'installation et du branchement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150335006

CE16 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'offrir aux conseils d'arrondissement, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes :

- la prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h 30, les samedis, les dimanches et les jours fériés de 9 h à 17 h;
- le service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001);

2 - de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154631010

CE16 0049

Il est

RÉSOLU :

1 - de nommer, conformément au Règlement régissant la cuisine de rue, à titre de membres externes du comité de sélection chargés d'évaluer les dossiers de candidature les personnes suivantes:

- Madame Christine Plante (renouvellement);
- Monsieur Pasquale Vari (renouvellement);
- Madame Anne-Marie Winthenshaw;
- Monsieur Maxime Gagné (renouvellement);

- 2 - d'autoriser la rémunération des membres du comité de sélection, tel que prévu dans le Règlement régissant la cuisine de rue, de l'ordre d'environ 2 700 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1155086001

CE16 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 1 007 487 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire pour les années suivantes en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 2 - d'imputer, après avoir opéré les virements budgétaires requis, la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser la création et le comblement des postes, ainsi que les mouvements de personnel requis conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1154179003

CE16 0051

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 73 986,42 \$ en provenance du compte de Provision - Réserve copropriété vers le budget du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'exécution des travaux de mise aux normes et conformité des installations pétrolières de la Maison de la culture Frontenac, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer la dépense au montant de 67 559,46 \$ net de la ristourne des taxes, au budget du SGPI et demander le virement du compte de Provision - Réserve copropriété vers le SGPI au montant de 39 035,24 \$, taxes incluses, part de la Ville de Montréal;
- 3 - de réclamer à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) un montant de 34 951,18 \$, taxes incluses, représentant le remboursement de la part de l'OMHM, au taux de 47,24 %;
- 4 - de demander le virement du compte de Provision - Réserve copropriété vers le SGPI au montant de 7 940,50 \$, taxes incluses, part de la Ville de Montréal pour le bon de commande numéro 1060727 émis dans le cadre de l'octroi de contrat de services professionnels à la firme PétroSur pour les plans et devis de ces travaux;
- 5 - de réclamer à l'OMHM un montant de 7 109,73 \$, taxes incluses, représentant le remboursement de la part de l'OMHM, au taux de 47,24 %.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156004005

CE16 0052

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1153881003

CE16 0053

Vu la résolution CA15 26 0354 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 7 décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration du pôle Centre-Est de « PME MTL », nouvel organisme de développement local et régional, en remplacement de Madame Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150284015

CE16 0054

Vu la résolution CA15 30 12 0432 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 18 décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1154860018

CE16 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente
- monsieur Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1156369010

CE16 0056

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense de 3 550 \$ relative au déplacement de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement et présidente de Concertation Montréal, du 16 au 22 janvier 2016, à Londres et à Bilbao, dans le cadre d'une mission visant l'étude de projets sociaux et urbains;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1160843001

CE16 0057

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 CTC1152907008

CE16 0058

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 CTC1152907005

CE16 0059

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 CTC1152907011

CE16 0060

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 CTC1152907007

CE16 0061

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 CTC1152907006

CE16 0062

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 CTC1152907010

CE16 0063

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 CTC1152907009

CE16 0064

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1153334036

CE16 0065

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1153334037

CE16 0066

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1153334038

CE16 0067

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1153228004

CE16 0068

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1153228005

CE16 0069

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 CTC1157102001

CE16 0070

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1156688004

CE16 0071

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus au Plan de l'Eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1156688006

CE16 0072

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1150348004

CE16 0073

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.017 1151013002

CE16 0074

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte », pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba).

Adopté à l'unanimité.

40.018 1151378002

CE16 0075

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1151896001

CE16 0076

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de soixante-seize millions quatre cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize dollars (76 463 796 \$) pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.020 1150854049

CE16 0077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-quatre millions cinq cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (54 522 892 \$) pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.021 1150854048

CE16 0078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars (2 382 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent soixante-huit mille huit cent trente-huit dollars et quarante-trois cents (768 838,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.022 1150854047

CE16 0079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de cinq millions trois cent trente et un mille dollars (5 331 000 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quarante et un dollars et soixante cents (1 572 141,60 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.023 1150854046

CE16 0080

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt d'un montant de quatre millions cinq cent huit mille cinq cent quarante-huit dollars (4 508 548 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-sept dollars et treize cents (395 327,13 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.024 1150854045

CE16 0081

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-102-1 modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de un million cent soixante-dix-huit mille dollars (1 178 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (133 364,90 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.025 1150854044

CE16 0082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-095-1 modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de sept cent soixante-quinze mille dollars (775 000 \$) pour financer deux (2) projets en immobilisation pour le réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent cinquante neuf mille huit cent soixante-deux dollars et vingt-neuf cents (159 862,29 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.026 1150854043

CE16 0083

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt pour un montant de trois millions quatre cent quarante-cinq mille dollars (3 445 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois dollars et quatorze cents (249 253,14 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.027 1150854042

CE16 0084

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de trois millions trois cent sept mille soixante-neuf dollars (3 307 069 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent treize dollars et vingt-trois cents (295 413,23 \$) provenant du solde disponible des règlements fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.028 1150854041

CE16 0085

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quinze mille dollars (2 315 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-trois mille cent soixante-quinze dollars et soixante-treize cents (143 175,73 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.029 1150854040

CE16 0086

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-quinze mille deux cent dollars (2 095 200 \$) pour financer six (6) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent trente-six mille cent quarante-six dollars et vingt cents (336 146,20 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.030 1150854039

CE16 0087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante dollars (2 185 650 \$) pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars et seize cents (147 469,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.031 1150854038

CE16 0088

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de sept millions huit cent soixante mille cinq cents dollars (7 860 500 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent vingt-quatre mille sept cent quarante-trois dollars et trente cents (724 743,30 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.032 1150854037

CE16 0089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-treize mille dollars (693 000 \$) pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de six mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante-huit cents (6 262,58 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.033 1150854036

CE16 0090

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dollars (2 492 000 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent cinquante neuf mille quatre cent cinquante-quatre dollars et neuf cents (259 454,09 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.034 1150854035

CE16 0091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de cinq cent quarante mille deux cent cinquante dollars (540 250 \$) pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage dans divers bâtiments du réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-huit mille trois cent dollars et quarante-trois cents (138 300,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.035 1150854034

CE16 0092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de cinq millions deux cent quarante-cinq mille dollars (5 245 000 \$) pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de neuf cent quarante-huit mille trois cent soixante-neuf dollars et quarante-cinq cents (948 369,45 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.036 1150854033

CE16 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept dollars et seize cents (1 299 677,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.037 1150854032

CE16 0094

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-125-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de seize millions sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatorze dollars (16 780 414 \$) pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions deux cent mille dollars (3 200 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.038 1150854031

CE16 0095

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de un million six cent cinquante-six mille huit cent trente-quatre dollars (1 656 834 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.039 1150854030

CE16 0096

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de trois millions deux soixante-deux mille dollars (3 262 000 \$) pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à deux millions neuf cent vingt mille dollars (2 920 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.040 1150854029

CE16 0097

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de douze millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre dollars (12 480 764 \$) pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à douze millions vingt-cinq mille dollars (12 025 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.041 1150854028

CE16 0098

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-huit dollars (4 589 748 \$) pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions sept cent quarante mille dollars (3 740 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.042 1150854027

CE16 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de trois millions cent quarante-six mille dollars (3 146 000 \$) pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.043 1150854026

CE16 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le règlement R-047-1, autorisant un emprunt de neuf cent trente-six mille dollars (936 000 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre cent mille dollars (400 000 \$) le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.044 1150854025

CE16 0101

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de trente-quatre millions quatre cent soixante-trois mille dollars (34 463 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trente millions six cent soixante-six mille dollars (30 666 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.045 1150854024

CE16 0102

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de huit millions neuf cent soixante-dix mille dollars (8 970 000 \$) pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit millions cinq cent douze mille dollars (8 512 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.046 1150854023

CE16 0103

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de trente millions six cent cinquante-six mille dollars (30 656 000 \$) pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à vingt-six millions deux cent cinquante-huit mille trois dollars (26 258 003 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.047 1150854022

CE16 0104

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-un mille sept cents dollars (2 081 700 \$) pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent soixante mille dollars (1 660 000 \$) et de transférer une somme de dix-sept mille huit dollars et cinquante-cinq cents (17 008,55 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.048 1150854021

CE16 0105

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de deux millions sept cent trente-sept mille dollars (2 737 000 \$) pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) et de transférer une somme de six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix dollars et soixante-treize cents (689 710,73 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.049 1150854020

CE16 0106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de un million sept cent vingt-neuf mille dollars (1 729 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$) et de transférer une somme de cinq mille deux cent trente-sept dollars et quinze cents (5 237,15 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.050 1150854019

CE16 0107

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 et d'approuver le Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de huit millions trois cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf dollars (8 380 269 \$) pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.051 1150854018

CE16 0108

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de madame Johanne Rouillard à titre de directrice - exploitation immobilière, entretien et réparation du Service de la gestion et de la planification immobilière, dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), à compter du 18 janvier 2016, pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1156991004

CE16 0109

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de monsieur Jean-Yan Gagnon à titre de directeur - relations de travail et négociateur en chef du Service des ressources humaines dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), à compter du 8 février 2016, pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2- d'autoriser le Directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1164506002

CE16 0110

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Isabelle Hébert à titre de directrice des revenus du Service des finances dans la fourchette salariale FM11 (116 300 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$), à compter du 1^{er} février 2016, pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2- d'autoriser le Directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1164506001

CE16 0111

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 novembre 2015, et de la correction du rapport déposé pour le mois d'octobre 2015, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1154396010

CE16 0112

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs relativement aux enjeux et impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1154527003

CE16 0113

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1156994002

Levée de la séance à 10 h 18

70.001

Les résolutions CE16 0001 à CE16 0113 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier adjoint



Dossier # : 1163292001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Je recommande d'accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 280 263 \$ taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-26 14:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163292001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des communications a le mandat d'informer et de faire la promotion de ses services et de ses produits auprès de ses différentes clientèles (citoyens, travailleurs, visiteurs ou touristes). L'un des moyens identifiés comme étant le plus efficace pour ce faire est l'affichage sur les écrans numériques intérieurs du réseau intérieur de la Société de transport de Montréal. La Ville de Montréal utilise ce réseau d'écrans depuis quelques années déjà. Considérant la fréquentation et le fait que la diffusion est en continu durant les heures d'ouverture, ce moyen a été identifié comme étant un placement publicitaire très efficace et utile en cas de mesures d'urgence (ex. pour les avis d'ébullition).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0169 – 24 février 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CM14 0481 - 26 mai 2014 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de Transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CE CG08 0425 - 28 août 2008 - Conclure avec le Centre de services partagés du Québec une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de services de placement médias jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 6 000 000 \$, selon les termes et conditions formulés dans l'offre de services du CSPQ en date du 30 juin 2008. Autoriser, en conséquence, madame Colombe Cliche, directrice principale, à effectuer les dépenses requises dans le cadre des opérations de placement médias avec le CSPQ.

DESCRIPTION

Diffusion quotidienne sur le réseau Métrovision de 50 panneaux d'introduction suivi d'une capsule d'information de 30 secondes pour terminer avec une publicité de 15 secondes. Le contrat est d'une durée de 52 semaines (diffusion 7 jours par semaine).

JUSTIFICATION

Plus de 2 000 000 de personnes utilisent le métro à tous les jours. Ils passent en moyenne 47 minutes dans les trains et attendent 16 minutes sur les quais. Le réseau d'écrans numériques de Cogeco Métromédia c'est 337 écrans dans 67 stations d'attente. Selon un sondage de Substances stratégiques, 91 % de ces usagers consultent les écrans lorsqu'ils attendent sur les quais.

Selon ce même sondage, 35 % des Montréalais se déplacent en métro et 73 % des gens se rendant au Centre-ville sont des travailleurs. Comme la Ville doit informer sa population sur de nombreux sujets, les écrans intérieurs du réseau de la STM permettent de le faire facilement et efficacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses est prévu au budget annuel du Service des communications. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Auparavant, ce placement se faisait via le Centre de Service partagé du Québec (CSPQ). Des frais de gestion de 9 % s'appliquaient sur cette somme. L'autorisation de cette dépense permettra de réaliser des économies qui seront réinvesties dans le budget destiné aux communications de la Ville. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépenses ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune incidence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En négociant un contrat global annuel, la Ville bénéficie d'une valeur publicitaire beaucoup plus élevée que si elle achetait l'espace au mois. La valeur de ce contrat, s'il était négocié à la pièce serait de 669 614 \$ alors que le coût actuel est de 280 263 \$, soit une économie de 59 %.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat prévu pour le 1er février 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Lise ROUSSEL, 20 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée SALVAS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-20

Robert PARÉ
Chef de division relation médias

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275
Approuvé le : 2016-01-20



Dossier # : 1156682002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$)

Il est recommandé :

1. de conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission pour la location de circuits en transmission de données ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14657 ;

Firme	Description (articles, groupes, etc.)	Montant estimé (3 ans)
Bell Canada	Lot 1 - Location de circuits - zone nord-est	717 717,64 \$
Bell Canada	Lot 2 - Location de circuits - zone nord-ouest	1 599 163,13 \$
Bell Canada	Lot 3 - Location de circuits - zone centre	1 210 347,57 \$
Bell Canada	Lot 4 - Location de circuits - zone sud-est	993 388,60 \$
Bell Canada	Lot 5 - Location de circuits - reste de l'île et Île Bizard	672 739,42 \$
Bell Canada	Lot 6 - Internet très haut débit	199 834,60 \$
Société TELUS Communications	Lot 7 - Internet très haut débit - robustesse	350 984,18 \$
Bell Canada	Lot 8 - Internet haut débit	114 332,29 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-28 14:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1156682002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15 -14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (la Ville) s'est donné pour objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Un des éléments structurels de la stratégie montréalaise ville intelligente et numérique 2014-2017 est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit pouvant :

- Offrir une plus grande connectivité aux communautés urbaines afin de faciliter la circulation de l'information;
- Répondre aux besoins actuels d'une ville moderne voulant offrir des services de qualité à ses citoyens (Wi-Fi public, mobilité intelligente, etc.);
- Supporter les volumes grandissants de données échangées (internet des objets, infonuagique, multimédia, etc.);
- Accroître la bande-passante du réseau à coût acceptable pour profiter des avancées technologiques;
- Supporter un réseau sans-fil à grandeur des édifices de la Ville à usage public (bibliothèques, espaces de sport et loisirs, mairies d'arrondissement, etc.) et interne (employés Ville);
- Gagner en agilité pour déployer des services en fonction des besoins actuels et futurs.

Pour ce faire, le Service des technologies de l'information (TI), en collaboration avec le Bureau de la ville intelligente et numérique (BVIN), a présenté aux instances en septembre 2015 un nouveau modèle de gestion pour la transmission de donnée, basé sur une approche par livraison de services incluant :

- Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibre optique à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;
- L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
- Une entente-cadre pour l'acquisition des équipements de télécommunications, incluant le volet Wi-Fi public;
- Le rapatriement de la maîtrise d'oeuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;
- La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

La mise en place de ce modèle s'appuiera sur une gouvernance des services de télécommunications à la Ville incluant les unités de service et les arrondissements, un cadre financier rigoureux et évolutif et une reddition de compte annuelle aux instances.

Dans le cadre du volet relatif à location de circuits (MAN) et l'internet, le Service des TI dispose depuis 2008 d'un contrat d'impartition pour la gestion de ses services de télécommunications capable de répondre au besoin pendant la phase de transition vers la fibre optique, et couvrant les outils tels que l'Internet (corporatif et gratuit pour les citoyens, dans les bibliothèques par exemple) et les circuits nécessaires au transport des données pour les applications corporatives (GDD, SIMON, Lotus Notes, E-Cité) et celles du Service de police de la Ville de Montréal (STOP+).

Puisque les crédits alloués au contrat seront épuisés en 2016, le moment était opportun pour mettre en place le nouveau modèle de gestion.

Dans un souci d'ouverture du marché, le Service des TI a choisi une nouvelle approche de multi-sourçage pour la livraison des services en transmission de données en :

- Appliquant une approche par zone géographique pour donner l'opportunité à de nouveaux joueurs moins présents de déposer des offres;
- Utilisant deux réseaux internet totalement indépendants pour assurer la continuité des opérations en offrant redondance et diversité.

En ce sens, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement et le Bureau du contrôleur général, un appel d'offres public en date du 14 octobre 2015, publié sur le site du SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir.

Huit (8) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2015-10-29	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2015-10-29	Précisions et révision du bordereau
3	2015-11-11	Précisions et report de la date d'ouverture

4	2015-11-25	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2015-12-04	Précisions, révision du bordereau et report de la date d'ouverture
6	2015-12-07	Précisions suite à une question technique
7	2015-12-08	Précisions suite à une question technique
8	2015-12-11	Précisions suite à des questions administratives

Un délai de six semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

Un premier report au 9 décembre 2015 a été accordé le 11 novembre au travers de l'addenda 3 à la demande des preneurs du cahier des charges. Un report supplémentaire au 11 décembre 2015 a été accordé le 4 décembre au travers de l'addenda 5.

La réception et l'ouverture des quatre (4) soumissions reçues ont été faites le 11 décembre 2015. La durée de validité des soumissions est de 210 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Toutes les soumissions ont été déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à conclure huit (8) ententes-cadres avec les firmes Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données, pour une période de 3 ans, pour des sommes maximales de 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$, 114 332,29 \$ (Bell Canada) et 350 984,18 \$ (Société TELUS Communications), taxes incluses, avec une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

DESCRIPTION

L'entente-cadre en vigueur avec la firme TELUS prendra fin à l'épuisement des crédits alloués à cette dernière, dont la date estimée est octobre 2016.

Le Service des TI désire donc conclure de nouveaux contrats avec les fournisseurs décrits pour couvrir les besoins liés aux services de transmission de données que sont :

No du lot	Fournisseurs	Description des services
1	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique nord-est de la Ville. Au commencement du contrat, le lot 1 contient 50 sites.
2	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique nord-ouest de la Ville, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1. Au commencement du contrat, le lot 2 contient 144 sites.
3	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique centre de la Ville et ne comprenant pas les lots 1 et 2. Au commencement du contrat, le lot 3 contient 114 sites.
4	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, et qui se situent dans la zone géographique sud-est et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3. Au commencement du contrat, le lot 4 contient 67 sites.
5	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, pour le reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4. Au commencement du contrat, le lot 5 contient 41 sites.
6	Bell Canada	Liens fibres donnant accès à l'Internet très haut débit pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, ainsi que le Wi-Fi gratuit MtlWiFi fourni par la Ville.
7	Société TELUS Communications	Liens fibres redondants du lot 6, donnant accès à l'Internet très haut débit pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM desservis présentement par le Service des TI, ainsi que le Wi-Fi gratuit MtlWiFi fourni par la Ville.
8	Bell Canada	Lien donnant accès à l'Internet à bas et moyen débit dans n'importe quel édifice de la Ville.

La Ville pourra à son entière discrétion et sur avis écrit donné à l'adjudicataire, au moins quatre vingt dix (90) jours calendaires avant la date présumée de fin du contrat, prolonger indépendamment chaque entente-cadre d'un (1) an pour un maximum de deux (2) prolongations.

Toute prolongation devra respecter l'intégralité des termes et conditions de l'appel d'offres et des prix soumis. Elle devra être présentée de nouveau aux instances pour approbation.

JUSTIFICATION

Sur un total de 10 preneurs du cahier des charges, trois firmes (30%) ont déposé une offre pour les huit lots, une autre uniquement pour les lots 2, 3, 4, 6 et 7 (10%) et six autres preneurs (60%) n'ont pas soumissionné.

Sur ces six derniers :

- Un est un organisme public;
- Un preneur est un manufacturier informatique qui a probablement pris possession du devis dans le but de supporter son réseau de revendeurs;
- Deux sont des firmes de ne disposant pas d'offre de services en transmission de données;
- Un ne disposait pas de l'infrastructure nécessaire pour fournir le service à l'ensemble des sites inclus dans l'appel d'offres;
- Le dernier n'a pas souhaité présenter d'offre jugeant le retour sur investissement trop peu rentable et la période de transition de 210 jours entre l'ancien contrat et le nouveau trop courte.

Donc, sur une possibilité de six revendeurs de services de télécommunications, quatre ont soumis une offre à la Ville.

Toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées administrativement et techniquement conformes.

Voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues pour chacune des familles retenues (à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs familles) :

No du lot	Description	Nb soumissions reçues	Nb soumissions conformes
1	Location de circuits - zone nord-est	3	3
2	Location de circuits - zone nord-ouest	4	4
3	Location de circuits - zone centre	4	4
4	Location de circuits - zone sud-est	4	4
5	Location de circuits - reste de l'île et Île Bizard	3	3
6	Internet très haut débit	4	4
7	Internet très haut débit - robustesse	4	3

8	Internet haut débit	3	3
---	---------------------	---	---

Présentation des résultats pour le lot 1

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	1 238 662,47 \$	717 717,64 \$	717 717,64 \$
Société TELUS Communications	1 662 046,41 \$	1 010 731,43 \$	1 010 731,43 \$
Vidéotron s.e.n.c	1 564 447,58 \$	918 253,59 \$	918 253,59 \$
Dernière estimation réalisée	1 592 748,68 \$	1 199 304,23 \$	1 199 304,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			882 234,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,92%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			293 013,79 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			40,83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(481 586,59) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-40,16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			200 535,95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			27,94%

Présentation des résultats pour le lot 2

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	2 720 718,96 \$	1 599 163,13 \$	1 599 163,13 \$
Société TELUS Communications	4 041 442,53 \$	2 415 507,48 \$	2 415 507,48 \$
Vidéotron s.e.n.c	3 573 239,04 \$	2 121 334,74 \$	2 121 334,74 \$
FibreNoire Inc.	6 531 269,85 \$	3 575 124,63 \$	3 575 124,63 \$
Dernière estimation réalisée	4 826 937,94 \$	2 920 307,51 \$	2 920 307,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 427 782,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			51,82%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 975 961,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	123,56%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(1 321 144,38) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-45,24%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	522 171,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	32,65%

Présentation des résultats pour le lot 3

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	2 008 943,23 \$	1 210 347,57 \$	1 210 347,57 \$
Société TELUS Communications	2 932 876,58 \$	1 814 211,22 \$	1 814 211,22 \$
Vidéotron s.e.n.c	2 617 095,44 \$	1 589 195,95 \$	1 589 195,95 \$
FibreNoire Inc.	3 652 295,85 \$	2 003 554,35 \$	2 003 554,35 \$
Dernière estimation réalisée	3 541 057,54 \$	2 196 194,96 \$	2 196 194,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 654 327,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			36,68%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			793 206,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			65,54%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(985 847,39) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-44,89%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			378 848,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31,3%

Présentation des résultats pour le lot 4

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	1 562 457,36 \$	993 388,60 \$	993 388,60 \$
Société TELUS Communications	2 121 003,61 \$	1 402 359,27 \$	1 402 359,27 \$
Vidéotron s.e.n.c	1 958 765,84 \$	1 246 346,25 \$	1 246 346,25 \$
FibreNoire Inc.	4 280 979,15 \$	2 632 927,50 \$	2 632 927,50 \$
Dernière estimation réalisée	2 482 080,30 \$	1 609 879,95 \$	1 609 879,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 568 755,40 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			57,92%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 639 538,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			165,05%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(616 491,35) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-38,29%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			252 957,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			25,46%

Présentation des résultats pour le lot 5

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	1 249 644,88 \$	672 739,42 \$	672 739,42 \$
Société TELUS Communications	1 676 257,32 \$	944 643,80 \$	944 643,80 \$
Vidéotron s.e.n.c	1 576 037,06 \$	866 376,87 \$	866 376,87 \$
Dernière estimation réalisée	1 998 495,45 \$	1 137 332,70 \$	1 137 332,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			827 920,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,07%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			271 904,38 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			40,42%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(464 593,28) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-40,85%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	193 637,45 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	28,78%

Présentation des résultats pour le lot 6

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	426 176,68 \$	199 834,60 \$	199 834,60 \$
Société TELUS Communications	713 362,39 \$	350 984,18 \$	350 984,18 \$
Vidéotron s.e.n.c	2 087 267,65 \$	1 004 134,16 \$	1 004 134,16 \$
FibreNoire Inc.	770 332,50 \$	378 957,60 \$	378 957,60 \$
Dernière estimation réalisée	1 611 892,01 \$	713 362,39 \$	713 362,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			483 477,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			141,94%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			804 299,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			402,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(513 527,79) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-71,99%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			151 149,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			75,64%

Présentation des résultats pour le lot 7

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Société TELUS Communications	713 362,39 \$	350 984,18 \$	350 984,18 \$
Vidéotron s.e.n.c	2 087 267,65 \$	1 004 134,16 \$	1 004 134,16 \$
FibreNoire Inc.	770 332,50 \$	378 957,60 \$	378 957,60 \$
Dernière estimation réalisée	1 611 892,01 \$	713 362,39 \$	713 362,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			578 025,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			64,69%

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	653 149,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	186,09%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(362 378,21) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-50,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	27 973,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	7,97%

Il était requis dans l'appel d'offres que les fournisseurs de service pour les lots 6 et 7 soient différents afin de garantir une diversité de fournisseur et de parcours.

Bell Canada étant plus le bas soumissionnaire conforme du lot 6, sa soumission pour le lot 7 a été exclue du comparatif, car déclarée non conforme.

Présentation des résultats pour le lot 8

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (cinq ans dont deux en option)	Prix retenus (pour trois ans fixes)	Total
Bell Canada	203 322,94 \$	114 332,29 \$	114 332,29 \$
Société TELUS Communications	1 135 550,59 \$	608 965,09 \$	608 965,09 \$
Vidéotron s.e.n.c	640 985,63 \$	346 718,61 \$	346 718,61 \$
Dernière estimation réalisée	852 137,21 \$	500 658,64 \$	500 658,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			356 672,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			211,96%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			494 632,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$			432,63%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(386 326,35) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$			-77,16%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			232 386,32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$			203,26%

Les écarts entre les soumissions des adjudicataires et les estimations réalisées avant l'appel d'offres pour chacun des lots s'expliquent par la haute compétitivité entre les fournisseurs de services en télécommunications, ainsi que par les différentes technologies qui seront utilisées par chaque adjudicataire pour fournir à la Ville le service requis en respectant les exigences techniques émises par le Service des TI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès des fournisseurs retenus se feront au rythme de l'expression des besoins. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

Tableau récapitulatif des sommes maximales par entente-cadre :

No du lot	Firme	Montant maximal (3 ans)
1	Bell Canada	717 717,64 \$
2	Bell Canada	1 599 163,13 \$
3	Bell Canada	1 210 347,57 \$
4	Bell Canada	993 388,60 \$
5	Bell Canada	672 739,42 \$
6	Bell Canada	199 834,60 \$
7	Société TELUS Communications	350 984,18 \$
8	Bell Canada	114 332,29 \$
Total		5 858 507,43 \$

L'évolution des dépenses est basée sur l'utilisation faite des circuits loués et des liens internet, et pourra être revue à la baisse en fonction du plan de fibrage du nouveau modèle de gestion des télécommunications, ainsi que de l'augmentation de la bande-passante nécessaire à l'évolution des besoins corporatifs, en particulier pour le Bureau de demain et l'Infonuagique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des TI doit relever les défis de l'infonuagique, du Bureau de demain et de l'internet des objets. Également, il doit supporter ses partenaires internes dans leur projet technologique, comme le déploiement d'un réseau sans fil public en collaboration avec le Bureau de la ville intelligente et numérique.

Les contrats avec Bell Canada et Société TELUS Communications permettront à la Ville de bénéficier d'un réseau loué internet et d'un réseau privé à très haute vitesse afin de répondre à la demande croissante de bande passante pour supporter des échanges de données de plus en plus nombreux et volumineux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 10 février 2016

Approbation du dossier au CM – 22 février 2016

Approbation du dossier au CG – 25 février 2016
Octroi du contrat – 1er mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marie CARDONA
Conseiller analyse - Contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-20

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1162645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aréo-feu Itée pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14951 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aréo-feu Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 764.73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14951;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-27 07:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162645001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Aréo-feu Ltée pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14951 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce contrat d'acquisition permettra le remplacement et l'ajout de caméras à imagerie thermique pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie. Ainsi, une caméra sera disponible sur les véhicules autopompes dans l'ensemble des casernes et sur les véhicules des chefs aux opérations. Le contrat prévoit l'acquisition de 100 caméras, dont 40 caméras pour le remplacement de caméras ayant atteint leur durée de vie et 60 caméras pour augmenter le nombre de caméras disponibles afin d'atteindre l'objectif d'une caméra par caserne sur les véhicules autopompes et de 2 caméras pour les casernes avec des équipes spécialisées. De plus, des caméras seront disponibles pour les chefs aux opérations. La caméra à imagerie thermique est un instrument essentiel qui permet d'accroître la sécurité des pompiers lors de combat d'incendie, d'optimiser la recherche des victimes et d'améliorer la prise de décision pour l'extinction d'incendie.

Des essais terrain ont été réalisés par la section de recherche et de développement du centre de formation du SIM afin d'identifier les caractéristiques d'une caméra à imagerie thermique qui répondent aux besoins des pompiers. Parmi les caméras mises à l'essai, la caméra Évolution 6000 de MSA fait partie des caméras retenues pour sa performance aux différents critères d'évaluation.

La caméra Évolution 6000 de MSA répond à la norme NFPA 1801 (National Fire Protection Association) qui normalise le fonctionnement des caméras en imposant une qualité de l'image, des caractéristiques de sécurité non-incendiaire et des exigences de durabilité, dans des conditions d'utilisations pour des services incendie.

L'appel d'offres a été lancé sur SÉAO le 2 décembre 2015 pour une ouverture de soumissions le 21 décembre 2015, permettant ainsi 18 jours aux preneurs de cahiers de charge pour déposer une proposition. Deux addenda ont été émis durant la période.

Les soumissions sont valides 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 21 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les dernières acquisitions de caméras à imagerie thermique ont été réalisées lors d'acquisitions de véhicules à titre d'équipement et accessoires.

DESCRIPTION

Le SIM procédera à l'acquisition de 100 caméras à imagerie thermique et des accessoires, tels des chargeurs véhiculaires. Des 100 caméras, 40 caméras serviront aux remplacements de caméras ayant atteint leur durée de vie et 60 caméras permettront l'ajout de caméras pour atteindre l'objectif d'une caméra par caserne, et de fournir aux chefs aux opérations cet instrument. Les installations des chargeurs et des supports sur l'ensemble des véhicules seront réalisées par les pompiers des ateliers de la Division des ressources matérielles du SIM.

Selon les conditions de l'appel d'offres, l'adjudicataire garantit la disponibilité de caméras en service en tout temps par l'offre d'une consignation de 5 caméras pour pourvoir aux remplacements des caméras lors de réparations. Le soumissionnaire offre une garantie de 5 ans sur les caméras, les piles, les chargeurs véhiculaires et les chargeurs de table.

JUSTIFICATION

Tableau des preneurs de cahiers de charge.

Preneurs du cahier de charge	Soumissions déposées		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
4	3	1	75,0%

Motifs de non dépôt de soumissions : Prix non concurrentiel.

Les soumissions ont été évaluées en fonction des spécifications techniques par le service requérant.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Aéro-Feu ltée	1 090 764,73 \$
Boivin et Gauvin inc. - proposition 1	1 114 594,96 \$
Boivin et Gauvin inc. - proposition 2	1 114 594,96 \$
ITM Instruments inc.	1 510 374,84 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 406 719,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	377 593,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	10,71%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	419 610,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	38,47%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-315 954,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-22,46%

La dernière estimation présente un écart de -315 954,40 \$ par rapport à la soumission de l'adjudicataire. L'estimation a été établie en fonction d'un coût moyen unitaire des caméras à imagerie thermique mises à l'essai selon un prix budgétaire sans y appliquer une économie de volume.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 090 764,73 \$ (taxes incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 090 764,73 \$, correspondant à l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 14-021 – Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien du Service de sécurité incendie de Montréal et leurs équipements.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la perspective de santé et sécurité, la caméra à imagerie thermique est un instrument qui améliore la sécurité des pompiers en offrant de l'information en temps réel sur une scène d'intervention, ce qui permet une meilleure prise de décision lors d'intervention. Cet instrument améliore également la recherche des victimes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à la disposition de caméras à imagerie thermique pour l'ensemble des casernes et des chefs aux opérations permet d'améliorer la sécurité des pompiers, d'améliorer les techniques de recherches de victimes et d'améliorer la prise de décision sur les scènes d'intervention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception des caméras à imageries thermique : avril 2016

Formation des pompiers : Mai 2016

Mise en service des caméras : Mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2016-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2016-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2016-01-26

**Dossier # : 1150230010**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services artistiques au montant maximal de 948 543,75\$ taxes, contingences incluses, par lequel la Ville de Montréal retient les services d'Alexandre David, artiste professionnel, pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé "Les éléments" (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" / Approuver un projet de convention à cette fin / Approuver des incidences de 11 497,50\$

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de convention par lequel Alexandre David, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- d'approuver des incidences de 11 497,50 \$, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-27 08:25**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150230010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services artistiques au montant maximal de 948 543,75\$ taxes, contingences incluses, par lequel la Ville de Montréal retient les services d'Alexandre David, artiste professionnel, pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé "Les éléments" (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" / Approuver un projet de convention à cette fin / Approuver des incidences de 11 497,50\$

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » Cette dernière est un projet de legs majeur du 375e anniversaire qui reliera deux lieux emblématiques de la ville. Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) a tenu un concours sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), dans le but de mandater un artiste qui réalisera des interventions artistique dans cette Promenade.

Lors de la première rencontre du jury tenue le 17 septembre 2015, 25 artistes ont été invités à soumettre un dossier de candidature. Lors de la deuxième rencontre du jury, tenue le 2 novembre 2015, cinq finalistes ont été désignés pour développer leur approche du projet des interventions artistiques. Il s'agissait de Catherine Bolduc, Alexandre David, Jean -Robert Drouillard, Marc Dulude et Roadsworth (Peter Gibson). Lors de la troisième rencontre, le 15 décembre 2015, le jury a recommandé la proposition d'Alexandre David, dont le titre provisoire est *Les éléments* .

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de : Marie-Eve Charron, critique d'art au *Devoir* et enseignante en histoire de l'art au Cégep de Saint-Hyacinthe; François Gagné, conseiller en aménagement, SIVT; Marie Perrault, critique d'art et commissaire indépendante; Madeleine Poulin, membre du comité conseil en art public, représentante des citoyens et présidente du jury; Vincent Roy, directeur général et

artistique, EXMURO arts publics; Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, SGPVMM; Laurent Vernet, commissaire à l'art public, SC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1640 - 9 septembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à tenir deux concours d'art public sur invitation dans le but de sélectionner deux artistes qui concevront et réaliseront chacun une oeuvre d'art pour la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » / Autoriser une dépense de 34 492,50\$, taxes incluses, pour la réalisation des deux concours. CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les services de l'artiste comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste; les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) des interventions; les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution des interventions; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation des interventions; les permis et tous les frais de coordination relatifs à la réalisation et à l'installation des interventions; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de conception et de réalisation seront exécutés selon l'approche présentée par l'artiste lors du jury de sélection.

JUSTIFICATION

La Promenade urbaine « Fleuve – Montagne » est un legs majeur du 375^e anniversaire de fondation de Montréal. L'intégration de l'art public à ce projet d'aménagement urbain vise à appuyer la qualité des interventions qui seront réalisées et à en faire un élément identitaire majeur. C'est pourquoi la Ville a mis en oeuvre trois projets d'art public pour cette Promenade, dont celui des interventions artistiques, afin de proposer des expériences singulières et inédites aux marcheurs pour les inciter à la parcourir et la redécouvrir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contrats de 960 041,25 \$ sera assumé comme suit : un montant maximal de 876 645,63\$, net de ristournes de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12--015 - Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération : 514 438,75\$ en 2016 et 362 206,88\$ en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les éléments sera un parcours formé d'entre quatre et six interventions artistiques pérennes. Ces dernières consisteront en des espaces construits destinés aux usages des citoyens. Elles rythmeront l'expérience de la Promenade et seront conçues en fonction de leur lieu d'insertion (à partir de leur topographie, de leur aménagement, de leur

environnement bâti et de leur histoire). Les interventions seront flexibles et pourront accueillir diverses fonctions : certaines seront plus intimes et d'autres seront propices aux rencontres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2017 Installation de l'oeuvre

Mai 2017 Inauguration de la Promenade urbaine et de l'oeuvre d'Alexandre David

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture. Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures_voirie et transports

Marthe LAWRENCE, Service des communications

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Pierre SAINTE-MARIE, 26 janvier 2016

Marthe LAWRENCE, 22 janvier 2016

Sébastien DESHAIES, 21 janvier 2016

Marie-Claude SEGUIN, 21 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-21

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2016-01-26



Dossier # : 1150230009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services artistiques au montant maximal de 379 417,50 \$ taxes et contingences incluses, par lequel la Ville de Montréal retient les services du collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche), pour réaliser l'oeuvre numérique "Cortège" dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." / Approuver un projet de convention à cette fin. / Approuver des incidences de 11 497,50\$

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de convention par lequel le collectif Projet EVA (formé de Étienne Grenier et Simon Laroche), lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin pour une somme maximale de 379 417,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- d'approuver des incidences de 11 497,50 \$, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-27 13:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150230009

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat de services artistiques au montant maximal de 379 417,50 \$ taxes et contingences incluses, par lequel la Ville de Montréal retient les services du collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche), pour réaliser l'oeuvre numérique "Cortège" dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." / Approuver un projet de convention à cette fin. / Approuver des incidences de 11 497,50\$

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » Cette dernière est un projet de legs majeur du 375e anniversaire qui reliera deux lieux emblématiques de la ville. Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) a tenu un concours sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), dans le but de mandater un artiste qui allait réaliser une oeuvre d'art numérique dans le cadre de l'aménagement de la Promenade.

Lors de la première rencontre du jury tenue le 18 septembre 2015, 16 artistes ont été invités à soumettre un dossier de candidature. Lors de la deuxième rencontre du jury, tenue le 30 octobre 2015, trois finalistes ont été désignés pour développer leur approche du projet de l'oeuvre numérique. Il s'agissait de Luc Courchesne, du collectif Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche) et de Jonathan Villeneuve. Lors de la troisième rencontre, le 11 décembre 2015, le jury a recommandé la proposition de Projet EVA, intitulée *Cortège* .

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de : Pierre Bellerose, vice-président, Relations publiques, accueil, recherche et développement du produit, Tourisme Montréal; Robin Dupuis, directeur, Perte de signal; Nicole Gingras, commissaire indépendante; François Gagné, conseiller en aménagement, SIVT; Marie-Claude Séguin, architecte paysagiste, SGPVMR; Louise Simard, responsable des créations multimédias, Musée d'art contemporain de Montréal; Laurent Vernet, commissaire à l'art public, SC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1640 - 9 septembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à tenir deux concours d'art public sur invitation dans le but de sélectionner deux artistes qui concevront et réaliseront chacun une oeuvre d'art pour la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » / Autoriser une dépense de 34 492,50\$, taxes incluses, pour la réalisation des deux concours. CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les services artistiques comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur des artistes; les frais de production des devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'oeuvre; les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'oeuvre; les frais de coordination relatifs à la réalisation; les frais d'administration, de participation à des rencontres et d'assurances.

JUSTIFICATION

La Promenade urbaine « Fleuve – Montagne » est un legs majeur du 375^e anniversaire de fondation de Montréal. L'intégration de l'art public à ce projet d'aménagement urbain vise à appuyer la qualité des interventions qui seront réalisées et à en faire un élément identitaire majeur. C'est pourquoi la Ville a mis en oeuvre trois projets d'art public pour cette Promenade, dont celui de l'oeuvre numérique, afin de proposer des expériences singulières et inédites aux marcheurs pour les inciter à la parcourir et la redécouvrir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contrats de 390 915 \$ sera assumé comme suit : un montant maximal de 356 957,50 \$, net de ristournes de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12--015 - Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération : 264 442,50 \$ en 2016 et 126 472,50 \$ en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cortège proposera une expérience empruntant certains mécanismes propres au jeu vidéo d'auteur, qui puiser dans le répertoire des pratiques performatives participatives en art contemporain, ainsi que dans l'expérience de l'immersion associée aux arts numériques. Une application sur les téléphones intelligents des membres du public plongera ces derniers dans une expérience sonore et les incitera graduellement à prendre part à des actions déterminées par le jeu, qui les fera déambuler à travers la ville de manière groupée. *Cortège* proposera une expérience d'abord solitaire, pour ensuite se joindre à un élan collectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Inauguration de la Promenade urbaine et de l'oeuvre de Projet EVA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture.
Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Éric RONDEAU, Direction générale
Patricia BOUCHARD, Service des communications

Lecture :

Éric RONDEAU, 27 janvier 2016
Patricia BOUCHARD, 27 janvier 2016
Pierre SAINTE-MARIE, 26 janvier 2016
Marie-Claude SEGUIN, 26 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-01-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1164472004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14962 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé

1. d'accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-29 16:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14962 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules identifiés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer des motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 15-14962 s'est tenu du 14 décembre 2015 au 13 janvier 2016, soit pour une période de trente-et-un jours civils, donc seize jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 15-14962 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 14 décembre 2015. L'appel d'offres public 15-14962 concernait la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque Harley Davidson ou BMW année 2016. Trois fournisseurs ont remis une soumission conforme.

Le délai de validité des soumissions est de cent cinquante jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 13 janvier 2016 et se terminera le 11 juin 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le conseil d'agglomération, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début mars 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0806 - 29 avril 2015 - Accorder un contrat à Motos Daytona inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de huit motocyclettes de marque BMW 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit

pour une somme maximale de 224 227,84 \$, taxes incluses.

CG14 0402 - 18 septembre 2014 - Accorder au seul soumissionnaire, Motos Daytona inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses.

CG13 0304 - 29 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire, Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque BMW 2013, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 148 898,37 \$.

DESCRIPTION

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, accorder un contrat à "Motos Daytona inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016, correspondant au devis technique de l'appel d'offres public 15-14962, pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces dix-huit motocyclettes est justifiée afin de remplacer autant de motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Motos Daytona inc. (BMW)	540 653,80 \$	0,00 \$	540 653,80 \$
2. Carrier Harley-Davidson (9006-0344 Qc inc.)	553 604,63 \$	0,00 \$	553 604,63 \$
3. Motos Daytona inc. (Harley-Davidson)	594 637,39 \$		594 637,39 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>600 169,50 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>600 169,50 \$</i>
Les taxes sont incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			562 965,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			- 4,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			53 983,59 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			10,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			- 59 515,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			- 9,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>			12 950,83 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			2,4 %

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Motos Daytona inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en

étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Motos Daytona inc." ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 540 653,80 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de dix-huit motocyclettes BMW 2016. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal de ce contrat de 540 653,80 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 493 688,98 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 - « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les dix-huit motocyclettes que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 239 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 92,1 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (3 % de ceux-ci sont hybrides), 6,8 % sont des véhicules de 8 cylindres et 1,1 % sont des véhicules électriques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, une motocyclette est mise au rancart pour cause de désuétude si elle répond à l'une ou l'autre des **conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge ou avoir atteint 40 000 kilomètres au compteur.

Le Service de police de la Ville de Montréal possède 42 motocyclettes. En date de ce jour, 27 de celles-ci dépassent les 48 mois d'âge.

Les motos sont garanties pour une période de 3 ans, ce qui permet de bénéficier de la 3^{ième} année de garantie pour effectuer toutes les réparations requises suite à l'inspection de la moto à la fin de la 3^{ième} saison. Ainsi, la 4^{ième} saison conserve des coûts raisonnables d'entretien/réparation et des temps d'immobilisation acceptables.

En effet, alors que pour les 3 premières saisons on compte en moyenne 10 bons de travail ou moins par saison, on en compte environ 20 la 4^{ième} saison et plus de 30 lors des 5^{ième} et 6^{ième} saisons. Si on tient compte de délais d'immobilisation de 24 à 72 heures par bon de travail, on peut considérer que c'est près de 90 jours d'immobilisation les 5^{ième} et 6^{ième} saisons, soit environ 40% de la saison d'utilisation des motos. Le parc de motos est

restreint avec seulement 42 motos en service actif. Chaque moto non disponible pour une journée représente 2 agents motards, un de jour et un de soir, qui ne peuvent utiliser la moto pour l'accomplissement de leurs tâches.

Après 48 mois, la moto est retirée du service actif et transformée en moto de formation, non immatriculée, pour usage en circuit fermé seulement. Elle peut donc être utilisée comme telle 2 à 3 saisons supplémentaires pour usage de formation, évitant du même coup des dommages et des délais d'immobilisation des motos en service actifs qui évitent d'être endommagées lors des séances de formation. En tout, sept motos de formation sont utilisées au SPVM.

Les dix-huit motocyclettes que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer celles devant être mises au rancart pour cause de désuétude. Les motocyclettes ainsi retirées de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2016: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mars 2016: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Juin 2016: réception des motocyclettes à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 25 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-22

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-01-29

**Dossier # : 1154102001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à La compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR). Dépense totale de 3 697 566,26 \$ (contrat: 3 475 566,26 \$ + incidences: 222 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324001 - 10 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 697 566,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 475 566,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324001 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-27 07:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à La compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR). Dépense totale de 3 697 566,26 \$ (contrat: 3 475 566,26 \$ + incidences: 222 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324001 - 10 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports au SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

L'appel d'offres a été publié du 18 novembre au 14 décembre 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 avril 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 25 jours, ce qui respecte le délai prescrit par

la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

· Addenda n° 1 publié le 2 décembre 2015 : Modifications à la formule de soumission ainsi qu'au devis technique voirie. Ces modifications ont pour but de clarifier certains détails lors des opérations de planage. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact sur le prix.

· Addenda n° 2 publié le 10 décembre 2015 : Modifications à la formule de soumission ainsi qu'au devis technique voirie. Ces modifications ont pour but de clarifier certains détails lors des opérations de planage. Ces modifications ne devraient pas avoir d'impact sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - Le 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1153843004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR). Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 315 960,56 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes au montant de 222 000 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 324001 s'est terminé le 14 décembre 2015. Sur douze (12) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 83 % et 17 %. La liste des commandes du SEAO est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	La compagnie Meloche inc.	3 159 605,70 \$	315 960,56 \$	3 475 566,26 \$

2	Eurovia Québec Construction inc.	3 177 698,60 \$	317 769,86 \$	3 495 468,46 \$
3	Groupe TNT inc.	3 303 051,14 \$	330 305,12 \$	3 633 356,26 \$
4	Construction Bau-Val inc.	3 344 935,81 \$	334 493,58 \$	3 679 429,39 \$
5	Construction Soter inc.	3 531 050,86 \$	353 105,09 \$	3 884 155,95 \$
6	Roxboro Excavation inc.	3 534 349,89 \$	353 434,99 \$	3 887 784,88 \$
7	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	3 814 784,74 \$	381 478,47 \$	4 196 263,21 \$
8	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	3 871 546,12 \$	387 154,62 \$	4 258 700,74 \$
9	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	4 099 054,22 \$	409 905,42 \$	4 508 959,64 \$
10	Les Pavages Chenail inc.	4 266 504,68 \$	426 650,47 \$	4 693 155,15 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	3 496 312,64 \$	349 631,26 \$	3 845 943,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)				3 971 283,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100				14,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				1 217 588,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				35,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)				-370 377,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100				-9,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes(\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)				19 902,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100				0,6 %

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Le montant total de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a été corrigé, en raison d'une omission de calcul du prix total de l'Item " Bordure en béton" pour le sous-projet 1555856260. Le montant total est passé de 4 495 629,44\$ à 4 508 959,64\$.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'écart de -370 377,64 \$ (-9,6%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, La compagnie Meloche inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 7 décembre 2015 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat est de 3 697 566,26 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 222 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale et représente un coût net de 3 376 370,84 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût total relatif à ce contrat sera financé par le règlement d'emprunt # 15-019 de compétence locale «Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)». Les travaux relatifs au contrat seront subventionnés entièrement par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 202 715,58 \$, soit la portion des incidences.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 12 avril 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et en défrayer les coûts.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du PCPR sont planifiés selon un échéancier serré. Tout retard sur la réalisation de ces travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2016

Fin des travaux : Août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Dang NGUYEN, 25 janvier 2016

Sylvain MARCOUX, 18 janvier 2016

Jean CARRIER, 15 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-01-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-26



Dossier # : 1165015001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à PROCOVA INC. pour les travaux de remplacement et de mise à niveau de l'humidificateur du Quartier général de la police, situé au 1441, Saint-Urbain (3679) - Dépense totale de 152 916,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5824 (6 soumissionnaires) .

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 152 916,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement et de mise à niveau de l'humidificateur du Quartier général de la police, situé au 1441, Saint-Urbain (3679), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à PROCOVA INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 610,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5824;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-29 11:57

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165015001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à PROCOVA INC. pour les travaux de remplacement et de mise à niveau de l'humidificateur du Quartier général de la police, situé au 1441, Saint-Urbain (3679) - Dépense totale de 152 916,75 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5824 (6 soumissionnaires) .

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 1441, rue Saint-Urbain, construit en 1956-1957, a été réaménagé en 2000-2001 pour y loger le Quartier général et certains services spécialisés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Au cours des années, divers travaux de réparation, de réfection et de réaménagement ont été réalisés dans le bâtiment, mais de manière localisée et partielle. Un projet de réfection et de mise à niveau de différentes composantes du bâtiment (notamment les installations électromécaniques) a été amorcé à la fin de l'hiver 2015. Un contrat de services professionnels a été accordé à Beupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés pour préparer les plans et devis relatifs aux travaux requis, ainsi que pour assurer la surveillance des travaux tout au long du chantier.

À l'hiver 2014, l'humidificateur a présenté des déficiences importantes qui se sont poursuivies en 2015, et ce, malgré les réparations effectuées par les employés de l'entretien. Ceux-ci ont fait le constat que l'humidificateur avait largement dépassé sa durée de vie utile et que, de plus, étant désuet, les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché. Finalement, l'humidificateur a cessé d'être fonctionnel et il s'est avéré indispensable de le remplacer à très court terme en plus de mettre à niveau toute l'installation qui s'y rattache.

Devant ce constat, les travaux relatifs à l'humidificateur ont été traités comme un sous-projet distinct, à l'intérieur du projet principal de réfection et de mise à niveau de diverses composantes du bâtiment dont l'étude est en cours. Les professionnels ont donc préparé les plans et devis pour un appel d'offres public spécifique au remplacement et à la mise à niveau de l'humidificateur.

L'appel d'offres a été publié le 19 novembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les

soumissions ont été reçues et ouvertes au greffe de la Ville le 11 décembre 2015. Les soumissionnaires ont disposé de 23 jours calendrier pour préparer leur soumission.

Trois addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2 déc. 2015	Report de date d'ouverture des soumissions en raison de la grève des cols blancs.
2	7 dec. 2015	Précisions et modifications en mécanique, en réponse aux questions des preneurs des documents.
3	9 déc. 2015	Clarification concernant la répartition des travaux entre la plomberie et la ventilation, pour éviter le dédoublement des coûts.

Les visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 24, 25 et 26 novembre 2015.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, afin de tenir compte des délais d'enquête.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0026 - 29 janvier 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police - Dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise PROCOVA inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement et de mise à niveau de l'humidificateur du Quartier général du SPVM.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- § démolition et préparation de l'emplacement, avec dégarnissage de certains murs en condition d'amiante;
- § installation et branchement de l'humidificateur, ainsi que des nouveaux conduits et équipements qui s'y rattachent;
- § travaux d'architecture, d'électricité et de plomberie requis.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 7 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste est en pièce jointe) et 5 d'entre eux ont déposé une soumission. Parmi les 2 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, le premier est une association professionnelle qui n'a pas les licences adéquates. Le second n'a pas déposé de soumission, pour des raisons internes à l'entreprise qui procédait à une restructuration majeure au moment de l'appel d'offres.

Par ailleurs, un sixième entrepreneur ne figurant pas sur la liste fournie par le SEAO, a déposé une soumission. Cet entrepreneur, soit Les entreprises de réfrigération L.S., s'est procuré les documents via un entrepreneur général, dans le but de soumissionner en qualité

de sous-traitant. Cependant, après avoir pris connaissance du dossier, il a décidé de soumissionner comme entrepreneur général et de déposer une soumission au greffe.

Les 6 soumissions reçues sont conformes exception faite de certaines dérogations mineures. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Le tableau de l'analyse financière des 6 soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total avec taxes (Prix vérifié)
Procova inc.	109 226,25 \$	16 383,94 \$	125 610,19 \$
J.M.O Climatisation inc.	117 274,50 \$	17 591,18 \$	134 865,68 \$
Les entreprises de réfrigération L.S.	124 115,51 \$	18 617,33 \$	142 732,84 \$
Le Groupe Centro inc.	129 433,11 \$	19 414,97 \$	148 848,07 \$
Norgéreq Ltée	133 687,18 \$	20 053,08 \$	153 740,26 \$
Construction D.L.T (2014) inc.	136 820,25 \$	20 523,04 \$	157 343,29 \$
Dernière estimation réalisée	134 189,67 \$	20 128,45 \$	154 318,12 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			143 856,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,53%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			31 733,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25,26%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-28 707,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18,60%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			9 255,49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			7,37%

La dernière estimation des professionnels externes, établie lors de l'appel d'offres, était de 154 318,12 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de - 28 707,93 \$ (-18,60 %). Toutefois, l'estimation des professionnels est proche de la moyenne des soumissions avec un écart de -6,78 %.

Comme le notent les professionnels dans leur lettre de recommandation (voir document en pièce jointe), on peut observer que la répartition des montants par chapitre entre l'estimation des professionnels et la soumission la plus basse est assez différente. Les écarts les plus importants se situent dans les montants de trois chapitres que les professionnels ont quelque peu surévalués. Il s'agit de : chapitre 01, «charges particulières» avec un écart de -89 %; chapitres 02, « Démolition/Démantèlement » avec un écart de -77 %; chapitre

16 « Électricité » avec un écart de -72 %.

Nous pouvons voir que l'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 14,53 %, ce qui est acceptable. Par ailleurs, la différence entre le deuxième soumissionnaire et le plus bas s'élève à 9 255,49 \$, soit un écart de 7,37 %, ce qui confirme que la soumission du plus bas, Procova inc., est dans les prix du marché.

L'analyse des soumissions démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme (voir document en pièce jointe). De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Procova inc.

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF.

Par ailleurs, Procova inc. a été approuvé par le SPVM, suite à l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 125 610,19 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 27 306,56 \$ (21,7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de relocalisation temporaire de certaines fonctions durant les travaux, de déménagement de mobilier, de télécommunication et d'installation de systèmes de sécurité.

Le montant à autoriser totalise 152 916,75 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le coût total maximal de ce contrat de 152 916,75 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence agglomération 15-070 – Travaux de rénovation et de protection des immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et déboursée en totalité en 2016. Pour plus de détails, voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels ont respecté les principes du développement durable, avec les matériaux les moins dommageables et les équipements les plus écoénergétiques. De plus, ils ont pris en compte les critères d'aménagement écologiques établis dans le cadre de la certification LEED EB (V4) de niveau argent, visée pour le projet principal, soit les travaux de réfection et de mise à niveau de diverses composantes du bâtiment.

Par ailleurs, les travaux eux-mêmes respecteront les critères rattachés à la certification LEED visée, ainsi qu'à la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices et les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement pour la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il importe que le contrat soit octroyé dans les meilleurs délais, afin de remplacer dès que possible l'humidificateur existant qui est hors service présentement. Tout retard dans ce processus aurait pour conséquence d'amplifier et de prolonger les problèmes d'inconfort reliés au non-fonctionnement de l'humidificateur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM communique régulièrement avec les occupants du bâtiment pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début du chantier, il les informera des dispositions qui seront prises pour faciliter les travaux sans nuire au fonctionnement du Quartier général ni à la sécurité des usagers (employés et visiteurs).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14470 Mandat : 14149-2-004

Octroi du contrat au CE :	Février 2016
Réalisation des travaux :	Février à avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal

Lecture :

Érik VINCENT, 22 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENEDEDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-01-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1160185001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Paquette-Mécanique du bâtiment Inc. pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 1 617 085,33 \$ taxes incluses. Appel d'offres public # JA-00067- (6) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à "**Groupe Paquette-Mécanique du bâtiment inc.**", plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 617 085,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **#JA-00067**;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-29 16:14

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160185001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Paquette-Mécanique du bâtiment Inc. pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 1 617 085,33 \$ taxes incluses. Appel d'offres public # JA-00067- (6) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif du Jardin botanique a été rénové pour la dernière fois en 1995. Aussi, l'unité d'humidification principale, installée à cette époque, doit être remplacée, n'étant plus fonctionnelle. Il en est de même pour le refroidisseur centrifuge de 300 tonnes, qui a atteint sa durée de vie utile et nécessite de nombreuses réparations. De plus, ce compresseur de réfrigération fonctionne au réfrigérant HFCH-123 (Dichlorotrifluoéthane), qui fait partie de la liste d'élimination progressive des réfrigérants établis lors du protocole de Montréal, dans le cadre du traité international qui protège la couche d'ozone (Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone). Nous devons donc procéder au remplacement de ces systèmes ce printemps 2016, avant la saison estivale, où la climatisation est en fonction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 : Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet cille centrale) (dossier # 1153843004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la compagnie Groupe Paquette - Mécanique du bâtiment inc. pour effectuer les travaux de remplacement du système central d'humidification ainsi que du refroidisseur et de sa tour de refroidissement de 300 tonnes du bâtiment administratif du Jardin botanique. La nouvelle unité de refroidissement sélectionnée sera d'une capacité de 200 tonnes, composée de deux compresseurs, et fonctionnera au réfrigérant HFC-134a (Tétrafluoroéthane), reconnu par les gouvernements et ayant très peu d'impact sur la couche d'ozone . Ainsi, la nouvelle unité de refroidissement sera mieux adaptée aux opérations et plus efficace. Le contrat inclut les travaux suivants :

- Démolition et enlèvement de la tour de refroidissement située sur le toit du bâtiment à l'aide d'une grue;
- Démolition et enlèvement du vieux refroidisseur;
- Installation d'une nouvelle structure d'acier avec la nouvelle tour de refroidissement;

- Installation du nouveau refroidisseur au sous-sol du bâtiment;
- Réaménagement de la plomberie, de l'électricité et des contrôles pour le bon fonctionnement de ces équipements;
- Démolition des équipements d'humidification;
- Installation des nouveaux équipements d'humidification;
- Installation d'un système de traitement de l'eau;
- Installation d'une unité de production d'eau osmosée;
- Travaux de calorifugeage;
- Travaux de plomberie divers sur les systèmes d'humidification;
- Travaux de contrôle pour l'opération de ces nouveaux équipements;
- Travaux architecturaux divers dans le cadre de ce projet.

Un montant de 10 % représentant les contingences a été spécifié au formulaire de soumission et aucun budget d'incidences n'est requis dans le cadre de ce projet.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public de travaux de construction, portant le numéro JA-00067, a été lancé dans le journal Le Devoir et publié sur le SÉAO (Système Électronique d'Appels Offres), le 11 novembre 2015, avec un dépôt des soumissions fixé au 16 décembre 2015. Quatre (4) addenda ont été publiés et se détaillent comme suit:

- L'addenda No 1 a été publié le 30 novembre 2015, afin d'apporter des corrections mineures au devis;
- L'addenda No 2 a été publié le 2 décembre 2015 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et faire un petit ajustement au devis de plomberie;
- L'addenda No 3 a été publié le 8 décembre 2015 afin de répondre à des questions des soumissionnaires et d'apporter des précisions sur les devis de régulation, de plomberie et d'électricité;
- L'addenda No 4 a été publié le 10 décembre 2015 afin d'apporter des ajustements dans le formulaire de soumission.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

Vingt-trois (23) entreprises ont acquis le cahier des charges, parmi lesquelles, six (6) ont déposé des soumissions, représentant 26 % des preneurs de cahier des charges. Inversement, seize (16) entreprises n'ont pas soumissionné, représentant 74 % de celles ayant acquis le cahier des charges.

Après une vérification de la liste des preneurs du cahier des charges, deux (2) sont des associations, quatre (4) des firmes professionnelles, trois (3) des fournisseurs d'équipements et quatorze (14) des entreprises en construction.

Suite à l'analyse des soumissions, les six (6) soumissionnaires ont été jugés conformes.

Voici un tableau des soumissions, classées par ordre croissant :

Soumissions conformes	Montant (incluant les taxes)	Contingences de 10 % (incluant les taxes)	Montant total (incluant les taxes)

1. Groupe Paquette - Mécanique du bâtiment Inc.	1 470 077,57 \$	147 007,76 \$	1 617 085,33 \$
2. Tuyauterie Expert Inc	1 515 623,45 \$	151 562,34 \$	1 667 185,79 \$
3. Lambert Somec Inc	1 602 406,58 \$	160 240,66 \$	1 762 647,24 \$
4. Groupe Plombaction Inc.	1 699 586,89 \$	169 958,68 \$	1 869 545,57 \$
5. M. A. Baulne Inc	1 711 977,75 \$	171 197,78 \$	1 883 175,53 \$
6. Ecosystem Inc	1 886 452,31 \$	186 645,23 \$	2 053 097,54 \$
Dernière estimation du projet	1 322 649,41 \$	132 264,94 \$	1 454 914,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues	1 808 789,50 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (moyenne -la plus basse conforme)/la plus basse* 100	12 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (la plus haute - la plus basse)	436 012,21 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (la plus haute - la plus basse)/la plus basse*100	27 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation la plus basse - estimation	162 170,98 \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse -estimation)/ estimation* 100	11 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse deuxième plus basse - la plus basse	50 100,46 \$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) deuxième plus basse - plus basse)/plus basse* 100	3,1 %		

L'estimation du projet a été réalisée à l'interne et un écart de 11 % est constaté entre le plus bas soumissionnaire et notre évaluation du projet. Cet écart est dû au fait que nous avons sous-estimé les travaux de plomberie et de calorifugeage de l'ensemble du projet

ainsi que les coûts de l'installation de la régulation et de la mise en opération des équipements.

Les vérifications réalisées démontrent que l'entreprise Groupe Paquette - Mécanique du bâtiment inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette entreprise détient une attestation de L'AMF (# de client 3000293085) valide jusqu'au 26 juin 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 617 085,33 \$ (taxes et contingences incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 406 466,91 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-999 (Programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie). Cette dépense sera assumé à 100 % en 2016 par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les nouveaux équipements sélectionnés sont mieux adaptés aux opérations, plus durables et plus efficaces. Le gaz réfrigérant HCFC0-123 ayant un impact significatif sur la couche d'ozone est retiré et remplacé par un équipement fonctionnant au réfrigérant HCFC-134a .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat doit être donné au plus tard la dernière semaine de février, sans quoi les travaux ne pourront être exécutés au printemps et devront être reportés au mois de novembre, compte tenu des besoins en climatisation du bâtiment administratif pour la période estivale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : fin février 2016

Travaux de réfrigération mars - juin 2016

Travaux de remplacement du système d'humidification : juin - octobre 2016

Fin des travaux : décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean T THERRIEN
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-22

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1151009019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Experts GÉOCONSEILS inc. pour les services professionnels d'un agent de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2016. Dépense totale de 248 092,14\$, taxes incluses (contrat : 221 510,84 \$+ incidences, contingences et déboursés : 26 581,30 \$). Appel d'offres public 15-14847- 5 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat par lequel Experts GEOCONSEILS Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'un agent de santé et sécurité au travail sur le chantier Bonaventure pour l'année 2016 pour une somme maximale de 221 510,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-14847.
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 248 092,14\$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-27 17:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151009019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Experts GÉOCONSEILS inc. pour les services professionnels d'un agent de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2016. Dépense totale de 248 092,14\$, taxes incluses (contrat : 221 510,84 \$+ incidences, contingences et déboursés : 26 581,30 \$). Appel d'offres public 15-14847- 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Services professionnels d'un agent de santé et de la sécurité au travail sur le chantier Bonaventure pour l'année 2016

Dans le cadre du projet Bonaventure, le phasage des travaux pour respecter l'échéancier implique qu'il est nécessaire d'avoir plusieurs entrepreneurs en même temps sur le chantier, ceux-ci ont des limites de travaux qui leur sont propres, mais comme la finalité de ces travaux est la même la Ville de Montréal a été désignée par la CSST comme Maître d'oeuvre.

Afin de respecter les exigences de la CSST en terme de maîtrise d'oeuvre, un agent qualifié pour gérer la santé et la sécurité au travail dans le cadre des travaux pour le projet Bonaventure est requis. Cet agent s'assurera que les exigences en matière de santé et sécurité soient respectées par tous les entrepreneurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition des services professionnels d'un agent de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure, qui sera le représentant de la Ville de Montréal sur les divers chantiers du projet prévus en 2016. La Ville de Montréal ayant été désignée comme Maître d'oeuvre pour le projet Bonaventure par la CSST, un représentant qualifié en santé et sécurité au travail doit être présent au chantier.

Cet agent sera responsable de l'application des diverses normes applicables en matière de santé et de sécurité ainsi que de prévention pour réduire les risques potentiels.

JUSTIFICATION

L'octroi d'un contrat distinct à une firme spécialisée dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail est nécessaire pour répondre aux exigences de la CSST concernant la Maîtrise d'oeuvre. La Ville de Montréal ayant été désignée comme Maître d'oeuvre, une des responsabilités du Maître d'oeuvre est d'avoir une ressource sur place qualifiée en matière de la santé et de la sécurité au travail.

Processus d'appel d'offres

En vue de l'acquisition de services professionnels pour avoir un agent de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2016, un appel d'offres public (numéro 15-14847) a été mené du 4 novembre au 23 novembre 2015. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a duré 19 jours de calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions a été fixé à 120 jours de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 22 mars 2016.

L'appel d'offres 15-14847 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Le devis technique et le bordereau de soumission ont été rédigés par les professionnels du SIVT.

Dans le cadre de l'appel d'offres, 1 addenda a été émis, le mercredi 18 novembre 2015.

Analyse des soumissions

Parmi les 12 preneurs de cahier des charges, 5 ont déposé une soumission et 7 en n'ont pas déposé, soit respectivement 42 % et 58 %. Les motifs ayant amené certains preneurs de cahier des charges à ne pas déposer de soumission sont présentés à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Sur les 5 soumissions reçues, 2 ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car les firmes les ayant déposées n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % (voir tableau d'analyse des soumissions en pièce jointe).

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions jugées conformes sont présentés dans le tableau suivant :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix de base soumis, taxes incluses	Contingences (5%), incidences (5%) et déboursés (2%)	Prix total, taxes incluses
Experts GEOCONSEILS Inc.	84,7%	60,79	221 510,84 \$	26 581,30 \$	248 092,14 \$
IGV Vigilance Inc.	89,3%	57,97	240 343,74 \$	28 841,25 \$	269 184,99 \$
CIMA + S.E.N.C.	82,7%	38,93	340 785,90 \$	40 894,31 \$	381 680,21 \$
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	234 000,00 \$	28 080,00 \$	262 080,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)					-13 987,86 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-5,34 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					21 092,85 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					8,50 %

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 60,79, est Experts GEOCONSEILS Inc. Lorsqu'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 5 % pour les contingences, de 5 % pour les incidences et de 2 % pour les déboursés, on obtient un prix

total de 248 092,14 \$, taxes incluses.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total calculé sur la base de la soumission d'Experts GEOCONSEILS Inc. est de -13 987,86 \$, ou -5,34 %, ce qui est acceptable.

Précisons que la dernière estimation effectuée par la Ville a été établie en fonction de taux horaires apparaissant dans des contrats similaires accordés au cours des deux dernières années par la Ville.

L'écart entre les prix totaux calculés sur la base des soumissions de IGV Vigilance Inc. (firme ayant obtenu la 2^e meilleure note finale) et d'Experts GEOCONSEILS Inc. est de 21 092,85 \$, ou 8,50 %, ce qui est également acceptable.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Il importe en conséquence de préciser que la firme Experts GEOCONSEILS Inc. a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers le 28 novembre 2013 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de services professionnels pour avoir un agent de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2016, pour une valeur maximale de 248 092,14 \$, taxes incluses, est recommandé.

Un montant de 15 505,76\$ couvrira les incidences et déboursés. Ce montant est nécessaire dans le cas où un avis d'un expert spécialisé serait nécessaire pour répondre à une question spécifique au chantier et pour l'achat de tout matériel nécessaire pour s'assurer de respecter les normes de la santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure.

Le financement sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 du SIVT. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Précisons qu'il est prévu que 100% des dépenses requises soient effectuées au cours de l'année 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'affectation à temps plein d'un agent de santé et sécurité au travail aux chantiers du projet Bonaventure permettra de réduire les risques potentiels d'accidents dans les zones de travaux.

Par ailleurs, l'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici son parachèvement en 2017 permettra notamment :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 15 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en espaces publics;
- la promotion des déplacements à pied par l'ajout de nouveaux trottoirs et par l'élargissement des trottoirs existants;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui augmenteront le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;

- l'aménagement de fosses drainantes de grande dimension;
- la qualité générale de l'aménagement du domaine public par l'utilisation d'équipements résistants et répondant aux prérogatives esthétiques du projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en septembre 2017. Afin d'assurer la présence d'un agent de santé et sécurité au chantier pour le début des travaux en 2016, l'octroi d'un contrat de fourniture de biens et services est nécessaire dès le mois de janvier 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat par le Comité exécutif : janvier 2016
- Début du mandat de services professionnels : janvier 2016
- Fin du mandat de services professionnels: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-11

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-01-13



Dossier # : 1154008001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, s'engage à fournir à la Ville un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 7 janvier 2016;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2% par l'agglomération, pour un montant de 138 234,91 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-29 10:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154008001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'avènement de la ville intelligente requiert une refonte en profondeur des services en technologies de l'information. Le Service des technologies de l'information (Service des TI) désire prendre pleinement le virage de l'innovation technologique pour supporter de nouvelles prestations de services, tant pour les services directs aux citoyens que pour les opérations internes en support. Pour ce faire, tout en assurant l'opération continue des systèmes actuels, le Service des TI réalisera, au cours des prochaines années, un portefeuille de projets dont la valeur sur trois ans s'élève à environ 240,0 M\$. La diversité des solutions à implanter et des technologies disponibles rend nécessaire une approche de vigie pour supporter la réalisation des projets de transformation des TI, notamment pour assurer l'innovation et l'utilisation des TI avec une cohérence d'ensemble alignée avec les meilleures solutions et pratiques. En effet, ces projets introduiront des technologies dont les modèles d'utilisation et de possession viennent fortement modifier les pratiques existantes à la Ville en matière de technologies de l'information. Pour tirer le plein avantage de ces technologies modernes, il est nécessaire de pouvoir évaluer les solutions disponibles, les pratiques et les tendances afin de réduire la durée des cycles traditionnels des projets technologiques et d'accroître les résultats attendus.

Face à ces changements importants, le Service des TI désire moderniser ses pratiques et exploiter de nouveaux modèles d'acquisition et d'exploitation de solutions technologiques afin de bonifier son offre de services à ses clientèles et de mieux supporter les activités municipales.

Ces nouvelles réalités soulèvent des besoins tant au plan de l'expertise technologique que des modèles d'affaires. Pour s'appuyer dans cette démarche de vigie constante technologique et des fournisseurs, le Service des TI veut recourir aux services experts de la firme Gartner.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par

l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG15 0071 Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Afin d'assurer une gestion efficace du portefeuille de projets informatiques ainsi que de bien affronter ses enjeux stratégiques en TIC, le Service des TI désire bénéficier du soutien expert de la firme Gartner Canada Co., dont l'expertise en gestion des technologies est reconnue.

L'expertise technologique offerte par cette firme se décline d'abord par cinq accès à une base de connaissances diversifiées de la firme Gartner Canada Co. qui couvre tous les domaines des TIC, soit :

- Les applications;
- L'intelligence d'affaires et la gestion de l'information;
- La gestion et l'amélioration des processus d'affaires;
- L'architecture technologique et d'entreprise;
- L'infrastructure et les opérations en technologies;
- La gestion de portefeuille de projets et de programmes;
- La sécurité et la gestion des risques;
- Les stratégies de sourcing et la gestion de la relation des fournisseurs.

Cette base de connaissances englobe les solutions disponibles dans de multiples domaines d'affaires et leur alignement (ville intelligente, fonctions corporatives telles que ressources humaines, finances et approvisionnement, fonctions spécialisées telles que portail, sécurité, mobile, etc.). Elle touche également aux tendances technologiques avec leur niveau de maturité et leur délai d'adoption et de multiples analyses pointues liées aux tendances actuelles ("Smart City", "Digital workplace", "Digital government", planification stratégique, gouvernance, etc.). Enfin, les approches, cadres de référence et méthodologies de la firme Gartner Canada Co. offrent des documents-guides et des gabarits (notamment pour les calculs de valeur et de coûts), qui favorise un apprentissage et la maîtrise de nouvelles méthodes et approches.

Des services d'expertise en support avec les analystes de Gartner sont fournis sous la forme de services conseils à la demande sur les différents services et stratégies à adopter, notamment pour les dossiers d'innovation technologique et de recours aux nouvelles offres du marché, notamment l'infonuagique, l'internet des objets, etc. Des services de coaching et d'ateliers de travail sur sites sont également disponibles ainsi que des experts conseils. Des événements spécialisés regroupant les personnes clés en TI dans les organisations permettent d'échanger sur les tendances au niveau de la planification stratégique des TI et les défis communs rencontrés.

De plus, en 2016, un nouveau service de recherche est ajouté à l'offre (Gartner for Technical Professionals SMB), spécifiquement modelé pour les besoins appliqués des professionnels TI, qui fournit les orientations nécessaires pour réussir la mise en œuvre des projets en cours de réalisation. Ce service appliqué est livré dans un modèle d'accès illimité

pour les professionnels techniques (recherches, appels analystes, révisions de documents/livrables et sessions de travail) en contribuant directement aux livrables de projets, dont entre autres le Bureau de demain, par des guides de planification spécialisés, des feuilles de route pour l'implantation de nouvelles solutions complexes, des points de décisions sur l'architecture technique, des cartographies et modèles de conception d'architecture de solution, des grilles d'évaluation de produits, des évaluations détaillées de produits spécifiques sur le marché et finalement des cadres de travail offrant les étapes pas-à-pas pour déployer une solution et/ou adresser un changement organisationnel spécifique.

Dans le cadre du contrat, un expert de la firme Gartner Canada Co. intervient auprès de gestionnaires de projets ou d'équipes pour les aider à résoudre des problèmes particuliers exigeant des connaissances expertes. Un accompagnement est offert par l'entremise de résumés mensuels des tendances fortes et nouvelles, d'analystes experts dans divers domaines et d'un réseautage avec des pairs ailleurs dans le monde pour discuter et partager les expériences, ainsi qu'une équipe dédiée pour intervenir en tout temps pour adresser les enjeux en cours.

Depuis le 1er mars 2015, le Service des TI a utilisé les services de la firme Gartner Canada Co. pour :

- effectuer plus de 750 recherches de documents de référence, notamment dans les domaines suivants : solutions d'entreprise, Bureau de demain, administration électronique, étalonnage et métriques en TI;
- 12 rencontres et appels avec des analystes experts;
- des participations à trois conférences;
- six rencontres avec des professionnels de la firme Gartner avec l'équipe de direction du Service des TI.

JUSTIFICATION

L'importance des projets requiert un soutien de toute première qualité. Une consultation auprès des grandes villes québécoises et canadiennes nous a révélé que la plupart d'entre elles (Québec, Laval, Toronto, Calgary, Ottawa, etc.) ont recours aux services experts de Gartner Canada Co. pour appuyer leur propre expertise et s'en déclarent satisfaites. De même, de multiples villes américaines, dont New York et Chicago, utilisent les services de Gartner.

Le portefeuille de projets du Service des TI est d'une telle variété et d'une telle valeur qu'il exige qu'on utilise les meilleures approches avant de garantir la performance des solutions, ainsi que leur cohérence d'ensemble. Pour bien relever ces défis, le Service des TI doit pouvoir bénéficier d'un appui de premier plan pour définir l'architecture des solutions, adopter les méthodes de livraison des projets les plus performantes et maîtriser les risques financiers et organisationnels.

D'autre part, au-delà du contexte des projets majeurs, l'évolution importante de l'offre et des pratiques dans le secteur des technologies oblige le Service des TI à optimiser sa stratégie globale, notamment en regard des opportunités d'innovation, des modèles d'affaires avec les clientèles, des modèles d'acquisition et d'exploitation des solutions et de l'organisation du travail.

Dans le domaine des technologies de l'information, la firme Gartner Canada Co. est mondialement reconnue pour la profondeur de ses analyses basées sur un cadre méthodologique éprouvé. Son approche permet d'évaluer rigoureusement la pertinence et la performance des investissements et des dépenses en TI au moyen d'une estimation méthodique du coût total de propriété (*Total Cost of Ownership*) et d'opération des systèmes, ainsi que du coût de revient des activités. Enfin, son importante pratique de vigie

technologique, notamment dans le secteur public, lui procure une vision complète et unique du secteur des TI et une capacité d'anticipation des technologies prometteuses.

Reconnaissant le caractère unique de l'expertise de la firme Gartner, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a signé avec elle une entente de gré à gré, sans appel d'offres, pour l'ensemble du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. Pour information, de nombreux ministères provinciaux et fédéraux, le CSPQ, ainsi que les villes, font appel à l'expertise de cette firme pour bien maîtriser les enjeux stratégiques en technologies de l'information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 269 990,05 \$ et sera assumé comme suit :

Nom du Service	Redevances	TPS	TVQ	Total
Gartner for IT Executive	82 820,00 \$	4 141,00 \$	8 261,30 \$	95 222,30 \$
Gartner for IT Leaders	89 082,00 \$	4 454,10 \$	8 885,93 \$	102 422,03 \$
Gartner for Technical Professionals SMB	62 923,00 \$	3 146,15 \$	6 276,57 \$	72 345,72 \$
Total	234 825,00 \$	11 741,25 \$	23 423,80 \$	269 990,05 \$

Gartner for Technical Professionals SMB

La dépense de 72 345,72 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 70500 - Bureau de demain, étant donné les besoins immédiats dans le cadre de ce projet.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,2%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Services Gartner for IT Executive et IT Leaders

La dépense de 197 644,33 \$, taxes incluses, pour les services mentionnés en titre sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI.

Cette dépense mixte d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,2%.

Tableau comparatif des contrats antérieurs excluant l'ajout du service Gartner for Technical Professionals SMB

Comparaison des contrats antérieurs			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2015-2016	191 721,96 \$	N/A	N/A
2016-2017	197 644,32 \$	5 922,36 \$	3 %

Tableau comparatif des contrats antérieurs incluant l'ajout du service Gartner for Technical

Professionals SMB

Comparaison des contrats antérieurs			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2015-2016	191 721,96 \$	N/A	N/A
2016-2017	269 990,05 \$	78 268,09 \$	40,8 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un appui de nature stratégique et sans une vision qui tiennent compte de l'évolution rapide du domaine des TIC, le Service des TI sera exposé à d'importants risques financiers et de performance pour livrer ses projets majeurs, réaliser les virages d'innovation technologique et appuyer efficacement les prestations de services aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du CE : 10 février 2016

Autorisation du CM : 22 février 2016

Autorisation du CG : 25 février 2016

Octroi du contrat : 1er mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia LONG, Service des technologies de l'information

Lecture :
Sonia LONG, 30 octobre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia LONG
Agent de gestion des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-23

Sylvie CLOUTIER
Chef de division - Performance TI et sourçage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-01-29

CE : 20.012
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164102001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 7 669 522,35, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
2. d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14826 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SIVT, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 48 mois.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-29 16:33

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164102001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 7 669 522,35, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en oeuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en permettant à la Ville de rattraper le déficit d'entretien. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

Compte tenu de l'ampleur de ce programme et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Direction des infrastructures sollicite les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour l'assister dans la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation et la gestion des impacts, ainsi que les communications de chantier. Le contrôle qualitatif en chantier sera réalisé par une firme différente en utilisant une autre entente-cadre de la Direction des infrastructures.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure une entente-cadre de services professionnels.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Le détail de cet appel d'offres se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Quatre (4) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 2 décembre 2015: report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 11 décembre 2015.
- Addenda n° 2 émis le 3 décembre 2015: apporter des précisions et fournir les réponses aux questions reçues de la part des preneurs de cahier des charges.
- Addenda n° 3 émis le 7 décembre 2015: fournir la réponse à la question reçue de la part d'un preneur de cahier des charges.
- Addenda n° 4 émis le 9 décembre 2015: fournir la réponse aux questions reçues de la part des preneurs de cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - Le 19 novembre 2015 - Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil d'agglomération (1153843005).

CM15 1282 - Le 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1153843004).

CG15 0147 - 26 mars 2015 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 14-14106 - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1154822004).

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

CG14 0213 - 1er mai 2014 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les consultants S.M. inc.(1 637 303,21 \$) et Beaudoin Hurens (1 166 708,81 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux / appel d'offres public 13-13171 - 10 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin (1145249002).

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver la convention et de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la

circulation et la gestion des impacts, ainsi que les communications de chantier du PCPR du SIVT.

En considérant l'augmentation des investissements prévus pour les travaux de voirie dans les prochaines années, la Direction des infrastructures désire octroyer un (1) contrat d'entente-cadre pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$ et pour une période pouvant atteindre un maximum de 48 mois à partir de la date d'octroi du contrat.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public #15-14826, il est recommandé de retenir les services de la firme Beaudoin Hurens inc.

Il s'agit d'un contrat à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission à taux horaires par catégorie d'employés ont été préparés en fonction des prévisions des besoins des quatre prochaines années. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour l'entente-cadre, pour chacune des années et pour chacune des catégories d'employés, sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. L'entente est valide jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de quarante-huit (48) mois, selon la première des deux éventualités.

La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée dans le document juridique en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Compte tenu de l'envergure du programme et de la nature des services professionnels requis de moins grande complexité que les projets intégrés, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme externe pour effectuer la gestion et la surveillance des travaux du PCPR du SIVT.

Analyse des soumissions :

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret #795-2014 qui entraine en vigueur le 24 septembre 2014.

La Ville procède à l'octroi du contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final et au prix de la soumission.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 13 janvier 2016. Les soumissions reçues le 11 décembre 2015 ont été analysées par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Résultats de l'appel d'offres:

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - Beaudoin Hurens inc	75,7	0,164	7 669 522,35\$
2 - SNC-LAVALIN Inc.	76,3	0,161	7 867 796,74\$
3 - WSP CANADA Inc.	72,7	0,163	7 516 522,82\$
Dernière estimation réalisée à l'interne			8 445 598,88\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-776 076,53\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière			-9,19%

estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)</i>			-152 999,53\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			-1,99%

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Dernière estimation réalisée:

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis en utilisant la moyenne des taux reçus lors de contrat de services professionnels pour des services équivalents, le tout majoré pour tenir compte de la période de réalisation des travaux. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

L'écart favorable obtenu entre l'estimation interne et le soumissionnaire ayant le meilleur pointage final est de 9,19 %. L'explication réside dans le fait que la firme Beaudoin Hurens inc. a utilisé pour la majorité des postes, des taux horaires moindres que ceux de l'estimation. Les écarts les plus marqués se retrouvent principalement aux postes où le nombre d'heures prévisionnelles est le plus élevé, ce qui explique l'écart favorable proche de 10 %.

L'écart entre le 2^e plus bas et le plus bas soumissionnaire est de 152 999,53\$, soit 1,99 %. L'écart entre la moyenne des soumissions et l'estimation est de -760 984,91 \$ soit -9,01 %, ce qui porte à croire que le marché actuel est très agressif au niveau de la compétitivité des taux horaires soumis.

L'adjudicataire recommandé, Beaudoin Hurens inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux du Programme de planage et revêtement du SIVT, dans le cadre de différents projets confiés à la Direction des infrastructures. Les différents mandats seront effectués selon la disponibilité des crédits et sur demande de la Division de la réalisation des travaux, laquelle assurera la gestion des dits services et le suivi des enveloppes. Mentionnons aussi que ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération.

Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

Le montant maximum d'honoraires professionnels de 7 669 522,35 \$ taxes incluses, représente un coût net de 7 003 296,18\$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une partie des objectifs d'investissements du SIVT et la réalisation du PCPR en 2016 dépendent de l'obtention d'un contrat de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux de voirie, le maintien de la circulation et la gestion des impacts, ainsi que les communications de chantier.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 8 juin 2016, soit la date d'échéance de validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, il est important de noter que la plage de travaux de voirie se situe entre le mois de juin et de novembre. Tout délai dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact sur la capacité de réalisation pour l'année 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Entrée en poste du personnel externe mandaté : Avril 2016

Début des travaux : Mai-Juin 2016

Fin des travaux : à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou de la période maximale de validité de l'entente, selon la première des deux éventualités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 28 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane BROSSAULT
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-18

Martin BOULIANNE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1161701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14931) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-14931) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-27 17:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161701002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14931) - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Au coeur du centre-ville montréalais, le square Dorchester et la Place du Canada forment un ensemble patrimonial prestigieux et un lieu public d'une grande valeur symbolique. Il est remarquable par son histoire, par ses figures paysagères, par ses monuments commémoratifs et par les édifices qui l'entourent. Le square Dorchester et la Place du Canada, fréquentés par une grande population de travailleurs et de touristes, s'animent quotidiennement d'une intense activité économique et sociale. Ces espaces constituent de plus en plus des milieux de vie pour les nouveaux résidents et usagers des quartiers limitrophes au centre-ville, particulièrement les développements situés au sud de la rue Saint-Antoine.

Dans la foulée du *Sommet de Montréal* , la Ville entreprend, de concert avec des professionnels de la pratique privée, du milieu universitaire et du patrimoine, une démarche d'analyse et de concertation pour redonner au square Dorchester et à la Place du Canada l'importance qui leur revient. Le résultat de cette démarche prend la forme d'un document intitulé « Plan stratégique de restauration du square Dorchester et de la Place du Canada » déposé en novembre 2002 et visant à restituer les caractéristiques de la composition d'origine de ces deux espaces publics. Lors du *Rendez-vous Montréal métropole culturelle - novembre 2007* , la valeur patrimoniale exceptionnelle des lieux et son potentiel de mise en valeur sont reconnus. La Ville annonce son intention d'entreprendre la restauration de ces places publiques dès 2008 en vue d'en rehausser le caractère emblématique. Cette étape importante permet d'initier les démarches afin de constituer le site patrimonial du square

Dorchester et de la place du Canada. Le 23 janvier 2012, le Conseil municipal adopte le règlement sur la constitution du site patrimonial en vertu de l'article 84 de la Loi sur les biens culturels et confirme ainsi sa singularité. Le règlement identifie les conditions de conservation et de mise en valeur des témoins significatifs du site, et notamment les orientations devant encadrer les travaux réalisés au square Dorchester et à la Place du Canada. La Ville se dote ainsi d'un cadre de gestion des demandes d'interventions sur les composantes significatives de ces deux sites. Elle réitère ainsi son intention annoncée dans la Politique du patrimoine adoptée en 2005 de jouer un rôle de gestionnaire et de propriétaire exemplaire.

En 2008, à la suite de l'évolution du contexte environnant, la Ville voit la nécessité de réviser le « Plan stratégique de restauration du square Dorchester et de la Place du Canada - novembre 2002 » avant d'entreprendre la confection de plans et devis et la mise en chantier d'une première phase d'intervention de travaux. La révision du document, confiée au Groupe Cardinal Hardy et Claude Cormier architectes paysagistes inc. et Teknica HBA, nécessite plusieurs études portant sur l'archéologie, l'histoire, l'architecture et les formes urbaines et paysagères, l'art public, la circulation et la végétation. Le projet de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la Place du Canada est également soumis à une importante réflexion et une concertation soutenue auprès de divers intervenants, ainsi qu'aux instances consultatives du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité-conseil regroupant des propriétaires riverains, des partenaires du milieu du patrimoine, du commerce et du tourisme. Ces efforts se concrétisent par un nouveau document de planification intitulé « Plan de réaménagement et de mise en valeur du square Dorchester et de la Place du Canada », présenté à maintes reprises à l'Administration. En 2009-2010, une première phase d'intervention de travaux est réalisée au square Dorchester. En 2014, le réaménagement de la portion nord de la place du Canada est entamé et finalisé à l'automne 2015.

La Ville identifie le réaménagement du square Dorchester et de la Place du Canada comme un projet de planification intégrée permettant d'assurer, par le biais du plan d'ensemble, la cohérence des gestes posés sur ce secteur névralgique du centre-ville. L'enjeu principal de la mise en valeur de la portion nord du Square, faisant l'objet du présent mandat, consiste à assurer la complétion de la forme paysagère.

À la demande de la division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT - Service requérant), le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR - Service exécutant) coordonne la réalisation des documents d'exécution et la surveillance des travaux de construction pour la mise en valeur de l'ensemble exceptionnel que forment le square Dorchester et la Place du Canada.

Étapes terminées

	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> Réam. de la phase 1 du square Dorchester - Travaux 	5 430 946,49 \$	juillet 2009	juin 2010
<ul style="list-style-type: none"> Réam. de la Place du Canada - Travaux 	10 008 610,82 \$	mai 2014	novembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> Services professionnels pour l'actualisation du plan d'aménagement de la portion nord du square Dorchester 	79 204,84 \$	février 2015	mai 2015

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">Services professionnels pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester	mars 2016	août 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none">Réam. de la portion nord du square Dorchester - Travaux	août 2016	août 2017
<ul style="list-style-type: none">Réam. de la portion sud de la place du Canada - Travaux	à venir	à venir

Dans le cadre du mandat actuel, un représentant de la Ville assure la gestion du projet, alors que la firme assiste le représentant pour veiller à la gestion du contrat d'exécution relatif aux travaux projetés. Le chantier de construction de la portion nord du square Dorchester requiert une surveillance en continu. Le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer une surveillance adéquate est élevé, mais est limité à la période des travaux. Il est donc avantageux pour la Ville de réaliser les activités de surveillance avec l'aide d'une firme.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 23 novembre 2015 et s'est terminé 19 jours plus tard, soit le 11 décembre 2015. Les soumissions ont été ouvertes le 11 décembre 2015 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 12 janvier 2016 à 9 h 30.

L'appel d'offres public a été publié la première journée dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Trois addenda ont été émis. Le premier addenda, transmis le 2 décembre 2015, comprenait le report de la date d'ouverture, la correction d'une coquille dans le titre du projet ainsi que des précisions apportées à deux articles du cahier des clauses administratives particulières (article 13 - Assurances et article 16 - Offres de services). Le deuxième addenda, émis le 3 décembre 2015, répondait à des questions concernant le cahier des clauses administratives particulières n'ayant aucun impact sur les prix. Le troisième addenda, émis le 7 décembre 2015, répondait à des questions dont les réponses figuraient déjà aux clauses administratives particulières ou au devis descriptif. Les trois addenda ont été transmis à tous les preneurs des documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 11 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0510 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la Place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 ».

CE15 0146 - 28 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et Associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires).

CG14 0141 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la Place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

BC 782376 - 4 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe SM inc. pour l'élaboration d'un plan de géométrie de rue dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du Square-Dorchester pour une somme maximale de 9 181,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (12-1278) - (2 soumissionnaires).

CM12 0064 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

CG09 0163 - 28 mai 2009 - Octroyer un contrat à «Ramcor construction inc.» au montant de 5 139 196,49\$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49\$, taxes et dépenses incidentes incluses.

DESCRIPTION

Le projet d'aménagement visé dans le cadre du présent mandat concerne la portion nord du square Dorchester comprise entre le parvis de l'édifice Dominion Square Building, les rues Metcalfe et Peel et la limite des travaux d'aménagement réalisés dans la portion sud du square Dorchester en 2009-2010.

Le mandat consiste à produire les documents d'exécution, coordonner les expertises, gérer le processus d'appel d'offres et effectuer la surveillance de chantier pour les travaux d'exécution de la portion nord du square Dorchester. Le mandataire doit mettre sur pied une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes paysagistes, d'ingénieurs, d'éclairagistes, d'arboriculteurs et de techniciens spécialisés. En plus des services professionnels proprement dits, le mandat comprend entre autres la coordination des intervenants municipaux et externes, la planification des rencontres de travail, les présentations et les séances d'information. Les livrables incluent les plans et devis, les rapports (programme de gestion des équipements, rapports de chantier, etc.) et les documents projetés nécessaires aux approbations auprès des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie, du conseil du patrimoine de Montréal (CPM), du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU) et du MCC.

La proposition d'aménagement de la portion nord du square Dorchester intègre l'ensemble des détails de construction retenus pour la phase 1. Les éléments spécifiques au réaménagement inclut la restauration de la vespasienne et les rampes d'accès au stationnement souterrain qui sont maintenus dans leur implantation actuelle. Le projet comprend également le réaménagement de la rue du square-Dorchester en fonction de la solution retenue dans l'étude d'élaboration du plan de géométrie de la rue du square-Dorchester commandée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l'arrondissement de Ville-Marie (AVM). La nouvelle géométrie prévoit l'aménagement d'un débarcadère pour les autobus touristiques et l'élargissement des trottoirs.

Au centre du site, la proposition d'aménagement prévoit un nouvel élément d'intérêt qui est incarné par un bassin et une fontaine en fonte d'aluminium implantés en continuité avec les

autres sculptures du square Dorchester. Sa facture générale s'inspire des anciennes fontaines du square Viger. La couleur verte et certains détails de l'équipement rappellent l'anatomie végétale de plantes figurant au guide botanique « La Flore laurentienne du Québec » du frère Marie-Victorin. Son originalité réside dans le fait que le bassin et la fontaine soient tronqués par la moitié, un clin d'oeil s'adressant au sculpteur québécois Georges Audet.

Des passerelles arquées seront installées de part et d'autres des rampes de stationnement de façon à compléter la figure géométrique du square Dorchester. La périphérie de la vespasienne est dégagée en vue d'y intégrer des tables et des chaises s'inspirant de pièces de mobilier européen.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

JUSTIFICATION

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges du présent dossier a été pris par un total de 14 firmes. De ce nombre, trois firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 21,43 %, et deux d'entre elles ont été jugées conformes par le comité de sélection.

Les clauses administratives particulières et le devis technique du SGPVMR comportaient des exigences concernant notamment, la composition de l'équipe de travail, l'expérience professionnelle des membres, et l'échéancier très serré associé à la réalisation de la totalité du mandat qui doit s'échelonner sur une période d'un an et demi.

Les soumissions reçues ont été évaluées et deux firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Claude Cormier et associées inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Claude Cormier et associés inc.	92,50	2,21	644 062,64 \$	65 000 \$	709 062,64 \$
Les services intégrés Lemay et associés inc.	82,00	1,24	1 063 370,43 \$	65 000 \$	1 128 370,40 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			535 000 \$	65 000 \$	600 000 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					109 062,64 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					18,18 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)					419 307,80 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					59,14 %

Le montant des honoraires professionnels de la firme Claude Cormier et associés inc. est de 644 062,64 \$, taxes incluses. Aussi, des imprévus estimés au montant de 65 000 \$, taxes incluses, soit 12,15 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservés pour des services professionnels supplémentaires (services professionnels

spécialisés, préparation de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Claude Cormier et associés inc. est de 709 062,64 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont supérieurs de 18,18 % à la dernière estimation réalisée à l'interne. L'estimation des coûts du projet de réaménagement de la portion nord du square Dorchester est basée sur les prix obtenus pour un projet présentant une complexité et des conditions similaires, soit celui de la place Vauquelin. En se basant sur la loi de l'offre et de la demande, l'écart de 18,18 % s'expliquerait par le nombre élevé d'appels d'offres qui était en demande au cours du mois de décembre 2015 pour des contrats d'aménagement paysager. L'écart de 59,14 % entre les deux soumissionnaires conformes pourrait être attribuable au fait que l'adjudicataire comprend mieux la nature des travaux à exécuter puisqu'il a été responsable de la surveillance des travaux d'aménagement de la première phase réalisée en 2009-2010.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le décret 435-2015 du 2 novembre 2015 stipule que l'adjudicataire de tout contrat de services professionnels de plus de 100 000 \$ doit détenir son accréditation de l'AMF. L'attestation de la firme Claude Cormier et associés inc. est jointe au présent dossier.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 12 janvier 2016 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 709 062,64 \$, taxes et imprévus inclus, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 647 468,70 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-067 – « Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de la portion nord du square Dorchester s'inscrit dans une démarche globale qui respecte les principes de base liés au développement durable. Le projet doit permettre d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires tout en assurant l'accessibilité pour tous. Le projet doit aussi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en misant sur la protection du patrimoine paysager et des équipements culturels du site. L'intégration de mobilier urbain vise à améliorer le confort et la qualité de l'expérience des usagers qui fréquentent le square.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les usages et les tracés de la portion nord du square Dorchester ont subi à travers le temps des transformations importantes qui nuisent à la fonctionnalité du lieu. Les aménagements existants ne sont pas représentatifs de sa valeur patrimoniale et ne correspondent pas à son importance touristique. La portion nord du square Dorchester est réduite à un lieu de passage banal et vétuste. Des interventions de qualité sont nécessaires afin de freiner la dégradation des installations existantes. Afin de diminuer le plus possible l'impact du chantier de construction sur les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, un article inclus au contrat de services professionnels stipule que le Contractant doit prévoir les

honoraires nécessaires pour une surveillance en résidence des travaux, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, en vue de les compléter dans les meilleurs délais.

Le projet de réaménagement de la portion nord du square Dorchester constitue la dernière phase d'intervention en vue de finaliser la restauration d'un des plus importants espaces publics de Montréal. En plus de contribuer à l'image de marque de Montréal, cette mise en valeur permettra de mieux apprécier la valeur du lieu et d'en faciliter l'usage. Une fois complètement réaménagé, le square Dorchester et la place du Canada seront reconnus comme un ensemble possédant une grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mois visé pour le début du contrat : Mars 2016

Fin des documents d'exécution : Juin 2016

Appel d'offres pour travaux : Juillet 2016

Octroi du contrat d'exécution : Août 2016

Début des travaux : Août 2016

Fin des travaux : Août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Camille TROUDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports
José PIERRE, Ville-Marie
Bernard GRENIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 26 janvier 2016

Bernard GRENIER, 25 janvier 2016

José PIERRE, 25 janvier 2016

Sylvain FELTON, 22 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France CHARLEBOIS
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-21

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Daniel Hodder, chef de division, pour me remplacer du 14 au 28 janvier 2016 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1161375001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Centre de référence du Grand Montréal pour la gestion de la Ligne Info-Aide Réfugiés pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-02 18:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161375001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Centre de référence du Grand Montréal pour la gestion de la Ligne Info-Aide Réfugiés pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 décembre 2015, la Ville de Montréal annonçait, par voie de communiqué de presse, la mise en place de la ligne Info-Aide Réfugiés afin de soutenir les organismes ou les citoyens montréalais qui déploient des efforts pour favoriser l'accueil des réfugiés syriens. Elle confirmait, par la même occasion, que la gestion de cette ligne téléphonique spéciale serait faite par le Centre de référence du Grand Montréal en raison de son expertise en info-référence sociale. La Ville lui accordait un premier contrat de services professionnels au montant de 10 775 \$, à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0052 - 13 janvier 2016

Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens

DESCRIPTION

Le Centre de référence du Grand Montréal s'engage, via la Ligne Info-Aide Réfugiés, à fournir, entre autres, les services suivants :

- référer aux organismes dédiés les citoyens qui souhaitent faire des dons ou offrir du bénévolat pour venir en aide aux réfugiés syriens;
- informer les migrants syriens ou irakiens des différents services qui leur sont offerts;
- offrir les services de ligne téléphonique sept jours par semaine, de 8 h à 18 h, incluant les jours fériés;
- assurer la supervision du personnel sur la Ligne Info-Aide Réfugiés;
- utiliser un service de traduction multilingue (Language Line Solution) afin d'être en mesure de répondre aux appels en arabe;
- assurer la coordination des besoins avec les organismes;
- effectuer un suivi auprès des personnes d'origine syrienne ou irakienne qui appelleront sur la ligne pour s'assurer que leurs besoins ont été comblés ou si ce n'est pas le cas, les référer vers d'autres services;

- compiler les statistiques des appels, notamment le nombre d'appels par jour/semaine/mois, la provenance des appels - la répartition par région - et recueillir l'information sur le profil des appelants, les catégories de demandes reçues, le type de dons et les organismes référés - produire et fournir à la Ville de Montréal un rapport statistique mensuel à cet effet.

Le projet de convention prend effet à la signature par les deux parties et se termine au plus tard le 31 décembre 2016. La Ville peut y mettre fin si la Ligne n'est plus requise.

JUSTIFICATION

La Ligne Info-Aide Réfugiés administrée par le Centre de référence du Grand Montréal répond au besoin de canaliser les demandes d'information en lien avec l'arrivée des réfugiés syriens et permet d'alléger la charge de travail des organismes mandatés pour le parrainage, l'accueil et l'intégration de ces nouveaux arrivants. Fort des résultats du 8 décembre 2015 au 17 janvier 2016 (en pièces jointes), le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande l'octroi du présent contrat pour la poursuite de ce service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de cette dépense de 120 000 \$, pour l'année 2016, est prévu à même le budget de 1 M \$ viré au budget modifié du SDSS pour l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens approuvé par le comité exécutif en janvier dernier (CE16 0052). Les crédits pour cette dépense sont réservés par l'engagement de gestion QV61375001. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en ce sens qu'il contribuera à la réalisation et à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place et la gestion de la Ligne Info-Aide Réfugiés permet de désengorger les organismes œuvrant auprès des réfugiés syriens. Cela démontre que la Ville est pro-active dans la gestion de ce type de situation et exerce un leadership dans l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse a été émis le 7 décembre 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2016 Présentation au comité exécutif pour recommandation

Février 2016 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc RIVEST
Chef d'équipe développement social et
relations interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-02-01



Dossier # : 1164631001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal relatif à la disposition de la neige en provenance de terrains appartenant à l'AMT au lieu d'élimination de la neige Autoroute 13.

Il est recommandé:

D'approuver le protocole d'entente entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal relatif à la disposition de la neige en provenance de terrains appartenants à l'AMT au lieu d'élimination de la neige Autoroute 13.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-01 10:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1164631001**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal relatif à la disposition de la neige en provenance de terrains appartenant à l'AMT au lieu d'élimination de la neige Autoroute 13.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et l'AMT sont respectivement propriétaires d'un des deux lots qui constituent le lieu d'élimination de la neige Autoroute 13, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La Ville est autorisée à utiliser gratuitement le lot appartenant à l'AMT aux fins d'un lieu d'élimination de la neige (LEN) et l'AMT est autorisée à utiliser une partie du lot appartenant à la Ville aux fins d'un lieu d'élimination de la neige. La Ville et l'AMT ont une utilisation du site conjointe depuis la saison hivernale 2010-2011.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'AMT est autorisée à entreposer annuellement au LEN Autoroute 13 quelques 19 560 mètres cubes de neige (environ 37 % de la capacité théorique du site). L'entente vise à préciser la compensation financière que l'AMT doit verser à la Ville, puisque cette dernière assume seule l'opération et l'entretien du LEN.

L'AMT a déjà payé un montant de 10 959 \$ pour sa part convenue des coûts annuels d'opération du LEN pour la saison hivernale 2010-2011 même si aucune entente entre les deux parties n'avait été signée.

La présente entente vise donc à régulariser la situation et à s'assurer du respect des obligations par les deux parties.

L'entente est renouvelée automatiquement à chaque année.

JUSTIFICATION

L'entente permet à la Ville d'utiliser un terrain appartenant en partie à l'AMT afin d'y entreposer de la neige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, de par le service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, tous les revenus qui seront versés à la Ville par l'AMT pour la période allant de novembre 2011 à décembre 2014 seront transférés à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui était auparavant responsable du LEN Autoroute 13.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'entériner l'entente priverait la Ville d'une compensation financière pour des dépenses qu'elle a déjà engendrées en plus de la priver de l'utilisation potentielle de la partie du LEN appartenant à l'AMT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Stéphane BEAUDOIN, 19 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-18

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-01-28



Dossier # : 1165175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

Il est recommandé :

- d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et les organismes ci-après désignés:
- Corporation de développement économique et communautaire Ahuntsic-Cartierville;
- Corporation de développement économique et communautaire Rosemont-Petite-Patrie.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-29 07:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire. L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles et organismes de développement économique local sont :

- Pôle Est : Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (PME MTL Est-de-l'Île);
- Pôle Centre-Est : CLD Centre-Est (PME MTL Centre-Est);
- Pôle Est : Société de développement économique de Ville-Marie (PME MTL Centre-Ville);
- Pôle Centre-Ouest : CLD Centre-Ouest (PME MTL Centre-Ouest);
- Pôle Grand Sud-Ouest : Corporation de développement économique de LaSalle;
- Pôle Ouest : CLD Ouest-de-l'Île (PME MTL Ouest-de-l'Île).

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui ont eu un mandat de CLD. L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, quatre (4) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- Centre local de développement Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal.

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord .

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la

Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288 prévoit que la part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant compte que ce dernier puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu. Pour les CDEC, une méthodologie a été développée afin d'établir la valeur de l'actif net CLD à être transférée à la Ville. Les grands principes de cette méthodologie sont les suivants :

1. Tenir compte des surplus de l'organisme avant la première contribution pour les activités CLD. Ces surplus sont considérés appartenir à l'organisme;
2. Tenir compte de l'apport des contributions aux CLD par rapport aux autres contributions de l'organisme;
3. Tenir compte des surplus/décifits cumulés et reportés au fil des années, des réserves, des dépenses encourues, des engagements et des provisions.

L'actif net d'un CLD est calculé de la façon suivante : la portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et des engagements pour la période allant du 1^{er} avril 2015 à la date de cessation des activités CLD.

Les conventions de partage de l'actif des deux (2) CDEC prévoient le transfert des sommes suivantes :

CDEC Ahuntsic-Cartierville

- Actif net CLD : 423 686 \$
- FLI : 757 287,61 \$
- FLS : 54 404,78

CDEC Rosemont-Petite-Patrie

- Actif net CLD : 124 094 \$
- Équipement informatique : 6 500 \$
- Biens mobiliers : 5 500 \$
- FLI : 25 000 \$
- FLS : 15 000 \$

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS vers :

- PME MTL Centre-Ouest pour la part de la CDEC Ahuntsic-Cartierville;

- PME MTL Centre-Est pour la part de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

Le transfert de ces sommes fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) CLD vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert des sommes aux deux pôles PME MTL, les actifs nets CLD de la CDEC Ahuntsic-Cartierville (au montant de 423 686 \$), de la CDEC Rosemont-Petite-Patrie (au montant de 124 094 \$) seront inscrits à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

Les sommes FLI (total de 782 587,61 \$) et FLS (69 404,78 \$) seront inscrites à titre de "Autres Créiteurs" dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Répondre aux exigences de la Loi (i.e. récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal et préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approuver les ententes avec PME MTL Centre-Ouest et PME MTL Centre-Est pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI et FLS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-01-25



Dossier # : 1151368015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Niveau décisionnel modifié :	
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols N/Réf. : 31H12-005-0572-05

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton, un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 182 458 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ayant une superficie de 341,5 m², le tout pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment ainsi que la réhabilitation des sols;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-01-29 08:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151368015

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Niveau décisionnel modifié :	
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols N/Réf. : 31H12-005-0572-05

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire d'un terrain vacant, d'une superficie de 204,90 m², situé au quadrant nord-ouest de l'avenue Viger et de la rue Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, lequel est constitué des lots 1 182 460 et 4 258 046 du cadastre du Québec et est montré sur le plan C ci-joint. L'arrondissement de Ville-Marie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir l'immeuble adjacent avec bâtiment dessus érigé sis au 965 à 971 rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 1 182 458 et 4 258 047 du cadastre du Québec, d'une superficie de 341,5 m², tel que présenté sur les plans A, B, C et P ci-joints (l'« Immeuble »). Cette acquisition est réalisée à des fins de logements sociaux. Le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin d'acquérir l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 0016 - 10 janvier 2007 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté du Chef du Québec (ministre des Transports), un terrain d'une superficie de 40,3 m², situé au nord de la rue Viger, à l'ouest de la rue St-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 288 646 du cadastre du Québec, pour la somme de 2 900 \$, plus les taxes applicables et approuver, le cas échéant, la vente éventuelle d'une partie du lot 1 288 646 du cadastre du Québec au propriétaire du lot 1 182 458 pour un montant égal ou supérieur à 72,01 \$/m², plus les taxes applicables, cette partie correspondant à la lisière de terrain qui est riveraine à la totalité de la limite sud-est du lot 1 182 458 du cadastre du Québec (à noter que cette transaction a été complétée le 2 juillet 2010 entre la

Ville et Mme Jacqueline Panneton pour la somme totale de 650 \$, représentant une valeur de 75 \$/m²).

DESCRIPTION

La Ville acquiert l'Immeuble aux fins de logements sociaux. L'Immeuble est actuellement la propriété de Mme Jacqueline Panneton (la « Propriétaire »). Voici quelques caractéristiques concernant l'Immeuble :

- L'acquisition de l'Immeuble de gré à gré, au prix de 900 000 \$ représente une opportunité pour la Ville permettant de redévelopper cet îlot, et ce, sans recourir à l'expropriation.
- La valeur qui apparaît au rôle foncier est actuellement établie à 493 500 \$ (1 445,10 \$/m² ou 134,25 \$/pi²);
- Le bâtiment érigé sur l'Immeuble est en mauvais état et sera démoli par la Ville après l'acquisition de l'Immeuble par cette dernière.
- Le bâtiment n'a aucune valeur patrimoniale.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble, car elle permettra un assemblage avec les lots voisins appartenant à la Ville et un développement à des fins de logements sociaux de cet îlot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Section évaluation immobilière du SGPI, la valeur marchande estimée de l'Immeuble oscille entre 716 800 \$ (2 098,98 \$/m² ou 195 \$/pi²) et 845 450 \$ (2 475,70 \$/m² ou 230 \$/pi²), plus les taxes applicables, alors que le coût potentiel d'expropriation est estimé entre 825 000 \$ (2 415,81 \$/m² ou 224,44 \$/pi²) et 975 000 \$ (2 855,05 \$/m² ou 265,24 \$/pi²) \$ excluant les taxes. Le prix demandé par la Propriétaire était originalement de 900 000 \$, assorti de plusieurs conditions. Cependant, après plusieurs mois de négociation, la Propriétaire a accepté de vendre l'Immeuble au prix de 900 000 \$, sans conditions. Considérant que la Ville désire prendre possession dans les meilleurs délais et afin d'éviter les procédures d'expropriation, la Ville consent à verser à la Propriétaire la somme de 900 000 \$ bien que ce prix soit un peu plus élevé que la fourchette de la valeur marchande.

Il y a lieu de prévoir un budget de 30 000 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment ainsi qu'une enveloppe au montant de 58 700 \$, plus les taxes applicables, pour la réhabilitation des sols. Ces dépenses seront imputées au budget de fonctionnement du SGPI.

Cette acquisition de 900 000 \$ sera imputée au projet du règlement d'emprunt RCM09-044 - Acquisition d'immeuble destiné à la revente. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Cependant, il s'agit d'une opération de compétence d'agglomération puisque l'immeuble est destiné à des fins de logements sociaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de l'Immeuble par la Ville permettra de réaménager le secteur situé entre les rues Saint-André et Saint-Thimothée, au nord de l'avenue Viger, ce qui contribuera à son amélioration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier et prise de possession de l'Immeuble en début d'année 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Corinne ANDRIEU)

Certificat du trésorier :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-11

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2015-11-26

Approuvé le : 2015-11-27

CE : 20.019
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154602007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La compagnie d'investissement les cours du roi, à des fins d'assemblage, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec d'une superficie de 212 m ² , dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec qui est inscrit au registre du domaine public de la Ville. N/Réf. : 31H05-005-7968 -05

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec qui est inscrit au registre du domaine public;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La compagnie d'investissement les cours du roi un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec, d'une superficie de 212 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 867 000,00 \$, plus les taxes applicables, et par lequel trois servitudes de passage public seront créées en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-01-11 14:01

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154602007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La compagnie d'investissement les cours du roi, à des fins d'assemblage, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec d'une superficie de 212 m ² , dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec qui est inscrit au registre du domaine public de la Ville. N/Réf. : 31H05-005-7968 -05

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande de La compagnie d'investissement les cours du roi (l'« Acquéreur »), pour l'acquisition d'une partie de la ruelle localisée en front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine.

Entre 2010 et 2013, l'Acquéreur n'ayant pas fait évoluer son projet de construction en arrondissement, le SGPI est demeuré en attente de l'identification des besoins de ce dernier pouvant permettre la réalisation d'un projet immobilier d'envergure.

Or, en novembre 2013, le dossier fut réactivé, suivant la présentation d'un projet de construction à l'arrondissement de Ville-Marie. Ainsi, l'Acquéreur désire acheter une partie de ruelle de la Ville localisée entre deux lots lui appartenant. Son objectif est de remembrer le tout afin de créer une seule propriété sur laquelle sera réalisée une construction commerciale et résidentielle comprenant une tour d'environ 27 étages, d'un investissement minimal de 20 000 000 \$ (le « Bâtiment »).

Le 8 juin 2015, une promesse d'achat unilatérale a été signée par l'Acquéreur.

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités compétentes, pour l'approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville vend le lot 5 812 613 du cadastre du Québec à La compagnie d'investissement les cours du roi, et par lequel trois servitudes de passage public seront créées et consenties en faveur de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La Ville possède une ruelle dans l'îlot formé par les rues Mackay à l'ouest, Bishop à l'est, Sainte-Catherine au nord ainsi que le boulevard René-Lévesque au sud. Un des trois accès à cette ruelle localisé sur Mackay est situé entre les lots 1 341 082 et 1 341 116 du cadastre du Québec, appartenant à l'Acquéreur.

La transaction consiste à vendre le lot 5 812 613 du cadastre du Québec d'une superficie de 212 m² à l'Acquéreur avec l'obligation de construire le Bâtiment sur le lot remembering. De plus, il est prévu dans l'acte de vente que seront créées trois servitudes de passage public, illustrées par une trame hachurée sur les plans B et C joints. Par cette transaction, un des accès à la ruelle sera retiré et c'est la raison d'être de ces servitudes qui maintiendront une facilité d'accès et de manoeuvre pour les véhicules utilisant la ruelle adjacente constituée des lots 5 812 612 et 1 341 238 du cadastre du Québec.

La construction du Bâtiment implique la démolition du bâtiment vétuste actuellement localisé sur le lot 1 341 116 du cadastre du Québec. À ce sujet, le comité de démolition de l'arrondissement de Ville-Marie a autorisé la démolition du bâtiment à sa séance du 13 juillet 2015. Afin d'obtenir le permis de démolition, le demandeur doit déposer une demande de permis de construction et la proposition devra avoir été soumise à la procédure du titre VIII du règlement d'urbanisme 01-282 (révision architecturale et révision de la surhauteur) et être certifiée conforme à la réglementation.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- La vente de gré à gré de ce terrain est conforme aux pratiques du SGPI puisque l'Acquéreur possède les deux lots riverains.
- La vente de ce terrain repose sur la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière, le 11 août 2014, variant entre 798 770,00 \$ et 912 808,00 \$ pour un terrain de 212 mètres carrés.
- L'acte de vente implique une obligation de construire un Bâtiment, soit une construction comprenant une tour d'environ 27 étages, d'un investissement minimal de 20 000 000 \$. À cet effet, une lettre de garantie bancaire, renouvelable, d'une somme de 200 000 \$ sera remise, au SGPI pour un suivi, à la signature de l'acte de vente, laquelle sera retenue jusqu'à ce que le Bâtiment soit complété.
- Afin de permettre un accès et des manoeuvres adéquates pour les utilisateurs de la ruelle, trois servitudes de passage public sont créées à même l'acte de vente. Afin de garantir l'aménagement de ces dernières, à la satisfaction du directeur des travaux publics de l'arrondissement, une lettre de garantie bancaire d'un montant de 50 000 \$ sera remise, au SGPI pour un suivi, à la signature de l'acte de vente par l'Acquéreur. Elle sera remise à ce dernier lorsque les emprises des servitudes auront été aménagées à la satisfaction de la Ville.
- Cette vente correspond aux attentes de l'Arrondissement.
- La Ville encaissera la somme de 867 000 \$.
- Un calcul sommaire permet d'estimer un apport minimal en taxes foncières, dès la vente pour un terrain desservi non construit, de 9 647 \$ annuel, calculé à partir d'un taux de 3 100 \$/m², soit celui qui est appliqué au rôle pour le lot voisin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville encaissera un montant de 867 000 \$, plus les taxes applicables, pour la vente, ce qui correspond à la valeur marchande estimée par la Section évaluation immobilière. Un montant de 87 000 \$ a déjà été encaissé comme dépôt à la signature de la promesse d'achat et le solde, soit 780 000 \$, sera encaissé à la signature de l'acte de vente. Le revenu de cette transaction sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

Aucune valeur au rôle d'évaluation foncière 2015-2017 puisque le lot vendu fait partie du domaine public à des fins de ruelle.

Le coût aux livres est nul.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2016 - Démolition du bâtiment
Février 2016 - Signature de l'acte de vente
Février 2016 - Émission du permis de construction
Mars 2016 - Début des travaux de construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Stéphanie
TURCOTTE)

Certificat du trésorier :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-01

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2016-01-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-01-11



Dossier # : 1154386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 308,9 m ² pour le prix de 86 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5271-03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 308,9 m², constitué des lots 1 256 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un montant de 86 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-29 11:53

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154386005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie totale de 308,9 m ² pour le prix de 86 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-5271-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SPGI ») a reçu une demande de Messieurs Michele Argento et Michele Argento Junior, collectivement (l'« Acquéreur »), propriétaires d'un immeuble sis au 12460, 71^e Avenue afin d'acquérir le terrain adjacent à leur propriété et appartenant à la Ville. Le terrain est connu et désigné comme étant les lots 1 250 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 308,9 m² tel que montré, à titre indicatif, par une trame hachurée sur les plans B et C ci-joints. L'Immeuble convoité est considéré comme une emprise excédentaire du boulevard Perras et n'est pas constructible isolément. Cette vente permettra de faire un assemblage avec l'immeuble adjacent connu comme étant les lots 1 250 642 et 5 035 703 du cadastre du Québec. L'Acquéreur procédera éventuellement à l'assemblage de tous ces lots pour y ériger une nouvelle construction de 2 triplex jumelés. Une promesse d'achat a donc été signée par l'Acquéreur le 4 décembre 2015 incluant la remise d'un chèque de 8 600 \$ comme dépôt.

À titre informatif, la Ville de Montréal est devenue propriétaire selon les actes suivants :

- pour le lot 1 250 086, suivant un certificat de vente du shérif adjoint du district de Montréal, publié le 28 mai 1993, au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal, sous le n° 4 611 317.
- pour le lot 5 035 702, suivant un avis de transfert de propriété publié le 20 janvier 1967, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le n° 1 964 370.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble, pour le prix de 86 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 30 06 0189 - 7 juin 2011 - Obtention d'une dérogation mineure concernant la hauteur du bâtiment pouvant être construit en front sur le boulevard Perras.

DESCRIPTION

Le terrain faisant partie de la présente transaction, soit les lots 1 250 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, localisé au sud-est du boulevard Perras entre la 70^e Avenue et la 71^e Avenue, d'une superficie de 308,9 m² ne peut être vendu qu'au seul propriétaire riverain situé au 12460, 71^e Avenue, identifié par les lots 1 250 642 et 5 035 703 du cadastre du Québec, tel que présenté par un liséré noir sur les plans B et C ci-joints. Cet immeuble est vendu pour la somme de 86 000 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Elle pourra permettre la réalisation future d'un projet de construction de 2 triplex jumelés, avec un frontage sur le boulevard Perras, et la mise en valeur de ce terrain en l'assemblant au terrain adjacent.
- Tous les intervenants de la Ville sont favorables à la vente.
- Elle est réalisée conformément à la valeur marchande et sans aucune garantie, aux risques et périls de l'Acquéreur.
- La vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur cet Immeuble et de plus, elle sera dégagée de toute responsabilité quant à son entretien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville a déjà encaissé une somme de 8 600 \$ versée en acompte pour cette transaction lors de la signature de la promesse d'achat. L'acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 86 000 \$.

Le prix de vente de 86 000 \$, excluant les taxes, représente un taux unitaire de 278,40 \$/m² (25,86 \$/pi²) est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI en date du 29 octobre 2015, soit entre 85 000 \$ (275,17 \$/m² ou 25,56 \$/pi²) et 100 000 \$ (323,73 \$/m² ou 30,08 \$/pi²) pour une superficie de 308,9 m².

Cette vente de 86 000,00 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la SGPI.

La valeur au rôle d'évaluation foncière 2014-2016 des lots cédés 1 250 086 et 5 035 702 est de 69 500,00 \$.

Le coût aux livres des lots cédés est de 1 920,07 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de vente en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-01-28

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1165840001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Annuler la résolution CE15 1574 approuvant le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et du boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans.

Il est recommandé :

d'annuler la résolution CE15 1574 approuvant le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et le boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-01-27 17:05

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Annuler la résolution CE15 1574 approuvant le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et du boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 août 2015, le comité exécutif approuvait le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal, d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et du boulevard De Maisonneuve, soit une partie du lot 1 340 574 du cadastre du Québec, désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans afin de louer le terrain à la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »). La SHDM, dans le cadre de son projet de construction d'un immeuble de 13 niveaux à l'intérieur du Quartier des spectacles, souhaitait utiliser cet espace pour y entreposer des matériaux de construction ainsi que pour y installer des roulottes de chantier.

Le terrain n'est plus requis par la SHDM qui a finalement installé ses équipements sur son propre terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1574 - 19 août 2015 - Approuver le retrait au bail d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et du boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans.

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - Bail consenti à la Société en commandite Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à annuler la résolution du comité exécutif (CE15 1574) approuvant le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et du boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans.

Cette partie de terrain comporte 32 espaces de stationnement et a une superficie de 1410 m².

JUSTIFICATION

La Ville n'a subi aucune perte de revenu conséquemment à cette décision car l'exploitation par la Société en commandite Stationnement de Montréal n'as pas été interrompue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus relatifs au terrain, estimés à un montant annuel d'environ 97 422,21 \$, continueront d'être imputés au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 10 février 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe BOUCHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 20 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-18

Nicole RODIER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice de direction

Approuvé le : 2016-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1145917004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul (CM15 0797) afin de réduire la contribution totale de 210 000 \$, passant ainsi de 306 600 \$ à 96 600 \$

Il est recommandé :

1. de réduire de 210 000 \$ la contribution à verser à Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul pour la réalisation du projet afin de la porter à 96 600, soit 86 600 \$ en 2016 et 10 000 \$ en 2017;
2. d'approuver un addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier révisé;
3. d'autoriser le financement, par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, du paiement au comptant de dépenses du Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest d'un maximum de 210 000 \$ pour la réalisation du projet;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-01 18:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145917004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul (CM15 0797) afin de réduire la contribution totale de 210 000 \$, passant ainsi de 306 600 \$ à 96 600 \$

CONTENU

CONTEXTE

Déposé par l'OBNL Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, le projet **Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye** a été entériné par le conseil municipal à sa séance tenue le 16 juin 2015 dont la résolution est CM15 0797. Ce projet est inscrit à la programmation de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ dans le cadre de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Tel que précisé dans le sommaire décisionnel, un budget de 416 600 \$ réparti sur les années 2015-2016-2017 a été accordé au projet. De ce montant, une somme de 110 000 \$ a déjà été affectée au PTI de l'arrondissement Le Sud-Ouest en 2015 pour paiement comptant en vue de la réalisation de travaux.

À l'heure actuelle, l'organisme juge que certains des travaux prévus à sa charge seraient réalisés avec plus d'efficacité s'ils étaient exécutés par l'arrondissement Le Sud-Ouest. Par conséquent, Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul demande à la Ville de Montréal de réduire de 210 000 \$ le montant de la contribution prévue à la convention qu'il devait recevoir et d'allouer cette somme au PTI de l'arrondissement Le Sud-Ouest en vue de la réalisation de ces travaux.

Le coût initial de ce projet demeure ainsi inchangé et entièrement financé par l'entente de 175 M\$. Il n'occasionnera aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Attribution des crédits selon le financement initial et révisé du projet

	Initial	Révisé
Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	306 600 \$	96 600 \$

Le Sud-Ouest	110 000 \$	320 000 \$
Total	416 600 \$	416 600 \$

Le versement de la contribution 96 600 \$ à Concertation Ville Émard et Côte-Saint-Paul s'effectuera dorénavant selon le calendrier suivant.

	2016	2017	Total
Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	86 600 \$	10 000 \$	96 600 \$

Ces crédits seront imputés conformément aux informations financières inscrites à la pièce jointe de l'intervention du Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement (Richard PAULHUS)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA

Conseiller(ere) en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1145917004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$ pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest, comprenant le virement, en 2015, de 110 000 \$ à l'arrondissement Le Sud-Ouest pour son Programme triennal d'immobilisation (PTI) et le versement d'un soutien financier totalisant la somme de 306 600 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, soit 268 000 \$ en 2016 et 38 600 \$ en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement,

Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 - 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2014 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le Service des finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0317 du 23 mars 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0178 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM15 0175 du 23 février 2015

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le

développement de Montréal

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CA14 22 0090 du 4 mars 2014

Octroyer une contribution financière de 159 100 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte Saint-Paul pour la réalisation du plan d'action 2014 dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée Opération Galt

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul

Projet : « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye »

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) du Sud-Ouest

Le projet vise à mettre sur pied une serre urbaine bioclimatique de production de légumes, à exploiter un comptoir alimentaire et à animer un espace-citoyen. Il offrira un lieu d'accueil et de rassemblement tout en développant une activité économique autour de l'alimentation.

Côte St-Paul est un quartier particulièrement déstructuré qui a besoin d'un ancrage pour les sécurités alimentaires urbaines et sociales. En plus d'améliorer l'offre de produits frais et abordables, le projet entend mettre sur pied des plateaux d'échanges, de formation et d'insertion à l'emploi.

Les objectifs du projet ciblent plusieurs axes d'intervention structurants :

1. Répondre aux besoins en sécurité alimentaire
2. Fournir des opportunités de formation et d'emploi
3. Renforcer l'action communautaire et la mobilisation citoyenne
4. Améliorer et aménager les infrastructures existantes

Sa réalisation se fera au parc De La Vérendrye, situé à l'angle du boulevard De La Vérendrye et de la rue Drake, à proximité de la station de métro Jolicoeur dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dans le cadre de ce projet, l'arrondissement Le Sud-Ouest s'engage à inclure dans ses plans et devis l'amélioration de la structure du bâtiment en fonction de l'aménagement d'une serre. De plus, il s'engage à prendre à sa charge les coûts de location, d'électricité et de chauffage du chalet.

Les partenaires du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Vérendrye » sont nombreux et regroupent plusieurs intervenants importants du quartier. Parmi eux : l'arrondissement Le Sud-Ouest, Pro-Vert Sud-Ouest, Centre Monseigneur Pigeon, Agriculture Canada, École de technologie supérieure, milieu universitaire (Concordia, UQAM, McGill, Campus McDonald), Centre social d'aide aux immigrants, Prévention Sud-Ouest.

Les bénéficiaires de la contribution pour la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc De La Vérendrye » sont Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul et l'arrondissement Le Sud-Ouest. Ces deux partenaires devront assumer des responsabilités complémentaires : Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul assumera principalement la charge d'organiser, coordonner et réaliser le développement de la serre bioclimatique, du comptoir alimentaire et des activités qui y sont reliées alors que l'arrondissement fera l'achat et l'installation des équipements nécessaires aux aires aménagées pour la réalisation du projet.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue le Dossier d'affaires (Annexe 1) du projet de convention entre la Ville et cet organisme.

JUSTIFICATION

La RUI du Sud-Ouest est appelée « Opération Galt ». Elle se concentre dans la zone identifiée comme étant la plus problématique de Ville Émard-Côte St-Paul soit entre les boulevards Monk et De La Vérendrye, la rue Desmarchais, le canal de Lachine et les voies ferrées du CN. Il s'agit de l'une des trois RUIs mises en place par la Ville de Montréal en 2003. Le projet couvre un territoire qui comprend près de 16 570 personnes majoritairement constituée de jeunes de moins de 35 ans; 21,7 % sont immigrants et proviennent principalement de l'Asie (Chine), de l'Europe occidentale et orientale; 40,6 % des ménages sont monoparentaux et 68 % ont un revenu annuel inférieur à 40 000 \$, dont

26,5% ont un faible revenu. Les priorités identifiées sont l'accès à l'emploi, le développement économique, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire et l'enclavement du quartier.

Le projet met de l'avant des actions qui amélioreront sensiblement l'offre de produits frais tout en créant de nouveaux emplois et en optimisant l'utilisation et la sécurité d'un parc et d'un chalet de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une priorité reconnue par le milieu, les citoyens, l'arrondissement et les organismes communautaires.

Le parc De La Vérendrye est l'un des derniers espaces verts d'importance du secteur et il est voué à être de plus en plus fréquenté par les citoyens. Son réaménagement est inscrit dans le plan directeur des parcs et espaces verts de l'arrondissement Le Sud-Ouest depuis 2010. Ainsi, le chalet, qui comprend actuellement une salle polyvalente et un comptoir de vente sera réaménagé au printemps 2016. L'arrondissement Le Sud-Ouest procédera à son agrandissement pour offrir vestiaires, toilettes, douches et un bureau additionnel. Profitant des travaux, la structure du chalet sera renforcée pour accueillir la serre sur le toit ainsi que les activités de production et d'accueil du présent projet.

Le projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc De La Vérendrye », présenté par Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il est structurant et permettra à la RUi de bonifier la vie commerçante du quartier en améliorant sensiblement la qualité de vie des citoyens et en laissant un legs important lié au 375^e anniversaire de Montréal. Sans le soutien financier de la Ville, il n'aura pas lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

La dépense de 416 600 \$ liée au projet est financée par l'Entente de 175 M\$. Du montant de 416 600 \$ recommandé pour le projet, 306 600 \$ sont employés par Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul et seront répartis en un premier versement de 268 000 \$ en 2016, suivi d'une tranche de 38 600 \$ en 2017. Les 110 000 \$ restants sont transférés en 2015 au Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement pour la réalisation des travaux liés au projet.

Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de La Vérendrye ». À ces derniers s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires. Le financement du Programme RUi assuré par la Ville n'occasionnera pas de demande de budget supplémentaire puisqu'il proviendra des budgets existants du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Partenaires du projet	Coût et financement du projet			Total
	2015	2016	2017	
RUi - Entente 175 M\$	110 000 \$	268 000 \$	38 600 \$	416 600 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Arrondissement		12 500 \$	37 000 \$	49 500 \$
Programme RUi (SDSS)		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Services Canada (emplois été)			8 100 \$	8 100 \$
Agriculture Canada			10 000 \$	10 000 \$

Commandites			5 000 \$	5 000 \$
Ventes		1 000 \$	75 000 \$	76 000 \$
Total	110 000 \$	291 500 \$	183 700 \$	585 200 \$

Répartition du budget

Portion du projet réalisé par	Coût et financement du projet			Total	
	Financement	2015	2016		2017
Sud-Ouest	RUi Entente 175 M\$	110 000 \$			110 000 \$
	Budget Sud-Ouest		12 500 \$	37 000 \$	49 500 \$
	Total	110 000 \$	12 500 \$	37 000 \$	159 500 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul	RUi Entente 175 M\$		268 000 \$	38 600 \$	306 600 \$
	Budget Concertation		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
	Programme RUi (SDSS)		5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
	Services Canada			8 100 \$	8 100 \$
	Agriculture Canada			10 000 \$	10 000 \$
	Commandites			5 000 \$	5 000 \$
	Ventes		1 000 \$	75 000 \$	76 000 \$
	Total		279 000 \$	146 700 \$	425 700 \$
Total		110 000 \$	291 500 \$	183 700 \$	585 200 \$

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUi peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet et une étude de rentabilité peuvent être consultés en documents attachés à la section « Pièces jointes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUIS de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUi;
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes;
3. Revitalisation du quartier.

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé « Communications » constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle le mandataire s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2015 présentation au comité exécutif

Mai 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

Grâce au budget octroyé, l'implantation du projet « Aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de La Vérendrye » dans Côte St-Paul se réalisera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Richard PAULHUS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice

Tél : 514 868-5066

Approuvé le : 2015-05-13

**Dossier # : 1161179002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 10 500 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 10 500 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-29 07:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 10 500 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M -Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2015, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre les rues Berri et De Vaudreuil (dossier décisionnel 1151179007). Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le PR@M-Artère en chantier est dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M-Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2316 (16 décembre 2015) : donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre les rues Berri et De Vaudreuil.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le

financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089). Le présent dossier décisionnel découle de la mise en œuvre de ce programme et concerne spécifiquement le volet relatif à l'aménagement des vitrines pendant le chantier. La rue Saint-Paul Est fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement de commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique (SDC) prévoit que le soutien offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique s'engage à offrir à ses membres du secteur visé un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2016.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M-Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme de la rue Saint-Paul Est pendant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont autorisés par la résolution CE15 1925 adoptée le 21 octobre 2015. Ils sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

Le calcul de la contribution financière de 10 500 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des membres de la SDC du secteur visé auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs qui ont débuté dans le secteur de la rue Saint-Paul Est.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication dans le présent dossier, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-01-18



Dossier # : 1161179001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
2. d'approuver un projet de convention à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
4. d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-29 07:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2015, le comité exécutif donnait un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Denis, entre les rues Roy Est et Gilford (dossier décisionnel 1151179007). Cette décision permettait le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics, de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti.

Le PR@M-Artère en chantier est dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires ainsi qu'à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés.

Le présent dossier concerne une mesure d'accompagnement prévue au PR@M-Artère en chantier qui s'applique dès l'approbation du programme par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2316 (16 décembre 2015) : donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Saint-Denis, entre les rues Roy Est et Gilford.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en oeuvre du nouveau

programme Réussir@Montréal-Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Le volet relatif à l'accompagnement de la communauté d'affaires est déjà en cours par le biais du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089). Le présent dossier décisionnel découle de la mise en oeuvre de ce programme et concerne spécifiquement le volet relatif à l'aménagement des vitrines pendant le chantier. La rue Saint-Denis fait actuellement l'objet d'importants travaux d'infrastructure, ce qui rend admissible le regroupement de commerçants de cette rue à un soutien financier. L'entente de contribution financière avec la SDC Pignons rue Saint-Denis prévoit que le soutien offert fera l'objet de deux (2) versements égaux. En contrepartie, la SDC Pignons rue Saint-Denis s'engage à offrir à ses membres un service d'aménagement et de décoration de vitrines et à en assumer les coûts d'ici le 31 décembre 2016.

JUSTIFICATION

En combinaison avec les autres volets du PR@M-Artère en chantier, le soutien financier relatif à l'aménagement des vitrines contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme de la rue Saint-Denis pendant les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de cette contribution sont autorisés par la résolution CE15 1925 adoptée le 21 octobre 2015. Ils sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Leur financement est entièrement assuré par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec.

Le calcul de la contribution financière de 56 750 \$ est basé sur l'hypothèse que 50 % des membres de la SDC auront recours au service d'aménagement et de décoration de vitrines pour un coût moyen de 500 \$ chacun.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre parce qu'elle concerne l'aide à une association de commerçants qui est une compétence de la Ville en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, le programme s'inscrit dans le principe qui vise l'aménagement de quartiers durables axés sur la mobilité urbaine durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs qui ont débuté dans le secteur de la rue Saint-Denis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication dans le présent dossier, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-01-18



Dossier # : 1155086002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Conseils Atelya Inc. pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017 pour une somme maximale de 119 574,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14877 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Conseils Atelya Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017, pour une somme maximale de 119 574.00\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14877 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-18 11:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1155086002

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Conseils Atelya Inc. pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017 pour une somme maximale de 119 574,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14877 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2012, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu un examen public sur la vente d'aliments sur le domaine public. Après analyse des mémoires reçus et consultation de diverses expertises, la commission a recommandé à la Ville de Montréal de mettre sur pied un comité de pilotage pour encadrer l'implantation de la cuisine de rue sur son territoire d'ici 2015.

À l'été 2013, l'arrondissement de Ville-Marie s'est vu confier la réalisation d'un projet-pilote de cuisine de rue. Le projet-pilote a été reconduit en 2014; l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie s'est alors ajouté au territoire accueillant les véhicules-cuisine.

Après deux années de projet-pilote, la Ville de Montréal a dressé un bilan positif de l'expérience et a décidé d'adopter un règlement régissant la cuisine de rue sur l'ensemble de son territoire. Le 24 mars 2015, le conseil municipal a adopté un règlement régissant la cuisine de rue (15-039), pour l'ensemble du territoire montréalais.

Pour la saison 2016-2017, le Service de la concertation des arrondissements s'est vu confier le mandat de gérer le processus de sélection des candidats, d'attribution des permis, et de gestion du contrat du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue.

L'appel d'offres public a été lancé le 23 novembre 2015. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 11 décembre 2015 à 14 h. Le processus d'appel d'offres public a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

Calendrier des addenda :

30 novembre : Modification de la durée du contrat de 24 mois à 12 mois avec deux prolongations d'une année chacune.

3 décembre : Report de la date d'ouverture au 11 décembre.

4 décembre : Réponses à des questions de soumissionnaires sur l'équité et l'analyse des sites.

10 décembre : Réponses à des questions de soumissionnaires sur la disponibilité de l'adjudicataire et la rotation des camions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 - 240159 - 14 avril 2015 - Autoriser une affectation de surplus pour un financement temporaire, accorder un contrat de services professionnels de 52 428,60 \$, approuver la convention avec Questology pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2015-2016 et autoriser une dépense maximale de 57 671,46 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-15-005 – 2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels de la firme Conseils Atelya Inc. en vue de réaliser et gérer un calendrier de répartition de l'occupation des sites de cuisine de rue pour la saison 2016-2017.

La valeur maximale du contrat est de 119 574,00 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres. Le mandat de la firme comprendra, entre autres, la réalisation d'un calendrier de répartition des sites pour les véhicules-cuisine ayant obtenu un permis, la gestion du calendrier de la répartition des sites, le développement et la tenue à jour d'un calendrier dynamique sur un site Internet.

Le mandat s'applique à la saison 2016-2017 de la cuisine de rue, qui se déploiera sur une quarantaine d'emplacements, répartis sur une trentaine de sites dans huit arrondissements. Le nombre et la localisation des sites pourraient évoluer en fonction des décisions prises par les arrondissements pendant la saison. Le mandat sera du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Le devis prévoit deux prolongations d'une année chacune.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les trois offres de service reçues ont été analysées en première étape (évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe n° 1). Les trois soumissionnaires ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Association des restaurateurs de rue du Québec	82	84.22	156 738.52 \$		156 738.52 \$
Conseils Atelya Inc.	82.8	111.09	119 574.00 \$		119 574.00 \$
9298-3667 Québec Inc. (Questology)	74	93.78	132 221.25 \$		132 221.25 \$
Dernière estimation réalisée			57 500 \$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> 119 574.00 \$ - 57 500 \$ = 62 074 \$					62 074.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> <i>((119 574 - 57 500)/57 500) * 100 = 110 %</i>					110 %

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) 132 221.25 \$ - 119 574.00 \$ =	12 647.25 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100 ((132 221.25 - 119 574.00\$)/119 574.00) * 100	10.5 %

L'estimation faite par le Service de la concertation des arrondissements se situait à 57 500 \$ par année (incluant les taxes). La saison 2015-2016 a été la première saison d'application du Règlement régissant la cuisine de rue, dont l'article 37 prévoit la mise sur pied d'un calendrier de rotation des véhicules-cuisine. Le prix du plus bas soumissionnaire conforme s'établit à 119 574 pour la première année, ce qui constitue une différence de 110% par rapport à l'estimation interne et à 97 728\$ pour les deux années d'option de prolongation, ce qui constitue 20% de moins que la première année du contrat.

La différence entre l'estimation interne et le prix offert par le plus bas soumissionnaire s'explique de façon générale par le fait qu'il s'agit d'un contrat unique en son genre pour lequel il existe très peu de référence.

De façon plus spécifique, les variables qui ont influencé la différence de prix peuvent s'expliquer par les éléments suivants :

§ Lors de la saison 2015-16, plusieurs tâches n'avaient pas été prévues par le fournisseur ce qui a créé des situations conflictuelles. Suite à cette expérience, le devis 2016-17 a été précisé afin de clarifier les attentes de la Ville face aux livrables. Dans l'analyse interne, ces précisions n'ont pas suffisamment été prises en compte comme facteur d'augmentation du coût des services à offrir.

§ La prolongation du calendrier de cuisine de rue pour la saison hivernale ajoute aux frais de gestion encourus par le fournisseur pour tenir à jour le calendrier.

§ La gestion d'un calendrier qui implique de nombreuses variables afin d'assurer une répartition équitable des sites constitue un modèle unique avec peu de points de repère pour évaluer son coût de développement et de gestion.

Il est à noter, que les deux autres soumissionnaires, Association des restaurateurs de rue du Québec et 9298-3667 Québec inc (Questology) qui ont produit un calendrier de cuisine de rue les années passées ont tous les deux soumis des prix plus élevés.

Compte tenu de cette analyse et des enjeux liés au dossier de cuisine de rue il est recommandé de donner suite à la recommandation du comité de sélection de retenir l'offre de services de Conseils Atelya Inc., puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires. Conseils Atelya Inc. n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA) et ne doit pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 119 574,00 \$ est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. À cet effet le Service de la concertation des arrondissements s'assurera de prioriser cette dépense dans le cadre des processus de confection budgétaire pour les années durant lesquelles ce contrat sera en vigueur, afin de

financer cette dépense à même son budget. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Il y aura trois paiements, le premier au montant de cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et (59 787,00 \$) dans les plus brefs délais après la signature de la convention par la personne autorisée de la Ville, le deuxième au montant de trente-cinq mille huit cent soixante-douze dollars et vingt cents (35 872,20\$) au 16 novembre 2016; le troisième au montant de vingt-trois mille neuf cent quatorze dollars et quatre-vingts cents (23 914,80\$) à la réception du bilan final du projet, au plus tard le 15 avril 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Considérant que la saison de la cuisine de rue débute le 1er avril 2016, le contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais, afin qu'un calendrier de répartition des sites soit établi à l'avance, selon les disponibilités des restaurateurs de rue, et afin que ces derniers puissent planifier leurs sorties sur les sites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du comité de sélection : 8 février 2016 ;

Mise en ligne du calendrier le 30 mars 2016 ;

Gestion du calendrier jusqu'au 31 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe LAWRENCE, Service des communications
Julien BAUDRY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-13

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-01-15

**Dossier # : 1160230001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le Parterre du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Autoriser une dépense de 80 482,50\$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art

Il est recommandé :

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le Parterre du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
2. d'autoriser une dépense de 80 482,50\$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-25 19:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160230001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le Parterre du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Autoriser une dépense de 80 482,50\$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, au moment de l'aménagement de la place de l'Adresse symphonique, nom de travail de l'espace public désigné aujourd'hui officiellement "Le Parterre", le Service de la culture a tenu un concours par avis public auprès des artistes professionnels à travers le Canada pour le choix d'une oeuvre d'art devant y être implantée, au coeur du Quartier des spectacles. Au terme des délibérations des membres du jury pour le choix d'un lauréat, aucun projet n'a su rallier une majorité de voix. Le jury n'a donc pas été en mesure de recommander une proposition et a recommandé à la Ville de reprendre le processus de concours. Ce projet est demeuré en attente d'une opportunité, pendant que d'autres projets d'art public ont été mis en oeuvre au Quartier des spectacles parmi lesquels l'oeuvre *L'Étreinte* de Luce Pelletier au parc Toussaint-Louverture inaugurée en 2013, ainsi que l'oeuvre de Stephen Schofield en cours de réalisation et qui sera installée en 2016 sur la rue Jeanne-Mance. Deux considérations offrent aujourd'hui une opportunité de redémarrer le projet d'art public pour le Parterre : l'adoption récemment du Plan de développement de l'art public au Quartier des spectacles, ainsi que la tenue des célébrations du 375e anniversaire de Montréal. Cette opportunité permettra de compléter l'aménagement du Parterre en le dotant de l'oeuvre qu'il attend.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0815 - 29 avril 2015 - Adopter le Plan de développement de l'art public au Quartier des spectacles et mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public pour le Quartier des spectacles.

CE09 1038 - 10 juin 2009 - Autoriser le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à tenir un concours pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public à la place de l'Adresse symphonique, dans le Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le programme de la commande d'art public a été développé par le Bureau d'art public, en étroite collaboration avec l'équipe de professionnels du Quartier des spectacles et l'agence Daoust Lestage Inc qui a conçu l'aménagement de la place. La nouvelle oeuvre sera un triptyque de nature sculpturale ou installative qui prendra place sur les trois plateaux du Parterre situés en bordure de la rue Saint-Urbain, face à la Maison symphonique de Montréal. Le programme tient compte des diverses occupations du lieu au cours de l'année, notamment de la présence d'une foule importante durant la période des festivals. Le Service de la culture tiendra un concours par avis public auprès des artistes professionnels de tout le Québec. Un jury de sélection composé de sept personnes choisira les finalistes invités à présenter un concept et le projet lauréat. Il réunira un représentant de l'agence Daoust Lestage Inc, qui a réalisé l'aménagement de la place, un représentant du Partenariat du Quartier des spectacles, un représentant du Service de la culture, trois spécialistes en arts visuels et le chargé de projet du concours. Le processus de sélection de l'oeuvre d'art se déroulera en deux étapes. À la première étape, à la suite de l'appel public de candidatures, le jury de sélection choisira quatre artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art et à le présenter sous forme d'une maquette et d'un montage visuel. À la deuxième étape, le jury recommandera un projet lauréat.

Le budget total alloué au projet est de 670 000 \$ avant taxes et il inclut les contingences et les incidences. Le budget de réalisation de l'oeuvre d'art a été fixé à 550 000 \$ avant taxes. Des contingences de 50 000 \$ plus taxes sont prévues. Un montant d'incidences de 70 000 \$ plus taxes s'ajoute; il comprend notamment les frais de concours soit les honoraires du consultant mandaté par le Service de la culture pour la tenue du concours, les honoraires des membres du jury, les honoraires des finalistes pour la préparation de leur proposition d'oeuvre d'art.

JUSTIFICATION

L'intégration d'une oeuvre d'art public au Parterre contribuera à l'identité culturelle du Quartier des spectacles, ainsi qu'à son dynamisme et à son animation en dehors des périodes des grands festivals. Elle contribuera à donner à cet espace public une image de marque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contrats de 80 482,50\$, taxes incluses, sera assumé comme suit: un montant maximal de 73 4917,75\$, net de ristourne de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12--015 - Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération en 2016-2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La reprise de ce concours d'art public et l'envergure de la commande de la Ville témoignent de la volonté de Montréal d'accorder une place importante aux artistes en arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

février 2016 : Annonce du concours par avis public
7 mars 2016 Dépôt des dossiers de candidature
15 mars 2016 : Première rencontre du jury pour le choix des 4 artistes finalistes invités à présenter un concept d'oeuvre d'art
Juin 2016 : Deuxième rencontre du jury pour le choix du projet lauréat
Juillet 2016 : Octroi de contrat à l'artiste lauréat
Septembre 2017 : Installation de l'oeuvre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane RICCI, Service de la culture
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

Marthe LAWRENCE, 22 janvier 2016
Stéphane RICCI, 20 janvier 2016
Maryse BOUCHARD, 18 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francyne LORD

ENDOSSÉ PAR

Gina TREMBLAY

Le : 2016-01-18

Chef de section bureau - art public

Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2016-01-23



Dossier # : 1160160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent, d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie, en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

Il est recommandé :
d'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec.
Ces bornes seront installées dans un nouveau complexe sportif sis au 2385, boulevard Thimens, et tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement Saint-Laurent.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-27 07:12

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160160001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement Saint-Laurent, d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie, en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification des transports, la Ville s'est jointe au *Circuit électrique* d'Hydro-Québec en 2013 (CÉ), à la suite d'ententes signées avec Hydro-Québec (HQ) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé l'installation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ).

L'adhésion au CÉ, qui est le plus important réseau de recharge public au Québec, a engendré l'acquisition par la Ville de Montréal de 80 bornes de recharge de niveau II (240 V), dont 76 bornes hors-rue et 4 bornes sur rue. En plus des bornes hors-rue, la Ville de Montréal souhaite implanter, d'ici 2020, 1000 points de recharge sur le domaine public, principalement sur rue. À terme, les 1000 points de recharge couvriront une grande partie de l'île de Montréal et seront implantés dans plusieurs arrondissements.

Les 80 bornes ont été acquises par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports auprès d'AddÉnergie Technologies Inc., fournisseur officiel des bornes de recharge pour véhicules électriques identifié par Hydro-Québec, conformément aux ententes signées. Toutes ces bornes ont été distribuées aux arrondissements qui ont la responsabilité de les installer (à ce jour, 56 bornes ont été installées et les 24 restantes le seront au courant de 2016). L'arrondissement de Saint-Laurent a reçu et installé 10 bornes de recharge, soit le plus grand nombre de bornes hors-rue installé par un arrondissement.

L'arrondissement de Saint-Laurent a exprimé le besoin d'acquérir 5 autres bornes de recharge, pour les installer dans un nouveau complexe sportif sis au 2385, boulevard Thimens. Or, l'acquisition de bornes de recharge, la planification du déploiement, ainsi que la coordination des opérations en lien avec le réseau du circuit électrique d'Hydro-Québec, relèvent de la compétence de la ville-centre.

Afin de permettre à l'arrondissement de Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes supplémentaires, le Service des affaires juridiques de la Ville recommande de procéder conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal :

- Le conseil d'arrondissement (CA) offre le service d'acquiescer les bornes au conseil de la Ville. La séance visée est celle du 2 février 2016.
- En parallèle, le conseil municipal (CM) accepte par résolution, cette offre de service.

Les budgets pour l'acquisition, l'installation, la mise en service et l'entretien des 5 bornes proviennent de l'arrondissement de Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA16 08 0054 - 2 février 2016 - offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées au Complexe sportif de Saint-Laurent et faire autoriser l'achat de ces bornes auprès du fournisseur AddÉnergie Technologies Inc. pour un montant de 26 283,29 \$ (incluant taxes) à même le PTI de l'arrondissement de Saint-Laurent.
- CM15 1239 - 26 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies Inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses.
- CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et la ministre des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies Inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'accepter l'offre de service du conseil de l'arrondissement Saint-Laurent de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif, situé sur le boulevard Thimens.

En installant ces bornes, l'arrondissement de Saint-Laurent vise principalement l'obtention d'une certification LEED Canada NC 1.0 de niveau Or (Leadership in Energy and Environmental Design), pour le bâtiment qui servira de complexe sportif.

Étant donné que l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques relève de la compétence du conseil de la Ville, celui-ci doit adopter une résolution en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, afin d'accepter l'offre à venir du conseil d'arrondissement à cet effet.

Ces bornes seront installées dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens et tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement Saint-Laurent.

JUSTIFICATION

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a distribué par le biais de la Direction des transports, toutes les 80 bornes acquises en 2013 et ne dispose plus d'autres programmes pour acquérir des bornes hors-rue additionnelles. L'arrondissement de Saint-Laurent a exprimé le besoin d'acquérir et d'installer 5 bornes supplémentaires qui feront partie du CÉ.

Bien que les critères de localisation des bornes, tels que définis par la Direction des transports lors du programme d'installation de 80 bornes (densité du réseau des bornes, visibilité, accès à un axe de circulation majeur, etc) , ne soient pas tous rencontrés, notamment le critère de densité du réseau des bornes (6 bornes sont installées à distance de marche du nouveau complexe sportif), et que l'installation de ces 5 bornes supplémentaires vise principalement un objectif de certification LEED, elles constitueront néanmoins des points de recharge supplémentaires, faciles d'accès et visibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement Saint-Laurent a reçu la soumission numéro S2015103002 d'AddÉnergie Technologies Inc. en date du 30 octobre 2015, pour la fourniture de 5 bornes de recharge au prix total de 22 860 \$ avant taxes. Ce prix est garanti jusqu'au 31 mars 2016. Cependant, et tel que stipulé par l'entente signée entre la Ville et HQ, advenant le cas où Hydro-Québec change de fournisseur, l'arrondissement doit acquérir ses bornes auprès du nouveau fournisseur et la soumission d'AddÉnergie devient nulle. Les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en fonction (électricité, communication, etc.) et d'entretien de ces 5 bornes seront entièrement à la charge de l'arrondissement. Aucun programme de remboursement n'est prévu à cet effet.

L'entente signée entre HQ et la Ville (voir pièce jointe) mentionne que tous les revenus provenant de l'utilisation des bornes acquises par la Ville restent la propriété exclusive de la Ville (montants versés par HQ à la Ville suite à la facturation des utilisateurs). Aussi, la Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ. Aussi, les revenus que généreraient ces 5 bornes additionnelles reviendraient à la ville-centre. L'imputation de ces revenus se fera sur le même compte que pour les bornes précédemment acquises par la Ville-centre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement de Saint-Laurent répond à l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'installation de 5 bornes additionnelles à Saint-Laurent contribuera à densifier le réseau des bornes de recharge.

La Division du développement des transports pourrait recevoir d'autres demandes d'acquisition de bornes additionnelles, provenant d'autres arrondissements et ayant comme principal objectif l'obtention de la certification LEED. Ces demandes potentielles impliqueraient la signature d'autres résolutions en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville pour le transfert de compétence.

Les travaux du bâtiment qui abritera le nouveau complexe sportif seront réceptionnés au printemps 2016.

D'une part, il est plus judicieux d'installer les bornes tant que le bâtiment est encore en chantier, d'autre part, pour que le bâtiment soit certifié LEED, il faudrait que les bornes soient déjà installées, d'où la nécessité de les acquérir le plus tôt possible afin de pouvoir

les installer au printemps 2016. Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait le respect de l'échéancier pour la livraison des bornes , et donc la certification LEED du bâtiment qui abritera le nouveau complexe sportif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 février 2016: Adoption par le CA de Saint-Laurent de l'offre de service d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

22 février 2016 : Adoption d'une résolution par le CM pour accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent (objet du présent sommaire).

Mars - avril 2016 : Commande et réception des bornes de recharge d'AddÉnergie par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Printemps 2016 : Installation, raccordement et connexion des 5 bornes de recharge par l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Édith TREMBLAY, Saint-Laurent

Lecture :

Guillaume LONGCHAMPS, 20 janvier 2016
Édith TREMBLAY, 20 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-20

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

Isabelle MORIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-26



Dossier # : 1153489077

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Michel Allen, directeur d'arrondissement par intérim à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et du Comité de gestion du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

Il est recommandé :
de nommer M. Michel Allen, directeur d'arrondissement "par intérim", à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (Règlement 1038-10) et du Comité de gestion du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), le tout pour un mandat de trois (3) ans, en remplacement de M. Normand Proulx, nommé par le Comité exécutif le 19 juin 2013, par la résolution CE 13 0937.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-26 13:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1153489077**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de M. Michel Allen, directeur d'arrondissement « par intérim » à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et du Comité de gestion du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la nomination de M. Michel Allen à titre de directeur d'arrondissement "par intérim", lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2015, il y a lieu de nommer celui-ci à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (Règlement 1038-10) et de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (Règlement 1292), le tout pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Normand Proulx, précédemment nommé par la résolution CE13 0937, en date du 19 juin 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 16 0374
CE13 0937
CA13 16 0128

DESCRIPTION

Cette désignation est requise en vertu de l'article 2.01 du Règlement 1292 intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de la Ville d'Outremont ainsi que de l'article 2.1 du Règlement 1038-10 intitulé "Règlement sur le Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont.

JUSTIFICATION

Article 2.01 et 2.03 du règlement 1292 / Article 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-07

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe
et relations avec les citoyens



Dossier # : 1163720001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

Reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différentes commissions des régimes de retraite ou conseil d'administration mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Louis Monette, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;
- nommer M. Denys Cyr, directeur des services administratifs - Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard qui a pris sa retraite.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. René Delsanne, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :

- nommer M. Hugues Chantal, directeur aménagement, urbanisme et services aux entreprises - Arrondissement Montréal-Nord, pour un mandat de 3 ans en remplacement de M. Danny Boudreault qui a pris sa retraite;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Louis Monette, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Raymond Veilleux, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

- nommer Mme Sylvie Monette, directrice - conseil et soutien financiers au service des

finances, pour un mandat de 4 ans en remplacement de M. Jocelyn Dion qui a pris sa retraite;

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-25 14:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163720001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

CONTENU

CONTEXTE

Ce dossier vise à proposer des nominations aux différents comités de retraite ci-dessous désignés.

En vertu des différents règlements des régimes de retraite, les commissions des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal sont composées de membres désignés par les instances suivantes :

- Les syndicats/associations visés;
- l'assemblée annuelle du Régime visé
- le comité exécutif de la ville.

Le comité exécutif de la Ville désigne 2 catégories de membres : des membres provenant de la Ville (Cadres) et des membres indépendants. Ces derniers doivent cependant recevoir l'aval des représentants syndicaux avant d'en faire une recommandation au comité exécutif.

Dans le dossier sous étude, nous recommandons la prolongation du mandat des trois membres indépendants. Les 3 membres ont donc été désignés par le comité exécutif auparavant. Messieurs Veilleux et Delsanne sont des actuaires alors que M. Monette a une formation en droit et a une vaste expérience en régime de retraite. La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* stipule que les mandats ne peuvent dépasser 3 ans (cependant, cette limite ne s'applique pas à l'ABR car cet organisme a été créé par une loi privée). Les mandats peuvent être renouvelés.

Plus spécifiquement, les règlements des régimes de retraite des employés de la Ville indiquent clairement la façon de désigné un membre indépendant. Par exemple le règlement du régime de retraite des pompiers de Montréal stipule à l'article 44 :

44. *La commission se compose de 12 membres désignés comme suit :*

1° 6 désignés par le comité exécutif de la Ville de Montréal pour une durée qu'il fixe, d'au plus 3 ans;

2° 3 désignés par l'Association pour une durée qu'elle fixe, d'au plus 3 ans;

3° un élu par les pompiers actifs lors de l'assemblée annuelle des participants, pour une

durée qu'elle fixe, d'au plus 3 ans;

4° un élu par les ex-pompiers, les pompiers retraités et les bénéficiaires lors de l'assemblée annuelle des participants, pour une durée qu'elle fixe, d'au plus 3 ans;

5° un désigné par le comité exécutif de la Ville de Montréal pour une durée qu'il fixe, d'au plus 3 ans, sur la recommandation conjointe de l'employeur et de la majorité des membres désignés par l'Association, ce membre ne devant être ni partie au Régime ni un tiers à qui l'article 176 de la Loi interdit de consentir un prêt.

(notre soulignement)

En ce qui concerne les autres membres désignés par le comité exécutif, il s'agit dans tous les cas présentés de cadres de la Ville de Montréal. La recommandation vise à avoir au sein de chacune des commissions des régimes de retraite :

- des représentants des finances;
- des représentants des Ressources humaines
- des représentants provenant d'autres unités d'affaires de la Ville afin d'avoir une diversité d'expertises. Dans un contexte de fusion des régimes, il est avantageux d'avoir des représentants des arrondissements.

Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de reconduire ou remplacer les personnes ci-après.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Différentes résolutions aux mêmes effets :

CE14 1991, séance du 17 décembre 2014, nommer la personne recommandée à la Commission du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (numéro : 1143720002)

CE14 0300, séance du 5 mars 2014, remplacer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1145885001)

CE14 0075, séance du 22 janvier 2014, reconduire ou remplacer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885005)

CE13 1293, séance du 21 août 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885003)

CE13 0426, séance du 10 avril 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1125885001)

CE11 1672, séance du 19 octobre 2011, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1115048001)

CE10 2027, séance du 15 décembre 2010, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1105047004)

CE10 0157, séance du 10 février 2010, reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements.

CE08 0830, séance du 14 mai 2008, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1083720001)

CE07 1650, séance du 10 octobre 2007, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1073720003)

CE07 1148, séance du 11 juillet 2007, nommer les personnes recommandées au comité de retraite des pompiers, section LaSalle-Verdun (numéro : 1074630001)

DESCRIPTION

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Louis Monette, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;
- nommer M. Denys Cyr, directeur des services administratifs - Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard qui a pris sa retraite.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. René Delsanne, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :

- nommer M. Hugues Chantal, directeur aménagement, urbanisme et services aux entreprises - Arrondissement Montréal-Nord, pour un mandat de 3 ans en remplacement de M. Danny Boudreault qui a pris sa retraite;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Louis Monette, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Raymond Veilleux, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR)

- nommer Mme Sylvie Monette, directrice - conseil et soutien financiers au service des finances, pour un mandat de 4 ans en remplacement de M. Jocelyn Dion qui a pris sa retraite;

JUSTIFICATION

Plusieurs mandats sont arrivés à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement ou à leur remplacement.

Considérant les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées notamment en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne P BERGERON, Service des ressources humaines

Lecture :

Anne P BERGERON, 22 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LANGLOIS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-21

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-01-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-01-25



Dossier # : 1156204003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination d'un juge à la cour municipale

Recommander au conseil d'agglomération de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-01-29 08:48

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156204003

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination d'un juge à la cour municipale

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de 31 juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer sa juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Annuellement, dans l'exercice de ses compétences, c'est plus de 259 000 dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.

Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément de la ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat*, RLRQ c T-16, r 4.1 (*chapitre 3*) prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

Des échanges ont été faits entre les représentants de la Ville de Montréal, le juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales pour convenir d'adresser une demande à la ministre de la Justice pour le comblement d'un poste de juge. Comme requis par les représentants du ministère de la Justice, le présent sommaire vise à officialiser cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1156204002 - Recommander au conseil d'agglomération de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler trois postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG15 0711 - 26 novembre 2015 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler trois postes à la Cour municipale de la Ville de Montréal, tel que prévu à l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le 3 juin 2016, le juge Florent Bisson quittera ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal et prendra sa retraite, comme le prévoit l'article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16, et l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

L'absence de ce juge se répercutera sur la tenue des audiences qui devront alors être assumées ponctuellement par divers juges provisoires rémunérés à la séance.

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessitent la nomination d'un juge municipal pour remplacer de manière permanente le juge Florent Bisson et assumer ses assignations à temps plein et de façon exclusive, comme le prévoit l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'absence prolongée d'un juge municipal entraîne des coûts d'honoraires et de frais plus élevés parce que son remplacement doit être assumé par plusieurs juges provisoires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France BISSONNETTE
C/d greffe & greffier de la cour mun.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Approuvé le : 2016-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1160679001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 1ère partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-27 17:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la première partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1982 - 4 novembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public

- **CE15 1807** - 7 octobre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1623** - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 1288** - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 10 février au 5 mars 2016. Ces événements sont :

- Les Tuques bleues;
- Ski Tour 2016.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un

événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 20 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1154396011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31h12-005-2556-03

Il est recommandé :
d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 727 910 à 5 727 925 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDA sur le plan B-3 Saint-Laurent, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 septembre 2015, sous le numéro 1630 de ses minutes, dossier numéro 21767.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2016-01-29 11:50

Signataire : Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154396011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31h12-005-2556-03

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, les propriétaires du bâtiment sis au 660, rue Cardinal ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés, est entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 727 910 à 5 727 925 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement un propriétaire n'a pas répondu et un propriétaire a refusé la fermeture de la ruelle.

Une action est requise pour permettre la fermeture de seize (16) lots identifiés sur le plan B -3 Saint-Laurent, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal étant aux droits de Ville Saint-Laurent est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant le lot 468-221 du cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, pour l'avoir acquis aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 27 mars 1939, sous le numéro 472 775.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1156895019 - 18 août 2015 - Approuver le projet de remplacement du lot 2 190 902 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la rue Cardinal et au nord-ouest de la rue du Collège, dans l'arrondissement de St-Laurent, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 28 mai 2015, minute 1612.

CA13 08 0079 - 5 février 2013 - Approuver le sommaire décisionnel numéro 1124547181 relatif à la cession des ruelles non opérationnelles de l'arrondissement et mandater la

Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour entamer le processus de cession des ruelles occupées par les propriétaires et appartenant à la Ville de Montréal en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 727 910 à 5 727 925 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer une servitude à des fins de télécommunication sur les lots 5 727 910 à 5 727 917 inclusivement, délimitée par les lettres AEFDA, tels qu'identifiés au plan B-3 Saint-Laurent, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 24 septembre 2015, sous le numéro 1630 de ses minutes, numéro de dossier 21767.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, la Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Michel L LAPIERRE, Service de sécurité incendie de Montréal
Éric PAQUET, Saint-Laurent

Lecture :

Michel L LAPIERRE, 6 janvier 2016
Éric PAQUET, 22 décembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-21

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1167048001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le "Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)" afin de modifier la grille tarifaire.

Il est recommandé

- que le conseil d'agglomération adopte le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » afin de modifier la grille tarifaire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-01 15:28

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167048001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le "Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)" afin de modifier la grille tarifaire.

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du Programme de Mesure de la consommation de l'eau (MCE) soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation.

Le Service de l'eau a entrepris en 2014 les démarches pour acquérir un système de relève automatisé pour les compteurs d'eau qui comprend un émetteur qui se connecte au compteur et permet d'effectuer une relève à distance à l'aide d'un véhicule qui circule dans une région spécifique.

L'octroi du contrat pour l'acquisition du système de relève et de son équipement a eu lieu en décembre 2015 (CG15 0753) et nous permet maintenant d'ajouter le coût d'un émetteur à la grille tarifaire du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0753 17 décembre 2015 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau, pour une période de 10 ans et pour une somme maximale de 2 975 581,74 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-13408 - (4 soumissionnaires)

CG15 0019 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Réal Huot inc. et deux contrats à Nouvelle technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau et de ses accessoires, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 1 929 377,09 \$, taxes

incluses - Appel d'offres public 14-13750 (3 soum.)

CG14 0107 – 27 février 2014 – Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005)

CG13 0091 – 21 mars 2013 – Adopter le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau

CG13 0085 – 21 mars 2013 – Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031)

DESCRIPTION

La modification proposée au règlement touche la grille tarifaire relative à la fourniture d'accessoires à l'annexe A pour l'ajout du coût de l'émetteur

JUSTIFICATION

Le coût de l'émetteur représente le coût réel inscrit pour l'année 2016 au moment de l'octroi du contrat d'acquisition du système de relève et de ses accessoires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce nouveau tarif a été pris en considération au plan triennal d'immobilisations 2016-2018. L'impact du tarif de l'émetteur est inclus aux prévisions budgétaires de fonctionnement 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier répond à l'orientation "Pratiquer une gestion responsable des ressources" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Plus précisément, il contribue à l'atteinte de l'objectif de réduire de 15% la production d'ici 2015 par rapport à 2000, ainsi qu'à l'engagement de l'action 20 du Plan visant à répertorier la consommation de l'eau par secteur d'activité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de mettre à jour le règlement occasionnerait un déficit monétaire pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion: Février 2016
Adoption du règlement: Mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent règlement est préparé conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal LAVERDIÈRE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-22

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-01



Dossier # : 1150870001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-28 17:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150870001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, relevant de la compétence du conseil de la Ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0522, 27 novembre 2014 : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, des bandes de terrains vacantes situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds et le boulevard Chèvremont aux fins de construction d'un nouveau pont et de ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable pour un montant total de 4 091 000 \$.

CG15 0660, 19 novembre 2015: Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2016 et suivantes, le projet ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 (volet agglomération) :

- \$ 100.0M : 46101 – Projet de remplacement du pont Île-Bizard

Le projet consiste à construire un nouveau pont en aval du pont Jacques-Bizard et à le raccorder au réseau routier. Les dépenses du projet à financer par le règlement d'emprunt sont les suivantes :

- la protection ou le déplacement des infrastructures en conflit avec le nouveau pont;
- le remplacement du pont et à son raccordement au réseau existant;
- l'amélioration des conditions de circulation dans la mesure où cela ne retarde pas l'ouverture du nouveau pont;
- l'intégration dans l'emprise des réseaux techniques et des conduites municipales;
- les interventions complémentaires en matière de paysage afin d'assurer une intégration au

secteur;

- la consolidation du pont actuel;
- toute autre dépense afférente au remplacement du pont Jacques-Bizard;
- les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les acquisitions d'immeubles et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération. Il s'avère que ce projet relève de la Ville centre et il est donc traité comme une demande budgétaire. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le premier objectif de ce projet est de mettre en place un lien durable entre l'île Bizard et Montréal de façon à permettre le déroulement normal des activités sur l'île Bizard. En maintenant ce lien, la Ville contribue :

- à assurer la qualité de vie de milieux résidentiel dépendant du lien avec Montréal;
- à maintenir l'activité économique de l'île Bizard;
- à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant la qualité du lien, en améliorant les liens de transport actif et en réduisant la congestion fréquente.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'île Bizard est actuellement reliée à l'île de Montréal par une infrastructure vieillissante. La mise en place d'un pont fiable et durable permettra de sécuriser, sur le long terme, les déplacements entre l'île Bizard et Montréal. Ce projet procurera un total de 4 voies entre l'île Bizard et Montréal (au lieu des 3 voies actuelles), ce qui aura pour effet de réduire significativement les épisodes de congestion attribuables aux travaux d'entretien ou à des incidents occasionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune séance d'information n'est prévue suite à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avant-projet préliminaire : 2016
- Avant-projet définitif : 2017
- Plans et devis : 2017-2018
- Début des travaux : 2018
- Fin des travaux : 2020 (pour le nouveau pont)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard NIORÉ
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-26

Marie-Sophie COUTURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-01-26



Dossier # : 1156807003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 pour en réviser la portée et en revoir le montant passant de 35 M \$ à 70,4 M \$ en vue de la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Il est recommandé :
d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 pour en réviser la portée et en revoir le montant passant de 35 M \$ à 70,4 M \$ en vue de la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-03 11:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156807003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-020 pour en réviser la portée et en revoir le montant passant de 35 M \$ à 70,4 M \$ en vue de la réalisation du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») a présenté aux autorités municipales le *Programme d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène*. Cet exercice de vision et de planification a permis de prioriser un projet, comportant quatre zones d'intervention, lequel a été inscrit à la liste des projets pour le legs du 375e de Montréal en 2017 (CE12 1722). Le budget de ce projet a été établi à 55 M\$, financé par une subvention de 35 M\$ attribuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ci-après le « MAMOT ») et par un montant de 20 M\$ provenant de la Ville de Montréal.

En septembre 2013, le règlement d'emprunt RCG13-020 au montant de 35 M\$ a été approuvé. Ce montant couvre seulement la subvention de 35 M\$ attribuée par le MAMOT et le budget requis pour deux des zones d'intervention du projet soit, la promenade riveraine et la Place des Nations (CG13 0422).

En janvier 2015, la SPJD est avisée que la portée du projet doit être substantiellement modifiée et, qu'après analyse, le budget estimé de l'ensemble du projet devra être ajusté de 55 M\$ à 70,4 M\$.

En octobre 2015, les instances décisionnelles de la Ville de Montréal ont autorisé la SPJD à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$. Cette nouvelle portée de projet modifie le budget dédié à chacune des quatre zones d'intervention et rend caduque l'objet de la subvention du MAMOT et du règlement d'emprunt de la Ville (CG15 0637). Suite à une demande de révision, le MAMOT a réitéré son engagement à accorder une subvention de 35 M\$ pour l'ensemble du projet sans cibler de zone spécifique, le tout sous réserve des approbations finales du ministre.

Le règlement d'emprunt RCG 13-020, adopté en 2013 au montant de 35 M\$ et visant uniquement deux zones d'intervention, doit être ajusté quant au montant et à sa portée.

La SPJD recommande que soient approuvées, les deux modifications suivantes au règlement d'emprunt RCG13-020 :

1) Ajout de **35,4 M\$** pour la part des coûts du projet de la Ville de Montréal. Le nouveau montant du règlement sera maintenant de **70,4 M\$**, au lieu de 35 M\$.

2) Modification de la portée du règlement d'emprunt modifiant le libellé comme suit :
RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 70 400 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR OUEST DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE DU PARC JEAN-DRAPEAU, PILOTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU, DANS LE CADRE DU 375^E DE LA VILLE DE MONTRÉAL (au lieu de RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 35 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RÉALISATION DE PROJETS DU « LEGS » PILOTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU RELATIFS À DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DE LA « PLACE DES NATIONS » ET DE RÉALISATION DE LA « PROMENADE PANORAMIQUE ET RIVERAINE », PRÉVUS DANS LE CADRE DU 375^E DE LA VILLE DE MONTRÉAL.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0138 - 20 janvier 2016 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène - Appel d'offres public 15-14791 - trois soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes.

CG15 0637 - 29 octobre 2015 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$ et de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CG13 0422 - 26 septembre 2013 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets "LEGS" pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la "Place des Nations" et de réalisation de la "Promenade panoramique et riveraine" prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE12 1722 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Place des nations" et "Promenade panoramique et riveraine" de la SPJD à réaliser à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 35 M\$ au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

La portée et le budget des travaux de chacune des quatre zones d'intervention du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène ont changé, tel que démontré au tableau suivant :

Zone	Secteur d'intervention	Budget 2013	Budget 2015
-------------	-------------------------------	--------------------	--------------------

1	Parterre / Amphithéâtre Aménagement complet d'une capacité de 65 000 personnes	1,6 M\$	30,0 M\$
2	Allée centrale du Calder Aménagement + pavillon de services + débarcadère STM	18,4 M\$	32,4 M\$
Sous-total zones 1 et 2 :		20 M\$	62,4 M\$
3	Promenade riveraine Nettoyage, plantation + revêtement de sol et escaliers	22,5 M\$	6,0 M\$
4	Place des Nations Nettoyage + sécurisation pour redonner l'accès au public	12,5 M\$	2,0 M\$
Sous-total zones 3 et 4 :		35 M\$	8 M\$
TOTAL :		55 M\$	70,4 M\$

La zone du parterre devient un amphithéâtre pouvant accueillir 65 000 personnes et la zone de l'allée centrale double de superficie portant le budget de ces deux zones de 20 M\$ à 62,4 M\$. Les interventions prévues pour les deux zones de la promenade riveraine et de la Place des Nations se voient ainsi ajustées d'autant avec un budget initial de 30 M\$ revu à 8 M\$.

JUSTIFICATION

La modification et l'adoption du règlement d'emprunt permettront de réaliser l'ensemble du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, projet legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant les modifications apportées au projet d'aménagement, un montant additionnel de 35,4 M\$ devra être ajouté au règlement d'emprunt RCG 13-020 de 35 M\$ portant le budget total à 70,4 M\$.

Le présent projet de règlement d'emprunt couvre le montant de 66,6 M\$ inscrit au PTI 2016-2018 ainsi que les montants antérieurs à 2016 de 3,8 M\$ pour un montant total de 70,4 M\$ en provenance de l'agglomération de Montréal.

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	Avant 2016	2016 INVESTI	2017 INVESTI	2018 INVESTI	Total INVESTI
43011	1343010001	Projet des legs - PAMV	142466	3 800 000 \$	10 000 000 \$	36 000 000 \$	20 600 000 \$	70 400 000 \$
				3 800 000 \$	10 000 000 \$	36 000 000 \$	20 600 000 \$	70 400 000 \$

Rappelons qu'en approuvant le projet d'aménagement en octobre 2015, les autorités municipales ont aussi confirmé leur engagement à payer leur part des coûts, soit 35,4 M\$ du budget du projet qui totalise 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du MAMOT et le budget du projet de 70,4 M\$, en plus des coûts d'exploitation continus qui découleront des nouveaux aménagements (CG15 0637).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement autorisant un emprunt de 70,4 M\$ s'avère nécessaire à la réalisation du projet. Sans ce règlement d'emprunt, la Ville ne pourra faire face à l'engagement de réaliser ce projet dans le cadre des legs du 375^e anniversaire de Montréal. Un délai dans l'approbation de ce projet en retardera sa réalisation prévue pour 2018 et pourrait avoir un impact sur la programmation des événements qui doivent reprendre leur cours normal en 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier proposé pour l'approbation du règlement d'emprunt :

Février 2016 : avis de motion du règlement d'emprunt;

Mars 2016 : adoption du règlement d'emprunt;

Mai-juin 2016 : approbation par le MAMOT.

Échéancier proposé pour la réalisation du projet d'aménagement :

2015-2016 : appel d'offres, octroi de contrats de services professionnels et adoption d'un protocole d'entente avec le MAMOT;

2016-2017 : finalisation de la conception et réalisation des plans et devis pour soumission;

2016-2018 : travaux d'aménagement et de bâtiments.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy L LAROCHE, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène GABOURY
Chef de projet,
Direction des infrastructures et gestion de
projets

Approuvé par Charles Fournier. Ing.
Directeur des infrastructures et gestion de
projets

Approuvé par Jean-François Mathieu
Directeur finances et TI

Société du parc Jean-Drapeau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-02

Ronald CYR
Directeur général
Société du parc Jean-Drapeau

Société du parc Jean-Drapeau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur général
Société du parc Jean-Drapeau

Approuvé le : 2016-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur général
Société du parc Jean-Drapeau

Approuvé le : 2016-02-02



Dossier # : 1153334040

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs ».

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-29 16:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153334040

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs ».

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) intercepte et traite près de 99,6% des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de suivi des surverses. Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures correctives visant l'atteinte de ces exigences.

Un ouvrage de rétention est une structure souterraine permettant d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes précipitations afin d'éviter leur déversement dans le milieu récepteur. Lorsque la pluie est terminée et que le réseau n'est plus engorgé, les eaux sont par la suite acheminées vers la Station pour y être traitées.

Au cours des prochaines années, le Service de l'eau prévoit la construction de cinq bassins de rétention importants, dont le bassin Leduc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération) .

DESCRIPTION

L'ouvrage de rétention Leduc, situé dans l'arrondissement St-Laurent, est un bassin souterrain d'une capacité de 65 000 m³. L'ouvrage de rétention Leduc sera raccordé au système de contrôle intégré en temps réel des intercepteurs (CIDI). Le système CIDI permet de contrôler en temps réel les intercepteurs à partir de la Station d'épuration des eaux usées avec l'objectif de minimiser la fréquence et le nombre de surverses effectuées en temps de fortes pluies à la rivière des Prairies.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

Le collecteur Leduc achemine à l'intercepteur nord les eaux usées et pluviales d'un vaste territoire de près de 1850 ha.

Situé dans le parc Marcel-Laurin à l'intersection du boulevard Thimens et de la rue Varin, la construction de cet ouvrage de rétention vise à réduire le nombre de rejets d'eaux usées vers le milieu récepteur. Sa construction s'inscrit dans une série d'interventions à réaliser le long de l'intercepteur Nord où plus de 600 000 m³ de rétention d'eaux usées et pluviales devront être ajoutés pour rencontrer les objectifs de débordement du MDDLECC. Ces objectifs sont basés sur des fréquences d'occurrence qui varient entre 1 et 6 débordements par saison estivale selon les sites de rejet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer différents travaux du projet "Ouvrage de rétention Leduc" tel que présenté au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de lancer l'appel d'offres de construction du bassin de rétention Leduc.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus sera compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2016-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1155890003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et le report des années antérieures.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "règlement autorisant un emprunt de 6 550 000\$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-22 15:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1155890003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et le report des années antérieures.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine;
2. Accès à la culture;
3. Consolidation du réseau des bibliothèques;
4. Forum des équipements culturels

Annuellement le ministère de la Culture et des Communications et la Ville déterminent conjointement le cadre de l'Entente, les priorités et le montage financier.

Puisque l'Entente 2016-2017 sera la prolongation de l'Entente 2015-2016, la grande majorité des projets prévus à la programmation découlent de l'entente 2015-2016. Il s'agit de programmes, d'études, de contribution, de projets, etc. financés conjointement par la Ville et le Ministère. Pour chacun des programmes, projets et activités, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015

entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 6 550 000 \$ a pour objectif de permettre à la Ville de simplifier les processus administratifs liés à la gestion des dépenses de fonctionnement de la programmation de l'Entente 2016-2017 et le report des années antérieures.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra le financement de dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 6 550 0000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion des l'Entente de développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2016
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: mars 2016
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: mars 2016, si respect de l'échéance par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-21

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-01-21



Dossier # : 1155890002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et les reports des années antérieures.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "règlement autorisant un emprunt de 10 865 000\$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016" sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-22 15:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155890002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement d'emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et les reports des années antérieures.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine;
2. Accès à la culture;
3. Consolidation du réseau des bibliothèques;
4. Forum des équipements culturels

Annuellement le ministère de la Culture et des Communications et la Ville déterminent conjointement le cadre de l'Entente, les priorités et le montage financier.

Puisque l'Entente 2016-2017 sera la prolongation de l'Entente 2015-2016, la grande majorité des projets prévus à la programmation découlent de l'entente 2015-2016. Il s'agit de programmes, d'études, de contribution, de projets, etc. financés conjointement par la Ville et le Ministère. Pour chacun des programmes, projets et activités, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0683 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente

CE15 0672 – Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des

Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CG08 0598 - 27 novembre 2008 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal

CE05 1300 - 6 juillet 2005 : résolution approuvant l'accord de principe à la programmation de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCQ pour la période 2005-2008 et les nouveaux programmes culturels découlant de la programmation 2005-2008.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 10 865 000 \$ a pour objectif de permettre à la Ville de simplifier les processus administratifs liés à la gestion des dépenses de fonctionnement de la programmation de l'Entente 2016-2017 et des reports des années antérieures.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt permettra le financement de dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété, les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'Entente sur le développement culturel de Montréal de 10 865 000 \$ prévu au budget des différents Services agissant comme partie prenante à l'Entente. La Ville affectera à la réduction de l'emprunt décrété les crédits budgétaires annuels ainsi que toute subvention ou participation financière pour le paiement d'une dépense visée par ce règlement. La période de financement ne pourra excéder 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente de développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : janvier 2016
Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: échéance visée: mars 2016
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: mars 2016, si respect de l'échéance par le MAMOT

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-21

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél :

514 872-4600

Approuvé le :

2016-01-21



Dossier # : 1164278001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval»

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin
de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval », sujet à son approbation par
le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-02 12:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164278001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval»

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Dorval est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Elle a une capacité de production 68 000 m3/j. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Dorval doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0312 - 30 avril 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser un règlement d'emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval.

Pour la période 2016-2018, les principaux travaux sont :

- la réfection des filtres;
- la protection des immeubles et des installations;
- la fourniture et l'installation de dispositifs antirefoulements
- les travaux d'amélioration et la mise à niveau de la section d'eau brute;
- la transformation des décanteurs no 1 et 2 en décanteurs Ultrapulsator;
- l'agrandissement de la réserve et la révision du système de pompage haute pression;
- le remplacement du système au chlore gazeux par un système à l'hypochlorite de sodium;
- la mise à niveau de la mécanique du bâtiment (ex.: ventilation);
- le remplacement du système électrique;
- le remplacement d'instruments et la modernisation du système de contrôle local (ex.: décantation, filtres, etc.).

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la

confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

La direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "modernisation usine Dorval" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible d'effectuer les travaux nécessaires à la fiabilité des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GIRARD
C/d Projets majeurs

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2016-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-02



Dossier # : 1164278002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000\$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine»

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin
de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine », sujet à son approbation par
le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-02 12:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164278002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000\$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine»

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Lachine est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Elle a une capacité de production de 100 000 m³/jour. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Lachine doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0318 - 30 avril 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser un règlement d'emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine.

Pour la programmation 2016-2018, les principaux travaux consistent en l'achat et l'installation de deux génératrices, la protection des installations et la fourniture et l'installation de dispositifs antirefoulements. De plus, les travaux suivants sont planifiés:

- le remplacement d'un dégrilleur automatique;
- le remplacement du système électrique de l'usine;
- le remplacement des pompes haute pression et basse pression;
- le remplacement du système d'ozonation;
- le remplacement du media des filtres, de leur faux-plancher et de leurs pompes de lavage;
- l'ajout de réacteurs UV;
- le remplacement du système d'entreposage des produits chimiques et de leur emplacement;
- la réalisation de travaux structuraux (ex.: correction de déficiences structurales, renforts sismiques, etc.);

- le remplacement d'instruments et la modernisation du système de contrôle (ex.: décantation, filtres, etc.);

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le projet de modernisation de l'usine Lachine.

La direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "modernisation Usine Lachine" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible d'effectuer les travaux nécessaires à la fiabilité des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GIRARD

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI

Le : 2016-01-27

C/d Projets majeurs

Directeur de l'eau potable

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-02



Dossier # : 1164278003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000\$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds»

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000\$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-02 12:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164278003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000\$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds»

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Pierrefonds est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Elle a une capacité de production de 100 000 m3/j. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Pierrefonds doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser un règlement d'emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds. Pour la programmation 2016-2018, les principaux travaux sont :

- la mise aux normes de la chaîne de traitement de l'eau;
- l'ajout de procédé de désinfection par rayonnement UV;
- la réfection des installations électriques et de la mécanique de bâtiment;
- les divers travaux liés à l'architecture de certaines salles et la fourniture et l'installation de vitres pour la fermeture des façades des filtres;
- la protection des immeubles et des installations;
- le remplacement et l'ajout de douches d'urgence et chauffe-eau;
- l'installation de plate-forme d'accès;
- la fourniture et l'installation de dispositifs antirefoulements.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le projet de modernisation de l'usine Pierrefonds.

La direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "modernisation usine Pierrefonds" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible d'effectuer les travaux nécessaires à la fiabilité des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GIRARD
C/d Projets majeurs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-01-27

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-02



Dossier # : 1156767007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « patinoire Michel-Plasse » à une patinoire située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :
de nommer « patinoire Michel-Plasse » la patinoire n° 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-27 06:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156767007

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « patinoire Michel-Plasse » à une patinoire située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sollicite la collaboration de la Division du patrimoine pour nommer la patinoire n° 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert, située au 1515, boulevard du Tricentenaire. Ce type de lieu n'est pas compris dans le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), et l'arrondissement souhaite nommer officiellement la glace. Le nom suggéré est celui de Michel Plasse, ancien gardien de but professionnel au hockey.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à attribuer le toponyme « patinoire Michel-Plasse » à la patinoire n° 1 située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

C'est par hasard que Michel Plasse (1949-2006) est amené à garder le but de son équipe lors d'une partie de saison régulière où il n'y a pas de gardien de but disponible. Ayant aimé l'expérience, il décide de devenir gardien de but. Deux ans plus tard, il est repêché par le circuit junior majeur du Québec en tant que gardien de but; il y évolue pendant trois ans pour l'équipe de Drummondville. Il devient gardien de but professionnel de 1968 à 1982. Michel Plasse a également joué au hockey mineur à Montréal-Est. Il est repêché au tout premier rang par les Canadiens de Montréal lors du repêchage amateur de la Ligue nationale de hockey en 1968. Il est devenu par le fait même le premier gardien de but sélectionné au tout premier rang. Il est également le premier gardien de but professionnel à avoir inscrit un but alors qu'il jouait pour les Blues de Kansas City (CHL) durant la saison 1970-71.

Il a joué dans la Ligue nationale de hockey de 1970 à 1982 pour les Canadiens de Montréal, les Blues de Saint-Louis, les Scouts de Kansas City, les Penguins de Pittsburgh, les Rockies

du Colorado et les Nordiques de Québec.

Voici les grandes lignes de sa carrière dans le hockey professionnel :

1971-1972 Gagnant de la coupe Calder avec les Voyageurs de la Nouvelle-Écosse;
1972-1973 Gagnant de la coupe Stanley avec les Canadiens de Montréal (comme adjoint à Ken Dryden);
1974 Échangé en juin aux Scouts de Kansas City;
1974-1975 Échangé aux Penguins de Pittsburgh;
1976-1980 A joué pour les Rockies du Colorado;
1980-1981 A joué pour les Nordiques de Québec.

Il a pris sa retraite du hockey professionnel en juin 1982 et il s'est alors impliqué en tant que bénévole pour le hockey mineur de Pointe-aux-Trembles.

Voici les grandes lignes de son bénévolat :

1984 Entraîneur Atome BB;
1985-1988 Entraîneur Bantam BB;
1989-1990 Junior pour Christin Automobiles;
1992-1998 Président de l'Association de hockey mineur de Pointe-aux-Trembles.

En 1998, il s'est retiré du monde sportif. Michel Plasse est décédé en décembre 2006 d'une crise cardiaque.

Ce lieu est approprié pour la suggestion de toponyme, et le personnage a eu une carrière et est reconnu pour son implication sociale ayant un lien direct avec l'endroit nommé.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 22 octobre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de faire connaître aux usagers de cet aréna un personnage significatif dans la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand LABBÉ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Normand LABBÉ, 13 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2016-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2016-01-27

CE : 50.001
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.003
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163334001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Rapport final.

Il est recommandé:

d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Rapport final.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-01-29 16:40

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Informers le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Rapport final.

CONTENU

CONTEXTE

Les 17 groupes motopompes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte permettent de relever en surface les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud qui ceinturent l'île de Montréal. Huit groupes motopompes d'une puissance nominale de 2850 HP chacun relèvent de 45 mètres les eaux de l'intercepteur Nord, tandis que neuf groupes motopompes d'une puissance nominale de 4800 HP chacun relèvent de 55 mètres les eaux de l'intercepteur Sud. Par temps sec, un minimum de deux groupes motopompes à l'intercepteur Nord et trois groupes à l'intercepteur Sud sont requis pour relever en surface les eaux usées. Par temps de pluie, 15 des 17 groupes motopompes sont requis pour atteindre le débit maximum possible de la Station et minimiser ainsi les rejets d'eaux usées aux cours d'eau.

Le moteur du groupe motopompe no 12 est un moteur synchrone, moyenne tension (4,16 KV) à démarrage direct qui actionne une pompe à une vitesse de rotation de 400 RPM.

Le moteur est muni de deux paliers lisses, dont un à la partie supérieure et l'autre à la partie inférieure du moteur. Ces paliers sont composés de plaques de régules dans un bassin d'huile. Le bassin supérieur fuit et l'huile tombe sur le rotor et le stator. Cette huile détériore le vernis du bobinage et peut provoquer des courts-circuits.

Cependant, lors du démontage du moteur et de son inspection aux ateliers de la compagnie Delom Services inc., (c'est la première fois qu'un moteur de groupe motopompe en opération depuis 35 ans était démonté complètement) plusieurs composantes internes

électriques et mécaniques étaient usées et devaient être remplacées. Le remplacement de ces composantes n'était pas prévu au contrat initial puisqu'il était impossible de connaître l'état complet de ce moteur avant qu'il ne soit démonté. Par conséquent, des travaux supplémentaires et urgents ont été réalisés pour assurer la fiabilité du groupe motopompe no 12.

Les travaux en usine ont débuté en mars 2015 et se sont avérés plus complexes et plus longs que prévus dus à la détérioration avancée des composantes mécaniques et électriques. Le moteur a été réparé entièrement pour en prolonger sa vie utile de plusieurs années à la satisfaction du personnel responsable et fut livré à la Station d'épuration le 12 mai 2015 et mis en service par cette firme le 18 juin 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG15 0133 - 26 mars 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Delom Services inc. (CE14 1542), conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

- CE14 1542 - 15 octobre 2014 - accorder au seul soumissionnaire Delom Services inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réparation de coulisses d'huile sur un palier du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 959,88 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P14-029-AE.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à informer le conseil d'agglomération des travaux réalisés et des coûts finaux suite aux travaux d'urgence effectués sur le moteur GMP-12.

Les travaux effectués lors de l'intervention d'urgence sont identifiés sur la facture finale de la firme Delom annexée en pièces jointes et le coût final des travaux est de 74 743,43 \$ taxes incluses conformément à la proposition de cette firme pour exécuter tous les travaux supplémentaires.

JUSTIFICATION

Les travaux étaient totalement imprévisibles au moment de l'appel d'offres et se devaient d'être effectués pour la remise à neuf du moteur. Si les travaux n'avaient pas été complétés, le moteur aurait été inutilisable et des frais additionnels majeurs auraient été encourus car les coûts d'un nouveau moteur sont de l'ordre de 1 M \$ avec un délai de livraison d'une année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu initialement lors du dépôt du rapport préliminaire était de 90 000 \$, taxes incluses. Le coût final est de 74 743,43 \$ taxes incluses, ce qui représente un écart de 15 256,57 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées des intercepteurs Nord et Sud la Ville de Montréal, afin d'assurer une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le moteur synchrone GMP12 comme les seize autres à la Station d'épuration compte plus de trente-cinq ans de service. Lors de fortes pluies, quinze de ces moteurs sont sollicités pour relever en surface les eaux usées. Si plus de deux moteurs cessent de fonctionner en même temps, des rejets d'eaux non traitées au fleuve pourraient se produire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT

Le : 2016-01-13

Ingénieur

Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Approuvé le : 2016-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1163624003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-01-27 19:15

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163624003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2016, la Commission permanente sur l'inspecteur général déposait au conseil municipal ses recommandations suite à l'étude du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0307 (2014-03-24) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

Le 23 novembre 2015, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la Ville son Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Les 3 décembre 2015 et 21 janvier 2016, la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a tenu deux séances de travail pour étudier ce rapport.

Les commentaires et recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général sont en pièce jointe. La Commission a adopté à l'unanimité cinq recommandations.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON

Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-01-27

CE : 60.003
2016/02/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS